

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales
Et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Financières et Comptabilité



Mémoire de fin de Cycle

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Financière et Comptabilité

Option : Finance et Banques

Le rôle des paiements électroniques dans la modernisation des services bancaires Cas de la direction CNEP banque T-O

Réalisé par :

- MOUDER Tarik
- ZIANE Boualem

Dirigé par :

M^r : ACHIR Mohamed

Présenté devant le Jury composé de :

- **Président : OUALIKAN Selim.....Professeur..... UMMTO**
- **Rapporteur.ACHIR Mohamed M.C. B..... UMMTO**
- **Examineur. ABIDI Mohamed M.C. B..... UMMTO**

Année universitaire 2019/2020

Remerciements

Nous remercions avant tout Dieu le tout puissant, un grand merci lui revient pour

Nous avoir donné la foi, la volonté, le courage et surtout, de nous avoir permis d'arriver là ;

Nous tenons aussi à adresser nos vifs remerciements à notre encadreur

Monsieur ACHIR Mohamed qui par ses encouragements renouvelés, ses remarques pertinentes, ses conseils, sa disponibilité, et son soutien qui ne nous ont jamais fait défaut, nous avons pu achever notre travail de recherche dans les meilleures conditions ;

Nous remercions, également, les membres de jury, qui ont accepté d'évaluer ce travail ;

Nous remercions, également, l'ensemble des enseignants qui ont assuré notre formation tout au long de notre cursus universitaire ;

Pour la même occasion, nous remercions, infiniment le directeur de l'agence CNEP de Tizi-Ouzou qui nous a offert le terrain favorable pour la réalisation de notre travail ;

Nous tenons aussi à remercier tous ceux qui ont contribué à ce modeste travail.

Dédicace

*Je dédie ce modeste travail à mes très chers parents qui ont
Sacrifié leurs forces pour assurer ma réussite dans mes études.*

A mon cher frère Mouhand Arezki

A toute ma famille

A mon binôme Boualem et sa famille

A tous ceux qui me sont chers.

M. Tarik

Dédicace

*Je tiens respectivement à dédié ce modeste travail
A mes très chers parents source de mon éducation, mon savoir
et mes
Principes qui ont beaucoup sacrifié pour que je puisse être la
ou je suis « que
Dieu me les protèges »
A mes chers frères et sœur
A toute ma famille
A mon binôme Tarik et sa famille
A mes très chers copains
A tous ceux qui me sont chers.*

Boualem

Liste des Abréviations

Abréviations	Significations
ACI	Applied Communications Incorporated
AEBS	Service Banking-E Algérie
ATCI	Algérie Télé-compensation Interbancaire
B2B	Be To Be
BAD	Banque d'Algérie de Développement
BADR	Banque d'Agriculture et de Développement Rurale
BCE	La Banque centrale européenne
BDL	Banque de Développement Locale
BEA	Banque de d'Extérieure d'Algérie
BNA	Banque National d'Algérie
CDC	Caisse des Dépôts et de Consignation
CDS	Credit Default Swaps
CEDA	la Caisse d'Equipement et du Développement en Algérie
CERIST	Centre de Recherche sur L'Information scientifique et Technique
CFD	Contract For Difference
CIB	Carte Interbancaire
CME	Caisse des Marché d'Etat
CND	Caisse National de Développement
CNEP	Caisse National d'Epargne et de Prévoyance
CPA	Crédit populaire d'Algérie
DAB	Distributeur automatique des Billet
EMV	Europay Mastercard et VISA
GAB	Guichet Automatique de Billet
GIE-monétique	Groupement d'Intérêt Économique de la Monétique
ICC	Circuit Integrated Cards
ISO	internationale standard organisation
LSS	Layer socket Secure
NTIC	nouvelle technologie de l'information et de la communication
PIN	Personale identification Numbers
RMI	Réseau Monétaire Interbancaire
RTGS	Réseau de Transmission de Gros Montan
SATIM	Société d'Automatisation des Transaction Interbancaire monétaire
SET	Secure Electronic Transaction
TIC	technologie de l'information et de la communication
TPE	Terminale des Paiements électroniques
VIP	Very important personality
VISA	Visa International Service Association.



Sommaire



Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre 01 : Notions sur les banques commerciales	
Introduction	06
Section 01 : Généralités sur les banques commerciales	07
Section 02 : Les différents types d'activités bancaires	13
Section 03 : Les nouvelles activités bancaires.....	26
Conclusion	34
Chapitre 02 : Notions fondamentales sur les moyens de paiement	
Introduction	35
Section 01 : Les moyens de paiements.....	36
Section 02 : Passage aux moyens de paiement électroniques	46
Section 03 : Types des moyens de paiements électroniques	52
Conclusion.....	60
Chapitre 03 : Le développement et la modernisation du système bancaire algérien	
Introduction	61
Section 01 : Généralités sur le système bancaire algérien	62
Section 02 : Le développement des moyens de paiements bancaire en Algérie	75
Conclusion	83
Chapitre 04 : Etude des moyens de paiement électroniques de la CNEP- banque	
Introduction	84
Section 01 : présentation de la CNEP banque	86
Section 02 : Les produits monétique proposée par la CNEP-banque.....	94
Section 03 : Etude empirique sur l'état d'avancement des produits électroniques à Tizi-Ouzou	100
Section 04 : L'impact des paiements électronique sur les services de la CNEP banque.....	109
Conclusion	111
Conclusion générale	112



Introduction générale



Le progrès technologique est l'un des changements les plus importants qui ont contribué à une transformation radicale dans les modèles de travail des banques dans l'ère de la mondialisation et les banques ayant accordés une grande attention pour s'intensifier de profiter des dernières technologies de l'information et de la communication et de les développées avec une grande efficacité afin de créer de nouveaux services bancaires et de développer des méthodes pour les fournir et qui assure le passage de services bancaires de la banques aux client avec aisance et précision et une rapidité , ce qui va en parallèle avec les exigences contemporaines et croissantes des différents segments de la clientèle d'une part et une croissance du volume des opérations et des bénéfices de la banque d'autre part.

Auparavant, les banques utilisaient principalement des moyens de paiement traditionnels pour leurs services, et les plus importantes de ces méthodes étaient la monnaie fiduciaire telle que les billets et l'espèce et la monnaie scripturale tel que les effets commerciaux lettre de change, les billets à ordre et les chèques en raison de leur large utilisation. Cependant, avec le développement économique actuel et le rythme rapide qui dépend des échanges commerciaux, plusieurs défauts et carences ont été révélés à ces moyens, et peut-être le plus important est la lenteur de leur mouvement et leur considération comme un objet facile à se convertir en un outil de triche et de fraude comme les chèques sans provision ,alors ces moyens sont devenus une lourde charge pour les banques en raison des pertes qu'ils leur occasionnent au lieu d'être un facteur rentable.

Avec le progrès actuelle des technologies de l'information et l'existence d'Internet, et avec sa popularité et ses réalisations dans l'échange rapide de l'information, et étant donné que le secteur bancaire est l'un des secteurs le plus rapide qui a répondu aux changements, cela a conduit à l'émergence d'une nouvelle économie basée sur la flexibilité et la rapidité des échanges d'informations sans égard aux barrières temporelles et spatiales et avec moins de coûts, donc les transactions commerciales entre les particuliers et les institutions sont effectuées de manière automatisée, et c'est ce que l'on appelle le commerce électronique qui semblait d'effectuer toutes les transactions commerciales rapidement et en toute sécurité, et les moyens de paiement électronique sont également apparus car les moyens de paiement traditionnels devenant inefficaces et les clients et les opérateurs ont accès à un moyen de paiement sûr et rapide et la possibilité de l'utiliser à distance a nécessité la mise à disposition de ces technologies moderne dans le paiement.

Les banques ont eu recours à ses moyens et système de paiement modernes dans l'élaboration de leurs stratégies grâce aux informations précises fournies par ces moyens sur les clients. et donc économiser ainsi du temps, de l'argent et des efforts dédiés au service des clients,

aussi les banques y ont trouvées des solutions et des réponses aux problèmes auxquels elles étaient confrontées et parmi les la qualité et la modernisation des services bancaires, car ces moyens ont contribué à améliorer la qualité des services fournis à leurs client et malgré que de nombreux pays développés aient fait de grands progrès dans le domaine et ces moyens de paiement électronique sont devenus parmi les nécessités du domaine bancaire dans leur politique et cela est dû au grand développement qu'ils ont réalisé et à sa contribution à générer des grands profits pour les établissements bancaires, de sorte que les agences sont parfois fermées il n'y a donc pas besoin de l'entité physique et parfois de fusionner les établissements bancaires les uns avec les autres car tout se fait à travers les réseaux de communication.

Cependant, il y a quelques pays encore qui connaît un long retard dans l'utilisation des méthodes de paiement électronique et en particulier l'Algérie où elle censé en première lieux à la modernisation des systèmes d'information et de paiement, la modernisation des services bancaires et financiers et des méthodes de traitement de l'informations pour rattraper le retard enregistré dans ce domaine d'une part et d'autre part pour continuer dans le chemin des réformes bancaires caractérisées par la modernité afin de pouvoir faire face aux défis et l'évolutions de l'environnement bancaire au niveau mondial .

Et d'après ce qui était présenté précédemment en peut cerner la problématique a la question suivante :

« Les nouveaux moyens de paiement électroniques ont-t-ils un impact sur la modernisation et le développement des services bancaires en Algérie ? ».

Pour comprendre les aspects de la question centrale de notre problématique, nous l'avons également divisé en sous-questions suivante :

- Quels sont les avantages offerts par les moyens de paiement électroniques aux banques ?
- Quelle est l'ampleur et l'utilisation des nouveaux moyens de paiements dans les banques algériennes ?
- Comment évaluer l'expérience algérienne en matière des paiements électroniques et l'évolution des services bancaires ?

▪ Hypothèses

Afin de faciliter la réponse à la problématique et aux sous-questions et, nous avons émet certaines hypothèses :

- Les moyens de paiement électronique permettent d'effectuer un grand nombre de transactions très rapidement et avec un moindre coût et en peu de temps ;

- Les banques algériennes ne peuvent ignorer ces moyens, car ils sont devenus une exigence de l'ère actuelle, qui est caractérisée par la rapidité et le développement permanent ;
- Malgré les grands efforts consentis par l'Algérie dans le domaine du développement des moyens de paiement, elle n'a pas atteint les objectifs souhaités de modernisation des services bancaires.

▪ **L'importance du sujet**

L'importance du sujet découle de l'importance du rôle que joue les monnaies dans l'économie et de la nécessité de suivre le rythme du développement de l'activité bancaire, qui est le pilier du développement économique, alors il est obligé pour la banque d'opter pour des techniques et les moyens qui lui permettent d'obtenir des rendements et des bénéfices pour les banques d'une part, et de réduire les risques et les coûts d'autre part et en contrepartie satisfaire les désirs des clients et leur confort et le plus important encore, qu'elle contribue au développement de l'économie de l'État et l'importance du sujet c'est de démontrer l'évolution des services bancaires suite à l'introduction des nouveaux moyens de paiement.

▪ **Motifs de choix du thème**

- L'inclination et le désir de l'étudiant d'étudier ce type de sujet ;
- Le désir de connaître l'étendue de la mise en œuvre du projet de mise à jour des modes de paiement ;
- Curiosité de comprendre les terminologies bancaires modernes, en particulier celles qui sont liées au commerce électronique.

▪ **Objet de la recherche**

Ce travail de recherche vise à atteindre un certain nombre d'objectifs, notamment :

- Essayer de connaître les évolutions et le développement du système et des moyens de paiement en Algérie ;
- Renseigner sur l'état des services bancaires modernes dans le système bancaire algérien ;
- Savoir si les moyens de paiement ont un impact sur l'activité bancaire algérienne ;
- Connaître l'étendue de l'utilisation et de la diffusion des moyens de paiement électronique en Algérie.

▪ **Méthodologie de recherche**

Étant donné que la recherche scientifique, quel que soit son degré, doit s'appuyer sur une approche permettant au chercheur d'atteindre le but recherché de l'étude, nous avons utilisé la méthode d'analyse descriptive en présentant les banques commerciales puis les différentes activités bancaires. Nous avons également présenté les moyens de paiement, qu'ils soient

modernes ou traditionnels, et les raisons de la transformation, ainsi que nous avons utilisé la méthode historique pour étudier l'évolution historique des moyens de paiement et les banques commerciales, en plus d'analyser diverses statistiques, et c'est pour découvrir l'étendue de l'utilisation des nouveaux moyens de paiement et le développement des services bancaire en Algérie.

▪ Structure du travail

Afin d'atteindre les objectifs souhaités de l'étude et de répondre aux différentes questions posées, nous avons divisés le sujet en quatre chapitres, qui sont les suivants :

Dans le premier chapitre, nous traitons les activités bancaires dans les banques commerciales, où nous donnons un aperçu sur les banques commerciales, définition, l'origine et développement, puis nous abordons les types d'activités bancaires, où nous en apprendrons davantage sur les types d'activités bancaires. Puis nous traiterons des nouvelles activités bancaires, et au final nous avons évoqué les effets de ces activités sur les banques.

Comme pour le deuxième chapitre, nous étudions les concepts de base sur les moyens de paiement, en abordant le concept et l'origine des moyens de paiement traditionnels et leurs types, puis nous avons évoqué les raisons et les facteurs les plus importants ayant conduit à leur développement, puis nous sommes passés aux moyens de paiement électroniques, nous les avons donc définis et nous avons démontrées les canaux et les intermédiaires qui dépend d'eux et leurs types.

Et dans le troisième chapitre nous avons parlé de développement des méthodes de paiement dans le système bancaire là où au départ nous avons jeté un regard sur le système bancaire algérien dans son évolution et les réformes qui étaient passées, puis nous avons discuté des efforts de l'Algérie pour développer les moyens de paiement, nous avons donc mené une étude sur la société SATIM chargée de l'automatisation des transactions monétaire et bancaire. Ensuite, nous avons examiné l'impact du développement des moyens de paiement sur les services bancaires algérien, et ce à travers le développement des transactions avec le paiement électronique.

Enfin, nous consacrons le quatrième chapitre de notre travail à une étude pratique sur le processus de traitement des différents instruments de paiements auprès de la direction CNEP Banque, Tizi-Ouzou. Nous développons ce chapitre en sections. Une première porte sur la présentation de l'organisme d'accueil, une deuxième section sera consacrée sur le traitement et appréciation statistique des différents moyens de paiement, et puis une troisième se focalise sur le développement des services dans la banque et la dernière où nous démontrons l'impact des

paiements électronique sur les services de la CNEP banque, Ce travail s'achève par une conclusion générale qui va permettre d'affirmer ou d'infirmer les hypothèses de départ.

▪ **Les contraintes**

Durant la période de la réalisation de notre étude, nous avons rencontré de nombreuses difficultés dont parmi les en peut citer :

- Le refus du personnel de la CNEP-Banque nous donner beaucoup de chiffres, donc nous avons eu du mal à connaître le rôle et l'impact des moyens de paiement ces dernières années, sur les services bancaires ;
- Aussi, nous n'avons pas pu contacter la société SATIM et le GIE Monétique qui sont les premiers responsables de ce domaine en Algérie.

Chapitre 1

Notions sur les banques commerciales

Introduction

Ces dernières années, les banques ont connu un grand développement dans leur domaine d'activité, étant donné qu'elles font partie des institutions les plus touchées par les grandes évolutions dans le monde des technologies de l'information et de la communication. Des évolutions en vue de développer et de moderniser le secteur économique en général et le secteur bancaire en particulier, sous le slogan « *Investir dans la technologie* ».

En conséquence, les banques se sont développées en s'appuyant sur des appareils électroniques, des ordinateurs et des méthodes d'information avancées afin de fournir de meilleurs services et d'attirer le plus grand nombre de clients possible. Les outils développés récents encouragent les clients à les opter pour gérer eux même leurs activités financières. Les banques qui ne disposent pas d'une technologie nécessaire et avancée pour garantir cette autogestion financière, devra s'attendre à des conséquences négatives qui nuiront à sa survie et à sa pérennité sur le marché bancaire.

Pour en savoir plus sur ce sujet, nous avons divisé le chapitre en quatre points :

- Généralités sur les banques commerciales ;
- Types d'activités bancaires ;
- Nouvelles activités bancaires.

Section 01 : Généralités sur les banques commerciales

Le secteur bancaire occupe une place vitale dans les systèmes économiques et financiers grâce à la mobilisation d'une épargne adéquate et à sa répartition efficace sur divers investissements. La banque commerciale est considérée comme l'un des piliers majeurs et fondamentaux de la construction de la structure économique de l'Etat. Son importance a augmenté à l'ère moderne et elle est devenue l'un des dispositifs efficaces sur lesquels on s'appuie en tant qu'outil d'investissement jouant un rôle important dans le développement.

1.1 Emergence et développement des banques commerciales

Les banques commerciales sont considérées dans leur forme actuelle comme une extension de l'activité des changeurs de monnaie, des orfèvres et des prêteurs. Les banques, quelle que soit la nature de leurs activités et le type de travail qu'elles exercent, ne sont rien de plus que des institutions financières qui s'occupent de la dette et du crédit, et c'est la même idée du commerce de l'argent qui était connue au Moyen Âge.

En revenant un peu en arrière, nous constatons qu'au début, l'être humain connaissait le commerce et les excédents financiers, ce qui l'a incité à chercher un moyen sûr pour préserver son argent des actes de pillage, de vol et de piratage. On a trouvé dans les orfèvres et les changeurs de monnaie une solution (ceux qui ont une bonne réputation, la force et de l'honnêteté) alors, les commerçants déposaient leurs fonds excédentaires chez eux en échange d'une certaine commission et d'un certificat de dépôt. Après un certain temps, les orfèvres et les changeurs de monnaie ont remarqué que les fonds déposés chez eux restaient inutilisés et en contrepartie de l'augmentation des demandes de prêts et de l'augmentation de leurs taux d'intérêt en raison de l'augmentation du volume de l'activité industrielle et commerciale.¹

Et le processus de développement ne s'est pas arrêté là, les orfèvres ont commencé à se spécialiser dans les processus de réception de dépôts et de l'octroi de crédits. Cette spécialisation était la plus importante initiative dans l'activité des orfèvres, une initiative considérée comme un changement radical dans le domaine bancaire à l'époque, ça consistait à adopter une politique de crédit sur la base de dépôts fictifs, qu'on a appelé plus tard la création de dépôt, qui est considérée comme la fonction la plus importante des banques commerciales qui sont nommées par la suite les banques de dépôts.

Les chercheurs ont montré que l'histoire de l'émergence des banques modernes a commencé au milieu du XIIe siècle, la plus célèbre d'entre elles est la banque créée dans la

¹Voir l'Article, Histoire de la banque : des origines à nos jours par AUDREY, date de création : 13/03/2008 dernière mise à jour 19/05/2020, Sur le site www.infinance.fr consulté le 28/04/2021.

ville de Venise en 1157¹, puis vient la Banque espagnole de Barcelone, fondée en 1401, la Banque Saint-Georges à Gênes en 1408, la Banque Rialto en 1587 dans le ville de Venise, Banque d'Amsterdam en 1609 qui est le modèle que la plupart des banques européennes ont pris, la Banque de Hambourg en Allemagne en 1619, la Banque d'Angleterre en 1694, la Banque de France, qui a été fondée par Napoléon en 1800 et plus tard, les banques se sont répandues en Amérique et ailleurs dans les pays de monde.²

1.2 Définition et la structure organisationnelle des banques commerciales

Les banques commerciales sont des banques qui traitent du crédit, parfois appelées banques de dépôt, distinguées des autres par leur acceptation des dépôts de toutes sortes.

1.2.1 Définition de la banque commerciale

Les banques commerciales ont plusieurs définitions, mais il est difficile de donner une définition générale car certaines institutions financières exercent et partagent l'exécution d'un ou de plusieurs des services rendus par les banques commerciales. Excepté l'acceptation des dépôts qui distingue les banques des autres institutions financières, les banques d'investissement des pays capitalistes ne sont pas incluses dans cette définition, car elles n'acceptent pas les dépôts et dans le cas où nous considérons la fonction de prêt comme le travail le plus important, on constate qu'elle est devenue pratiquée par les compagnies d'assurance et d'autres.³

Il existe plusieurs définitions de la banque, à la fois classiques et modernes, du point de vue classique, on peut dire qu'une banque est « *une institution qui joue le rôle d'intermédiaire financier entre deux grands groupes de clients le premier groupe a des fonds excédentaires et doivent être préservés et investis, et le deuxième groupe est un groupe de clients à besoin de fonds pour l'investissement ou l'exploitation ou les deux* ». ⁴

Dans un angle moderne, il est possible de voir la banque comme « *un groupe d'intermédiaires financiers qui collecte des dépôts à vue ou à terme, et s'engagent dans des opérations de financement internes et externes et servir d'une manière qui atteint les objectifs des stratégies de développement et la politique de l'État et soutient l'économie nationale et se lance dans des processus de développement et d'épargne et dans l'investissement financier au pays et à l'étranger, y compris la participation à la création des projets et tout ce qui est*

¹Voir l'article, L'Italie, berceau des banques et du capitalisme par Jean-Baptiste Noé date de création : jeudi le 26 novembre 2015, sur le site www.jbnoe.fr consulté le 28 /04/2021.

²Voir l'article, Tout savoir sur l'histoire de la banque par Sarbacane, date de création :18 septembre 2019 consulté le 28/04/2021 sur le site www.jeretiens.net.

³ L. Lévy-Garboua. « *La Firme bancaire* » - Thèse complémentaire pour le Doctorat en -Sciences Économiques / Mars 1973. P.01.

⁴Voir l'article, Histoire et origine des Banques par Yassin Atbir, consulté le 28/04/2021

*nécessaire comme opérations bancaires, commerciales et financières selon les conditions décidée par la banque centrale ».*¹

Les banques commerciales peuvent également être définies comme des « institutions financières qui travaillent sur la dette et le crédit en prêtant des dépôts à ceux qui sollicitent un financement ou un crédit auprès des particuliers et des institutions dans le but de réaliser un profit.

À partir des définitions précédentes, une définition générale peut être donnée :

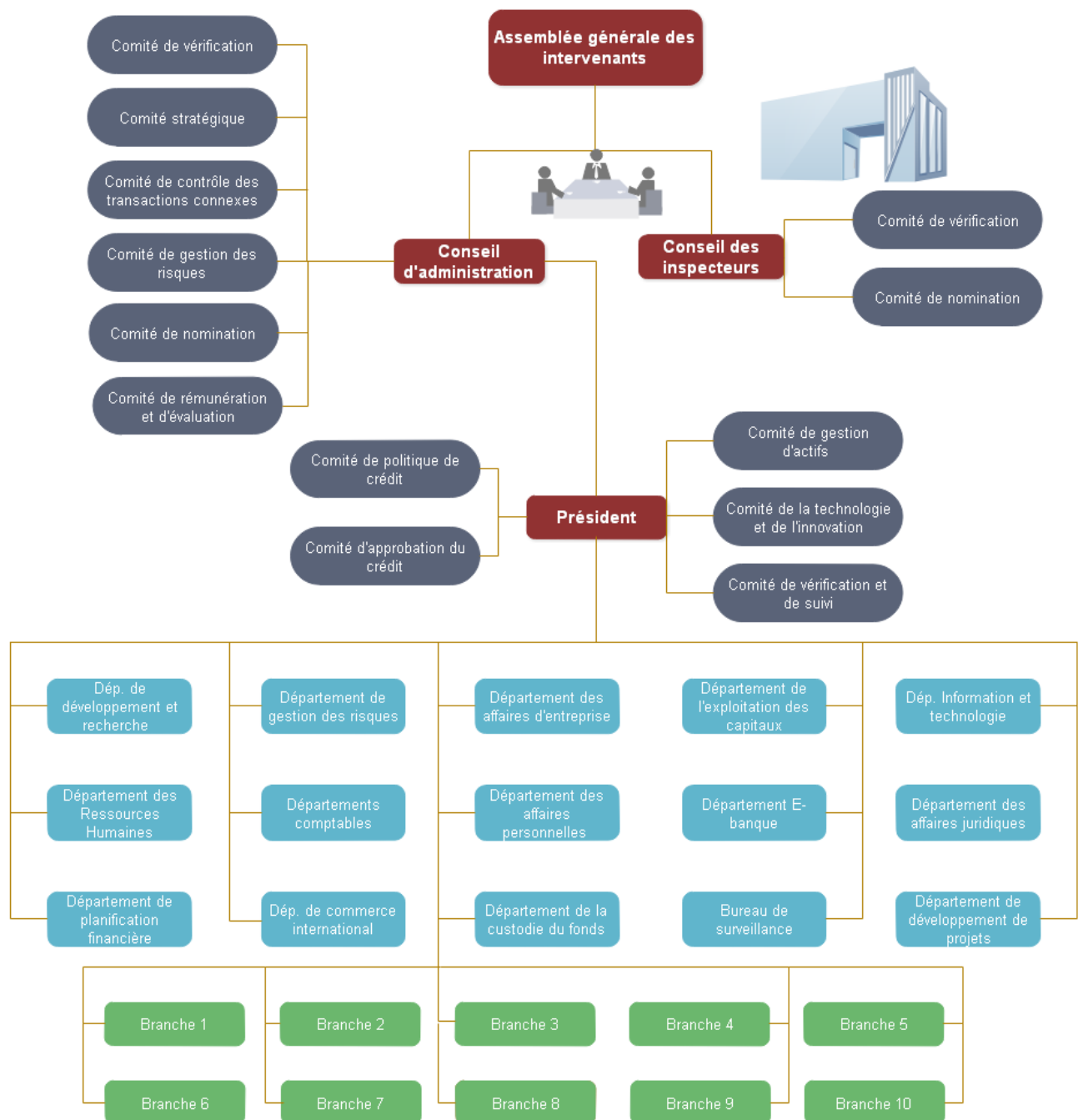
La banque commerciale est une institution financière et un lieu de rencontre de l'offre et de la demande de monnaie, c'est un lien entre le prêteur et le demandeur, elle collecte des fonds auprès des propriétaires qui ont un surplus financier sous forme de dépôts et les distribue aux demandeurs qui ont un besoin financier sous forme d'un type de crédit, dans le but de réaliser le maximum de gain possible et avec le moins de risque possible.

1.2.2 La structure organisationnelle des banques commerciales

Compte tenu de la multiplicité et de la diversité de l'activité bancaire et celles des opérations réalisées par la banque commerciale, on doit mettre en place une structure organisationnelle de la banque pour définir les lignes d'autorité et de responsabilité et répartir l'activité en fonction de leur nature en groupes similaires dans une unité administrative indépendante. La structure organisationnelle des banques commerciales peut être présentée comme suit :

¹ Centre de recherche et documentation sur la consommation, 1969, numéro 01 mars OUNOO Editeur, P.09.

Figure N° :01 L'organigramme d'une banque commerciale



Source : organigramme de la banque¹

¹ Voir le modèle d'organigramme de la banque posté par Danièle le 08/25/2020 sur www.edrawsoft.com

1.2.3 L'importance des banques commerciales

L'importance des banques commerciales réside dans leur rôle important et efficace dans le soutien et le développement de l'activité économique. Elles sont l'un des piliers de l'économie nationale et maintiennent la stabilité monétaire et financière et cela grâce aux politiques et services qu'elles mettent en place. L'importance des banques commerciales se manifeste à travers trois axes principaux :

- Son rôle actif et efficace ainsi que sa capacité à financer des projets de développement ;
- Son innovation dans ses activités, ses fonctions et ses services bancaires ;
- Son rôle dans le commerce international à travers ses succursales et ses correspondants dans le monde.

Nous notons de ce qui précède que l'importance économique¹ de l'activité bancaire et son rôle² sont les suivants :

- La diversification des investissements des banques, en répartissant les risques, ce qui leur permet de s'engager dans des projets à risques élevés ;
- L'intermédiation des banques augmente la liquidité de l'économie en fournissant des actifs plus liquides qui génèrent un rendement, ce qui réduit la demande de la monnaie ;
- En raison de volume important des fonds, les banques peuvent s'engager dans des projets à long terme ;
- Attirer et collecter des fonds et les orienter vers des investissements qui augmentent le produit national, qui créent une nouvelle valeur productive et qui permettent d'ouvrir des horizons de développement pour la société ;
- Le rôle jouer en tant qu'intermédiaire pour ses clients sur le marché financier, l'achat et la vente de titres et la perception des bénéfices en faveur de ses clients en contrepartie d'une commission, en plus d'acheter et de vendre des titres pour son propre compte sur les marchés financiers ;
- L'expansion de son activité et le développement du service de commerce extérieur, tel que les crédits documentaires, transfert de fonds, les prix des commissions, etc. ;
- Les banques commerciales sont considérées comme l'un des piliers de l'activité économique et une source de financement, car elles servent d'intermédiaire entre les propriétaires des ressources financières excédentaires et ceux dont les ressources financières sont rares ou déficitaires ;

¹ Voir l'article L'importance des banques dans l'économie, publié le 16 octobre 2018, sur le site www.techno-finance.fr, consulté le 02/05 /2021.

² Voir l'article le rôle des banques, sur le site www.zebank.fr, consulté le 02/05/2021

- Les banques accordent une aide aux institutions économiques en finançant leurs activités et leurs projets en octroyant des crédits et elles fournissent également des conseils aux institutions dans le cadre de leurs projets d'investissement afin de les orienter vers la rentabilité, la rentabilité et la réduction des coûts ;
- Les banques mènent des études spéciales sur les marchés, ainsi qu'elles s'informent sur les événements et les progrès économiques internationaux et donnent des informations sur les méthodes de financement, les systèmes d'investissement et les méthodes de transfert de capitaux où les banques sont considérées comme une source d'informations et de services économiques d'une grande importance.

1.2.4 Spécificités des banques commerciales

Les banques commerciales se distinguent des autres institutions financières par un ensemble de caractéristiques, et elles peuvent être résumées comme suit : ¹

- Les banques commerciales, comme les autres institutions financières intermédiaires, collectent les fonds des clients sous forme de dépôts, quel que soit le type de ce dépôt, le déposant (*le propriétaire du dépôt*) est appelé créancier et la banque débiteur. Les banques commerciales sont les seules qui autorisent leurs créanciers à conserver leurs dépôts sous forme de dépôts courants (*à vue*) et qui peuvent être retirés par des chèques, sa propriété peut également être transférée à un tiers en utilisant les chèques ;
- Les banques commerciales ont l'avantage de générer de nouveaux dépôts courants (*à vue*), en prêtant et en investissant dans divers titres financiers et les nouveaux dépôts courants (dérivés) sous forme d'argent n'existaient pas au départ, la qualité de la monnaie tient au fait qu'elle peut être retirée par chèque, et il en résulte qu'une part importante des dépôts des banques commerciales est échangée sous forme d'espèce et les dépôts courants faisant partie de la masse monétaire. Toute augmentation des dépôts courants s'ajoute au montant total de la monnaie offerte, comme pour les autres institutions financières intermédiaires, bien qu'elles acceptent des dépôts et accordent des prêts, il en va de même pour les banques commerciales, mais les prêts qu'elles accordent n'ont pas d'effets nets sur la masse monétaire car les fonds avec lesquels elles traitent dans le domaine du crédit ne sont pas créés par ces institutions financières, mais plutôt proviennent de leurs emprunts ;
- Les dépôts courants auprès des banques commerciales constituent une source majeure de leurs fonds et ces dépôts se caractérisent par la possibilité d'un retrait immédiat sans

¹ Voir l'Article, Dhafere SAIDANE, Asma BOUGHEZELA les cahiers de GRATICE n °16, printemps 1999 pp 171-190, les raisons d'être et spécificité de la firme bancaire, pour qui la banque n'est une entreprise comme les autres.

préavis, tandis que dans d'autres institutions financières, la grande partie de leurs sources de fonds ne prend pas la forme de dépôts qui sont obligés de payer au moment de la demande, et par conséquent, les banques commerciales deviennent plus vulnérables aux risques dans leurs opérations que les autres institutions, ce qui les oblige à être prudentes, et s'assurer de l'adéquation entre les besoins de liquidité de ses actifs (*c'est-à-dire sa capacité à remplir immédiatement ses différentes obligations*) et sa rentabilité (*c'est-à-dire maximiser ses revenus nets*).

Section 02 : Les différents types d'activités bancaires

Les banques commerciales sont parmi les institutions les plus importantes sur les marchés financiers et internationaux, elles sont un élément essentiel dans le processus de transfert de capitaux entre les prêteurs et emprunteurs, cette importance est attestée par les services bancaires multiples et variés, ce service qui aide à revitaliser et à faire avancer le processus économique, c'est-à-dire qu'il contribue à accélérer l'économie en avant, et parmi les activités les plus importantes exercées par les banques commerciales figurent : les activités commerciales, financières et marketing.

Et avant de décrire ces types, il faut noter que le service bancaire est l'activité que la banque fournit à ses clients et qui ajoute de la valeur pour le client et pour la banque simultanément en satisfaisant les besoins des clients et en réalisant le profit auquel la banque aspire.

2.1 Activités commerciales

Les activités commerciales de la banque représentent la plus grande partie de l'activité bancaire en général et des banques commerciales en particulier, et ces activités peuvent être cernées dans les aspects suivant :

2.1.1 Acceptation des dépôts et développement de l'épargne

L'acceptation des dépôts est l'un des services bancaires les plus anciens, car les banques acceptent généralement les dépôts des particuliers et d'organisations qui sont payés à vue ou sur préavis, ou bien à la fin de la période déterminée, ils sont l'une des sources de fonds les plus fertiles et constituent la plus grande partie des ressources des banques et représente une base dans les opérations d'intermédiation bancaire, telles que l'octroi de crédit et la création de la monnaie

Un dépôt peut être défini comme un accord entre la banque et le client par lequel ce client paie une certaine somme d'argent en utilisant un mode de paiement (*espèces, chèque, ...*

etc.), et la banque est tenue de rembourser ce montant sur demande à l'échéance et s'engage également à payer des intérêts sur ces dépôts.

Les dépôts peuvent être divisés en quatre groupes :¹

- **Dépôt à vue**

Une convention de compte courant par laquelle deux parties qui sont destinés à revoir l'une à l'égard de l'autre des créances et des dettes réciproques et de les inscrire au fur et à mesure dans un compte unique et de n'en exiger que le solde à une date fixée en commun accord.

- **Dépôt à terme**

Contrairement au déposant en compte à vue, le déposant à terme ne peut disposer du solde du compte qu'à l'échéance ou (*terme*) convenu à moins que le banquier compatissant ne permette un retrait anticipé -moyennant une indemnité de dédit toutefois en contrepartie de se gèle du fond le taux d'intérêt accordé est supérieur à celui des dépôts en compte à vue. Le terme ou échéance du compte peut-être fixe ou mobile préavis arrêté (*préavis*).

- **Compte à préavis**

Ce type de compte permet au client d'une banque de placer son capital avec un intérêt, pour une durée indéterminée, à la condition qu'il ne fasse des retraits qu'après un préavis. La durée de ce préavis est précisée dans le contrat de souscription.

- **Dépôt épargne**

Il s'agit à l'origine de petit carnet broché personnalisé au nom du titulaire, dans lequel s'enregistre les dépôts et les retraits avec les intérêts. Le compte accueille les dépôts à tout moment mais les retraits sont soumis dans certains cas à des préavis, qui sont en fonction du montant du retrait souhaité par le titulaire.

Cependant sous la concurrence, certains établissements ne respectent pas les engagements au point que les titulaires considèrent ces carnets comme des vrais instruments à vue, juste que ces derniers jouissant d'une rémunération bien supérieure à celle accordée aux compte courant (*véritablement à vue*).

2.1.2 Facilités et prêts bancaires

Le terme facilités bancaires est plus large que le terme prêt dans le langage de la banque. Les facilités bancaires comprennent ce qui était autrefois des garanties et des cautions qui peuvent aboutir à un prêt, et dans cet élément, nous traiterons à la fois de l'activité de facilitation et de l'octroi d'un crédit bancaires.

¹ Yassine Boudghene, Eric De Keuleneer, « *Pratiques et techniques bancaires* », p.p.p 82, 83,84.

- **Facilités bancaires**

Par facilités bancaires, on entend tous les services qui facilitent le financement des activités des clients avec le moins d'effort et le moindre coût. Parmi les types de facilités, on trouve :

- **Emission des lettres de garantie**

Une lettre de garantie est un document émis par la banque, garantissant le paiement d'un fournisseur pour les produits ou les services fournis à une entreprise si celle-ci ne peut pas payer. Dans ce cas, la banque paie un montant donné au fournisseur.

- **Le crédit renouvelable (*revolving*)**

Un établissement de crédit met à disposition d'un emprunteur une somme d'argent sur un compte spécialement ouvert à cet effet. L'emprunteur, quant à lui, peut disposer de la somme librement, sans justificatifs d'utilisation, à condition de rembourser son crédit renouvelable selon les échéances contractuelles.¹

Les modalités de remboursement, notamment le rythme des mensualités, sont déterminées dans le contrat de crédit. L'emprunteur peut toutefois rembourser le montant dû par anticipation conformément à la réglementation en vigueur (*remboursement d'une partie ou de la totalité de la somme qui reste à rembourser*).

- **Les services des chèques certifiés**

Certains organismes demandent à leurs clients un chèque certifié pour leur fournir les marchandises ou les libérer de leurs responsabilités, ici les clients de la banque demandent la certification ou l'approbation des chèques tirés à l'ordre de ces organismes avec le cachet et la signature de la banque qui garantit et prend la responsabilité de recouvrement et l'accomplissement.²

2.1.3 L'octroi des crédits

Quant au concept du crédit L'étymologie du terme (*du latin : « credere », croire*) rappelle que l'opération est fondée sur la croyance par le créancier, que le débiteur sera à même de payer sa dette à l'échéance. Le créancier est donc « *celui qui fait confiance* » à un débiteur, sous réserve qu'il existe une garantie que ce prêt sera remboursé. En cas d'incapacité de l'emprunteur à rembourser le montant, la garantie peut être une réservation de logement, une saisie de voiture, ou une garantie d'une personne qui a un compte à la banque ou à une identité commerciale et ça selon les contrôles fixés par la banque.

¹ Sawssan BOUFOUS et Mohamed KHARISS, ISSN 2028-9324 Vol. 8 No. 2 Sep. 2014, P.733.

² Fady NAMMOUR, « *Instruments de paiement et de crédit* » 1^{er} édition : Mars 2008, P.14.

L'emprunteur assume l'obligation de remboursement à l'échéance en contrepartie d'un certain montant que la banque obtient de l'emprunteur, qui est représenté en intérêts, commissions et dépenses.¹

La banque commerciale, comme les autres institutions financières, a des objectifs particuliers qu'elle cherche à atteindre (rentabilité, sécurité et liquidité) et la politique de prêt détermine la direction et la manière d'utiliser les fonds de la banque, pour assurer sa survie et sa continuité, elle diffère d'une banque à une autre en fonction des objectifs, du domaine de spécialisation, de la structure organisationnelle et de la taille du capital. Les prêts accordés sont divisés en deux types, directs et indirects.

A- Crédit financiers (*directe*)

Peut être défini comme un système qui fournit aux particuliers, aux institutions et aux projets de l'économie nationale les fonds nécessaires pour obtenir le rendement le plus élevé au coût et aux risques les plus bas possibles. Ces prêts se présentent sous deux formes :

- **Crédit avec différentes garanties** : Tout crédit avec garantie de récoltes agricoles, de valeur mobiliers, biens immobiliers, etc. ;
- **Crédit sans garanties** : La garantie est personnelle et est basée sur la réputation et la solvabilité des personnes.

B- L'escompte des effets de commerce (*indirect*)

L'escompte ou discount est une forme de crédit par laquelle la banque achète à une autre personne la propriété d'une créance non échue appelée (*effet de commerce*) en lui versant un montant inférieur à celui qui sera encaissé à l'échéance. La différence entre ces deux montants, l'escompte constitue la rémunération d'un intérêt (*parfois appelé agio*) de la banque.²

▪ Les services des encaissements

Ces services revêtent une importance particulière tant pour les banques que pour leurs clients, car ils réduisent la circulation des espèces entre créanciers et débiteurs et évitent ainsi tous les risques résultant de la circulation de l'argent et de leur transfert d'un endroit à un autre.

Les services des encaissements aident à régler les comptes des clients en effectuant des opérations de télé-compensation entre eux et en économisant les efforts et le temps que les clients consacrent aux dépôts et aux retraits.

¹ Sawssan BOUFOUS et Mohamed KHARISS, *Op.cit.*, P.732.

² Y. BOUDGHENE, E. De KEULENEER *Op.cit.* p.48.

Parmi ces services on trouve :

- **Encaissement et paiement des coupons**

Les coupons sont des timbres alignés au bas des certificats d'actions et sur chacun d'eux sont mentionnés le nom de l'organisation émettrice ainsi que le nombre et les numéros des actions que ce certificat détient. Les banques au nom de leurs clients collectent et paient la valeur de leurs coupons et les dividendes, et c'est un service bancaire important.

- **L'escompte des effets de commerces**

Un détenteur d'un effet commercial peut demander à une banque commerciale avant l'échéance d'obtenir des liquidités mais inférieures aux montants indiqués à la date de son échéance et la différence entre la valeur de l'effet à la date avant son échéance et à sa date d'échéance est la valeur de l'agio, dont la banque commerciale tire des intérêts en échange de ce service et cet intérêt est appelé le taux d'escompte. Ce processus s'appelle l'escompte d'un effet de commerce, un certain pourcentage est ajouté au montant de la remise, qui est considéré comme une commission en plus des frais de recouvrement.¹

- **Les services des encaissements intérieurs**

Les banques effectuent le règlement de la dette par compensation où par le transfert sur le compte sans faire circuler de grandes quantités d'argent et éviter le transfert, les coûts et l'exposition aux risques de vol et de perte. Parmi les encaissements effectués par les banques on trouve : l'encaissement des factures, l'encaissement des chèques etc.... qui seront déposés dans les comptes des clients.

- **Les services des encaissements extérieurs**

Ça permet d'éviter le recours au crédit documentaire, à titre d'exemple : un marché est conclu entre l'exportateur et l'importateur pour un échange de marchandises sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir un crédit documentaire en faveur de l'exportateur, ce qui veut dire que ce dernier fait confiance à l'importateur qui paiera à la livraison des documents de marchandises, dans ce cas, l'exportateur présente à sa banque les documents convenus entre lui et l'importateur qui les transmet à son tour à son correspondant dans le pays de l'importateur et lui demande de remettre les documents d'expédition à l'importateur en contrepartie de paiement du prix des marchandises.²

¹ Voir l'article : Qu'est-ce qu'un escompte : définition, avantages et intérêt pour l'entreprise, L'escompte bancaire, sur le site www.lemagdelentreprise.com, consulté le 02/05/2021

² Harouna Ibrahim SIDIBE, cartographie des risques liés à la compensation interbancaire cas de la banque atlantique du Mali, mémoire de fin d'étude, centre africain d'études supérieures en gestion, Avril 2011.

Lorsque l'importateur paie ce prix, la banque de l'exportateur informe ce dernier afin d'effectuer les procédures nécessaires, y compris l'enregistrement du montant en faveur de l'exportateur, pareille pour les règlements financiers via les transferts.

2.1.4 L'encaissement documentaire

Un encaissement documentaire est une opération par laquelle un exportateur confie la perception d'un paiement à la banque remettante (*la banque de l'exportateur*), qui envoie des documents à une banque d'encaissement (*la banque de l'importateur*), ainsi que les instructions de paiement.¹

2.1.5 Autres services bancaires commerciaux

Les banques fournissent un ensemble de services bancaires visant à avoir la satisfaction de leurs clients, ces services sont de nature commerciale car ils sont destinés à réaliser un bénéfice qui se manifeste par les commissions ou les profits que ces banques obtiennent lors de la fourniture de cet ensemble de services.

2.1.6 Location de coffres-forts et de casiers

Ce service permet le dépôt d'objets personnels (objets de valeur, documents ...) et de bénéficier de la protection assurée par des pièces sécurisées (panic room) de la banque. Ces objets sont certaines choses que leurs propriétaires aimeraient conserver et se prémunir contre les risques de vol, de perte, d'incendie, etc.... en les déposant à la banque, à condition de les récupérer par la suite, dans leur état physique.

La banque prépare à cet effet des coffres-forts spéciaux pour ses clients, et facture des frais pour cela. Parmi ce qui est déposé dans ces coffres-forts : certificats d'investissement, contrats de propriété foncière et immobilière, polices d'assurance, valeurs mobilières, des objets précieux ... etc.²

2.1.7 Les opérations de change

Les banques échangent des devises étrangères par le biais du processus de vente de la monnaie locale et d'achat de devises étrangères et vice versa. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente pour chaque type de devise représente un bénéfice pour la banque, tandis que le client obtient les devises étrangères nécessaires pour atteindre ses objectifs souhaités.

¹ G. LEGRAND & H. MARTINI, « *Management des opérations de commerce international* », 4^{ème} édition – DUNOD, Paris, 1999, P.145.

² Jean Marc Béguin, Arnaud Bernard, « *L'essentielle des techniques bancaires* », Éditions Groupe Eyrolles, 2008, P.p.167,168.

2.1.8 Fournir des services d'assurance

Les transactions financières et bancaires ont connu plusieurs nouveautés et évolutions rapides, ce qui a obligé les banques et les compagnies d'assurance à s'intégrer et à participer à la fourniture de certains produits et services d'assurance, c'est-à-dire la participation de ces deux secteurs à une industrie de services qui n'existait pas avant, à savoir le service d'assurance et la bancassurance qui est la vente de produits d'assurance par l'intermédiaire d'un réseau bancaire, et cela se limitait à la notion de distribution uniquement, c'est-à-dire que les banques jouent le rôle de distributeur et de commercial de services d'assurance au profit des compagnies d'assurance bancaire ou bien la bancassurance.¹

En plus de ce qui précède, les banques fournissent d'autres services tels que :

- Gérer les actifs des clients de la banque ;
- Transfert des frais de voyage et de tourisme et émission de chèques de voyage ;
- Paiement des virements électroniques et postaux entrants ;
- Paiement des factures d'électricité, d'eau et de téléphone.

2.2 Activités financières

Les activités financières des banques commerciales sont diverses. Ces banques pratiquent de nombreuses activités financières qui n'étaient pas accessibles auparavant, qui sont les suivantes :

2.2.1 Emission de nouveaux titres financiers

Habituellement, c'est une institution financière spécialisée, généralement appelée banque d'investissement ou souscripteur (*underwriter*)*qui entreprend le processus d'émission pour l'entreprise ou pour un organisme gouvernemental. Cette même banque ne déroge pas de son rôle d'intermédiaire entre les investisseurs et la partie émettrice. Dans les pays caractérisés par la petite taille du marché financier, les banques commerciales peuvent jouer le rôle de la banque d'investissement.

Les banques commerciales contribuent également au développement de la bourse via :

- La Participation directe à la création de nouvelles sociétés dans le but d'activer le marché de l'émission puis le marché secondaire ;
- Marketing et promotion des actions de sociétés nouvelles ou existantes ;

¹ Vered Keren, « *la Bancassurance* », 1 ère édition 1997, septembre, p.05.

* Underwriter se traduit par garant. En finance, un garant est un syndicat de banques chargé d'acheter des titres nouvellement émis afin de les revendre au public. C'est généralement la banque chef de file qui répartit les pourcentages entre les membres du syndicat.

- Élargir l'octroi de crédit pour garantir les titres, ce qui incite les particuliers et les institutions à investir en valeurs mobilières et à introduire de nouveaux opérateurs en bourse.

2.2.2 Les services de courtage et la négociation des obligations

La banque peut exercer le rôle de courtier en bourse et ainsi obtenir une commission pour chaque opération qu'elle entreprend. La participation des banques vise à encourager et à développer le marché monétaire en boostant les épargnants à négocier et à détenir les actions et obligations de diverses sociétés dans le cadre de création de sociétés.

2.2.3 Gestion des portefeuilles

Un portefeuille (*en finance*) désigne un ensemble d'actifs financiers détenus par un établissement ou un individu. Il peut aussi désigner des valeurs mobilières détenues à titre d'investissements, de dépôt, de provision ou de garantie.

Le passage du modèle de financement indirect au financement direct nous montre l'ampleur de l'importance des marchés des capitaux en tant que l'une des parties du système financier, des marchés qui sont devenus le lieu de rencontre des agents déficitaires et excédentaires et représentent la principale source de financement des entreprises économiques privées et publiques, ainsi que les collectivités locales et l'État. La diversification des instruments financiers sur ces marchés a poussé les intervenants à travailler pour tirer profit et de diversifier leurs investissements à partir de ces mêmes instruments, et ainsi de constituer un portefeuille de titres financiers.

Le portefeuille de titres financiers est considéré comme une combinaison d'un ensemble d'alternatives d'investissement de financement, par laquelle l'investisseur cherche l'obtention d'un nombre de titres diversifiés pour assurer l'atténuation des risques. Par conséquent, pour constituer un portefeuille de titres, plusieurs facteurs doivent être pris en considération, tel que le rendement, le risque, et la diversification afin d'obtenir un portefeuille efficace, et cela vient après deux phases : phase de formation et phase de gestion, une phase qui nécessite des connaissances scientifiques et une grande expérience dans le domaine de l'investissement en valeurs mobilières, sa stratégie évolue avec les objectifs recherchés.¹

Vu l'expérience et les connaissances exigées par la gestion du portefeuille financier dans les règles d'investissement en valeurs mobilières, et compte tenu du manque d'expérience de l'investisseur propriétaire du portefeuille financier, ce dernier confie la tâche de gestion à

¹ Dominique POINCELOT « *gestion de portefeuille* » p.2.

des organismes spécialisés et professionnels qui possèdent les connaissances théoriques nécessaires et une vaste expérience pratique et surtout des outils techniques suffisants, y compris des cerveaux et des moyens électroniques innovants et des informations correctes et modernes qui leur permettent une gestion efficace. Parmi ces organismes, on trouve les banques commerciales.¹

Les changements actuels ont fait des banques commerciales l'organe le plus important qui est capable de gérer les portefeuilles financiers, que ce soit pour son propre compte ou pour le compte de ses clients, il convient de noter que l'étendue du travail de la banque commerciale en tant que gestionnaire du portefeuille de ses clients ne s'arrête pas à ce stade seulement, car il peut fournir d'autres services tels que de garder des titres financiers et tenir les comptes de ses clients liés aux titres, la surveillance des opérations de règlement et de compensation liées aux actifs du portefeuille financier ... etc.

2.3 Activités de marketing

Le marketing bancaire est l'une des principales activités des banques, il fournit l'ensemble d'informations sur lequel reposent les autres activités bancaires et la base sur laquelle les plans sont élaborés et les décisions sont prises, surtout ces derniers temps, où le monde connaît un développement technologique et une mutation d'information et d'ouverture économique.

2.3.1 Définition de marketing bancaire

Faire son marketing mix, c'est établir de manière opérationnelle sa stratégie marketing. On définit ce que l'on vend, comment, où, pourquoi et toutes les variables nécessaires à la mise en vente d'un produit dans les meilleures conditions possibles.

Le marketing mix est l'ensemble des outils, des décisions et des actions à mettre en place pour un produit en ciblant les clients.

Vous avez déjà en amont préparé votre stratégie marketing, vous savez quel marché vous ciblez, quel public et quelle persona. Vous avez défini des objectifs stratégiques quantitatifs et qualitatifs pour votre produit ou service et vous devez maintenant réfléchir à la réalisation de ses objectifs et les moyens à utiliser pour y arriver.

Le marketing bancaire peut être défini comme étant l'application de la démarche et des techniques marketings à l'activité bancaire.²

¹ Olena HAVRYLCHYK, Marianne VERDIER « *l'intermédiation financière à l'ère des fintechs : le rôle des plateformes crowdlending* », voir le revu d'économie et financière, 2017/3 (N° 127). P 208

² Bordeaux IV Montesquieu « *Licence Pro Formaposte Marketing Bancaire* » J-C Lointier, P.3.

Le marketing de l'offre bancaire s'inscrit dans une perspective de marketing des services marqué par l'intangibilité, l'inséparabilité, l'hétérogénéité et la périssabilité. Ces deux dernières caractéristiques sont déclinées de manière spécifique : l'hétérogénéité est aussi variété de produits offerts, la périssabilité affecte le processus et non les moyens (*l'argent*).¹

2.3.2 Marketing mix bancaire

Le Mix-Marketing est un élément capital dans la stratégie marketing, il a attrait à la façon dont l'entreprise va présenter son offre sur le marché cible, de manière à satisfaire la demande.

Le Mix Marketing consiste à optimiser le mélange l'ensemble des décisions ou des offres que peut mettre en œuvre une banque pour atteindre des objectifs préalablement déterminés ainsi que les marchés cibles visés.²

Aussi Le mix-marketing bancaire peut se définir comme : « *l'art de développer l'activité bancaire, que ce soit entre de clients actuels ou potentiels, d'étudier les évolutions potentielles du marché bancaire et d'identifier les désirs des clients, en cherchant à atteindre leur satisfaction, de répondre à leur demande et à toucher le plus grand volume des bénéfices avec des méthodes scientifiques, en tenant compte de la préservation de la qualité des actifs.* ».

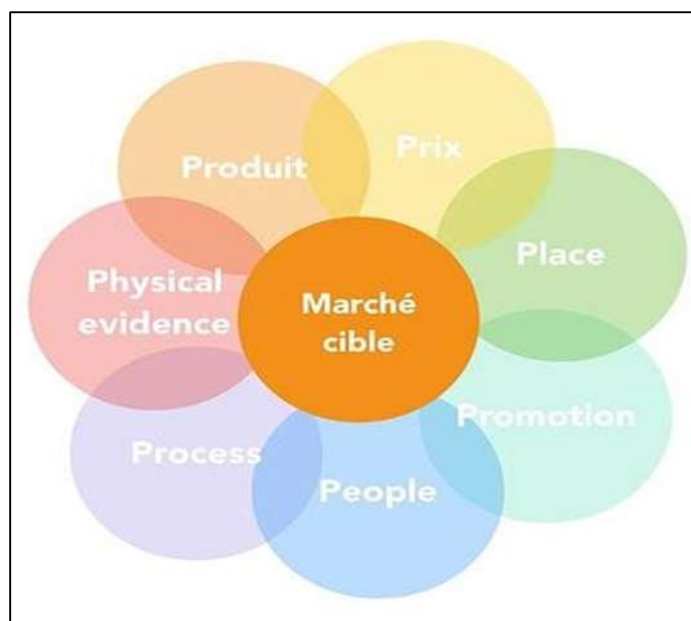
Le mix marketing est défini comme « *l'ensemble de variables qui peuvent être contrôlées et qu'une organisation utilise pour atteindre son objectif sur le marché* ». Ces activités représentent - selon cette définition - les éléments de base du marketing mix, qui sont : le produit ou la marchandise, le prix, la promotion et la distribution ou la place où ce que l'on appelle les 4P (*le prix, le produit, la promotion, la place, le publique*).

Un certain nombre de chercheurs ont proposé un cadre révisé pour le mix marketing des services bancaires, composé de sept éléments (7P) Le produit, le prix, la promotion, la place, les personnes, physique évidence (*l'environnement physique de la banque*), le processus (*de fourniture du service bancaire*).

¹ Monique Zollinger Éric « *Lamaraque Marketing et stratégie de la banque* » 5^{ème} édition p.28.

² Bordeaux IV Montesquieu Op.cit. P.53.

Figure (02) : Le marketing mix



Source : <https://blog.comexplorer.com>

▪ Types d'activités de marketing bancaire

Les types d'activités de marketing bancaire ne diffèrent pas des activités normales tel que la promotion, la distribution, les recherches marketing, la conception de nouveaux produits, le prix et autres, et peuvent être brièvement expliqués comme suit :¹

▪ La promotion

Cette catégorie correspond à toutes les actions de communication mises en place afin d'atteindre la cible, il s'agit de la publicité télévisuelle, d'affichage ou encore d'e-mailing, il faudra ici définir les canaux qui sont les plus appréciés par les cibles. Il faut également définir un positionnement, un angle d'attaque, afin de véhiculer l'image de marque désirée de la bonne façon.

La politique de communication regroupe également les actions mises en place afin de booster les ventes comme les promotions limitées dans le temps ou les « goodies » accompagnant le produit. Les banques se livrent à une gamme d'activités promotionnelles qui attirent le consommateur avec les produits et services qu'elles offrent.

¹ MOSTEFA KARA Ame, « *marketing bancaire et communication* », thèse de doctorat, Université Djilali LIABES – Sidi – Bel – Abbès Faculté des Sciences Economiques, Commerciales Et des Sciences de Gestion, P.p. 34, 35.

2.3.3 La distribution

Cette politique définit l'ensemble des moyens mis en place pour la commercialisation du produit finalisé. Elle concerne les endroits et canaux utilisés pour déplacer, envoyer ou simplement implanter les produits commercialisés.

Il est essentiel pour la banque de bien maîtriser cette étape afin de minimiser les coûts (*exemple : la logistique*) et éviter un impact trop important sur le prix final proposé aux consommateurs, ainsi de mettre en place un système qui permet le passage d'une manière fluide de la banque au consommateur ou au client.

Il s'agit aussi de définir le meilleur moyen pour le consommateur d'accéder au produit et de lui donner de la crédibilité :

- Grande surface ?
- Franchise ?
- Commerce de détail ?
- Vente en ligne ?

▪ Recherche marketing

La recherche marketing désigne le processus qui consiste à recueillir, à analyser et à interpréter des données sur les consommateurs, l'environnement, les marchés et les concurrents dans le but d'améliorer la prise de décision marketing et par exemple, les statistiques gouvernementales sur la population et les revenus indiquent la taille des marchés et leur pouvoir d'achat.

▪ Nouveau design de produit

Il s'agit de sélectionner les différents produits à exposer, ainsi que de développer les produits existant et les banques en permanence en ajoutent de nouveaux produits en fonction de la demande des clients, et d'améliorer les produits existants et d'en supprimer d'autres par divers moyens, tels que l'utilisation d'un sondage ou de questionnaires.

▪ Prix

Lorsque le prix d'un bien ou d'un service est fixé, la plupart des propriétaires de banques commencent avec des coûts de production unitaires ce sont les coûts de fabrication d'une unité du bien ou du service, ensuite, ils ajoutent un pourcentage des coûts pour obtenir des bénéfices pour eux-mêmes, et chaque département de la banque ajoute un montant qui couvre les coûts du produit afin de pouvoir réaliser des bénéfices, et le montant ajouté à chaque étape s'appelle le prix, de sorte que le prix de vente final de chaque service est égal aux coûts de production en plus des montants totaux résultant de l'augmentation du prix et du profit.

2.3.4 Les raisons de la nécessité d'appliquer le marketing bancaire

La nécessité pour les banques d'appliquer le concept marketing est due à un ensemble de considérations les plus importantes :

- L'offre de services bancaires est considérée comme une offre flexible, autrement dit, il est possible d'augmenter l'efficacité de la performance actuelle des services bancaires ou de créer de nouveaux services via les agences bancaires existantes en fonction des désirs des clients ;
- Le changement permanent de l'environnement de la banque, car l'environnement dans lequel la banque est en concurrence est caractérisé par des changements et en réalité les besoins des clients évoluent d'une période à une autre et en conséquence, son besoin de monnaie et de crédit évolue également, en plus l'évolution de nouveaux besoins au fil du temps en raison des développements économiques, sociaux, technologiques et autres, donc il est probable que pour aboutir à un changement, la banque a besoin de réussir une philosophie de marketing ;
- Les services bancaires sont uniques dans certaines caractéristiques, y compris leur sensibilité aux variables environnementales, en plus d'être intangibles et incapables d'être stockés ..., dont ces caractéristiques reflètent l'importance de la nécessité à adopter une méthode spécifique de présentation et d'exposition, ce qui leur crée un besoin d'efforts de marketing intensifs et distincts ;
- La fourniture des banques pour les services techniques spéciales (*services de conseil*), exige des relations sur une longue période et une grande confiance mutuelle entre la banque et ses clients, pour cela les efforts de marketing sont les seuls qui peuvent garantir la pérennité de ces relations. Un travail continu est nécessaire pour améliorer l'image de la banque sur le marché ;
- Les banques qui utilisent le marketing sont plus prêtes à affronter la concurrence des autres banques ou institutions financières qui offrent des produits et services bancaires similaires et qui poursuivent des différentes stratégies concurrentielles dans le but de monopoliser le marché ;
- Le marché des services bancaires peut être décrit comme un marché des acheteurs, et c'est un marché qui se caractérise par l'excès de l'offre par rapport à la demande et l'existence de la liberté du client à comparer entre les banques et leurs services proposés, il est donc nécessaire pour la banque de rechercher les services qui peuvent répondre aux besoins des clients afin les captiver, c'est ce qu'on appelle le marketing bancaire.

Section 03 : Les nouvelles activités bancaires

Améliorer la qualité de ses services, être flexible pour s'adapter aux évolutions technologiques successives dans le secteur bancaire dans le but de satisfaire ses clients sont parmi les principales voies pour accroître sa compétitivité sur le marché des banques.

3.1 Les activités non classiques

Les services bancaires, comme d'autres activités économiques, ont connu de nombreux stades de développement, passant de la simple réalisation d'opérations de prêt et de dépôt à d'autres activités modernes qui dépassaient sa zone géographique. Les banques actuellement pratiquent des activités modernes qui étaient l'apanage d'institutions spécialisées, donc on peut dire que le concept de service bancaire non traditionnelle découle de la diversification dans le domaine des activités et services bancaires et non bancaires, qu'on va étudier dans les points suivants :

▪ Diversification des activités et services bancaires

On a montré que les services bancaires ne se limitent pas juste aux opérations de dépôt et de prêt ou aux activités traditionnelles. Actuellement, les banques ont tendance à :

- Acheter, créer et gérer des entreprises industrielles, commerciales, agricoles et de services ou y participer ;
- Création de nombreuses succursales de la banque mère (*Bank Parent*) qui fournissent des services bancaires traditionnels (*prêts, dépôts, comptes chèques, transferts d'espèces ...*) aux particuliers, aux hommes d'affaires et organisations en fonction de leurs diverses activités et nationalités ;
- Création de nombreuses succursales de la banque mère, qui se spécialisent uniquement dans les activités commerciales traditionnelles et les marchés de gros ;
- L'entrée des banques dans le secteur de l'assurance en fournissant tous les services liés au courtage, et à l'émission de différents types de polices d'assurance (*assurance vie, la propriété ...*)
- Les banques proposent désormais de nombreux services bancaires aux particuliers, tels que les prêts personnels, l'organisation et la planification de la fiscalité des particuliers, les budgets de dépenses, le paiement des loyers, l'octroi de chèques. (*Chèques Cartes*), facilités et prêts financiers pour tous les services d'entretien et de changement des habitations (*meubles, électroménagers ...*), en plus de tout ce qui est lié aux conseils pour l'achat ou la vente de logements neufs, ainsi que l'achat d'une assurance automobile ;

- Organiser et gérer tout ce qui concerne la fourniture et le versement des pensions et les prestations sociales dont bénéficient les individus auprès de l'État ;
- Le commerce de matières premières et de divers produits ;
- Rendre des services spéciaux pour certains clients particuliers, adaptés à eux et à leur situation (*certaines grandes banques fournissent des services bancaires à leurs clients qui possèdent des voitures particulières, et ne puissent pas supporter les difficultés de quitter leur voiture et de se tenir devant les guichets de la banque pour obtenir les services qu'ils demandent*).

3.1.1 Epargne pour fêtes

Les banques encouragent leurs clients à épargner pour des occasions spécifiques, tel que faire face aux dépenses de la saison estivale, les fêtes de mariage, enseignement universitaire ou acheter des cadeaux pendant les vacances Elles leur donnent des avantages rémunérateurs sur ces économies et donnent des facilités de crédit proportionnelles à la taille de leur épargne. Cela leur permet d'emprunter à des conditions faciles des montants égaux à deux fois le montant de l'épargne.

▪ Cartes de crédit

Une carte qui permet au client d'obtenir des biens et services auprès de certains magasins et dans certains lieux. En présentant cette carte, le vendeur remet la facture à la banque émettrice de la carte et lui paie sa valeur, la banque fournit au client un relevé mensuel de la valeur totale à payer ou à déduire de son compte courant. Le client ne paie aucun intérêt sur ce crédit s'il est payé à temps.

3.1.2 Les services électroniques

Les banques utilisent des cerveaux électroniques dans leurs activités, elles se trouvent souvent dans une position qui leur permet de fournir ces services à d'autres banques et institutions en échange d'une commission. Les banques peuvent fournir à leurs employés des états consolidés complets indiquant leurs états actuels définis par la banque, leur fournir des relevés indiquant les impôts sur leurs revenus avec publications administratives, et contrôler les actifs dans leurs entrepôts et autres services.

3.1.3 Service bancaire internationaux

À l'heure actuelle, la plupart des banques fournissent des services bancaires internationaux ou ce que l'on appelle des services transfrontaliers, ce qui signifie qu'une banque d'un pays fournit divers services bancaires à ses clients résidant dans un autre pays.

3.1.4 Expansion dans l'utilisation des innovations financières

Et ça c'est avec l'utilisation et la réalisation des opérations sur les produits dérivés tel que Les CFD. Les futures (*contrats à terme en Français*), les forwards (*contrats de gré à gré*), Les options (*Call / Put*), Les warrants / turbos, les swaps (Swap de taux d'intérêt, Swap de devises, Swap de risque de crédit (*CDS*), *Swap sur matière première*).

3.1.5 Services bancaires privés (VIP) :

Sont des services bancaires destinés aux clients qui ont une grande capacité financière ou aux particuliers fortunés. Le client est considéré comme un client VIP selon la taille de sa richesse et de ses revenus, dans l'ensemble, quelqu'un qui possède 500000 dollars ou plus est considéré comme client VIP , tandis que d'autres institutions considèrent qu'un client VIP est celui qui possède un million de dollars et ainsi de suite, au-dessus des actifs qui peuvent être investis (selon les caractéristiques de la Banque fédérale suisse USB).

Ces services sont généralement fournis dans un site spécial appelé "Lounge VIP" qui est équipé de haute technologie, comme l'utilisation des derniers téléviseurs, lignes téléphoniques, Internet et plusieurs écrans d'ordinateurs, afin que ce type de clients puisse suivre les derniers développements et les changements financiers et économiques, à la fois locaux et mondiaux.

3.2 Les services bancaires électroniques en ligne

Les services bancaires électroniques sont souvent fournis sur Internet, les sites Web des banques, ils peuvent être divisés en deux catégories :

- Sites faisant la publicité des services et produits fournis par la banque dans ses succursales traditionnelles, ce type est appelé sites d'information ;
- Sites transactionnels intégrés, à partir desquels les services suivants peuvent être obtenus :

▪ Consultation de compte

Le client peut consulter son compte à tout moment, ainsi que consulter les dernières transactions qui ont eu lieu, il est également possible d'ouvrir un compte auprès de la banque en utilisant une carte de crédit.

▪ Transfert des fonds

Cela signifie la possibilité de transférer de l'argent d'un compte à un autre, certaines banques effectuent ce processus dès que le client fait la demande, tandis que d'autres prennent un certain temps.

3.2.1 Paiement des factures

Le client peut payer ses factures via le site Web de la banque, en contre parti de certains frais, certaines banques fournissent ce service gratuitement et d'autres le fournissent gratuitement dans certaines limites du montant de la facture.

3.2.2 Déterminer les qualités spéciales du travail

Certaines banques permettent au client de personnaliser sa page, tel que la modification de l'utilisation de certains boutons, en posant au client un certain nombre de questions pour lui offrir une multitude d'offres qui correspondent à son gout et à ses envies.

3.2.3 Fournir de nouveaux marchés au consommateur

La banque propose des offres spéciales pour les produits non bancaires en précisant les adresses de ces lieux sur la page de client, avec des remises accordées si l'achat est effectué sur ces sites.

3.2.4 Ouverture d'un compte courant avec intérêts

Lorsqu'un compte courant est ouvert avec intérêt c'est pour attirer les clients et les inciter à utiliser Internet, comme certaines banques qui mettent une calculatrice pour effectuer des calculs immédiatement.

3.2.5 Remboursement d'une partie des frais des automates de paiement

Certaines banques Internet ne disposent pas de leur propre guichet automatique, et offrent donc à un client la possibilité d'utiliser un guichet automatique d'une autre banque avec le remboursement des frais d'utilisation du guichet pour le client.

3.2.6 Acheter des certificats d'épargne

Les banques offrent des taux d'intérêt plus élevés sur ces certificats s'ils sont achetés via Internet, en raison de l'intensité de la concurrence entre les banques en matière de taux d'intérêt.

3.2.7 L'obtention des prêts

Les prêts peuvent être obtenus immédiatement sur le site Web de la banque, ce qui permet au client de comparer les taux d'intérêt d'autres banques via le site Web de sa banque.

3.2.8 Remplir une demande de carte de crédit

Le client peut remplir cette demande sous forme d'un formulaire via Internet et obtenir la carte à la maison, après une comparaison entre les différentes banques en ce qui concerne les frais et les intérêts. L'un des meilleurs avantages est la possibilité d'obtenir une nouvelle carte juste après l'expiration de l'ancienne carte.

3.2.9 Services de planification financière

Avec l'augmentation du degré de complexité des marchés financiers, certaines banques aident les clients à gérer leur argent, le client peut utiliser le site Web de la banque pour saisir l'intégralité des opérations suggérées et proposées et la banque détermine et sélectionne lesquelles ayant les intérêts les plus élevés et les risques les plus faibles avant de donner l'ordre d'effectuer l'opération.

3.2.10 Fournir des services d'assurance

Certaines banques permettent au client de connaître les offres d'assurance disponibles en toutes sortes et de comparer entre elles pour définir les meilleures offres.

3.2.11 Les services de courtages

Il s'agit d'accompagner les clients pour acheter les meilleures actions via le site Web de la banque. C'est le moyen le plus simple et le plus sûr d'acheter pour une personne non professionnelle, compte tenu des conseils que la banque fournit à ces clients.

3.2.12 Les services techniques

Il consiste à modifier les programmes des clients pour les rendre compatibles avec les programmes de la banque concernant les programmes de gestion des fonds.

3.2.13 Les services de fiscalité

Par exemple, aider le client à obtenir des informations sur le montant des impôts à payer après avoir examiné les bénéfices et les dépenses du client.

3.2.14 La Protection et la confidentialité

Ceci n'est pas considéré comme un service spécial, mais les banques lui accordent une grande attention afin que le client se sente en haut degré de protection pour les opérations qu'il effectue.

3.2.15 L'affacturage (*factoring*)

La technique de l'affacturage ou de factoring consiste à transférer des créances commerciales d'un titulaire à une société d'affacturage (*le factor*) qui se charge du recouvrement et qui garantit la bonne fin de l'opération, même en cas de défaillance du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou une partie du montant des créances transférées.¹

3.2.16 Services d'ordres des paiements bancaires

Un ordre de paiement est donné par le détenteur d'un compte bancaire à sa banque pour transférer de l'argent de son compte à un certain bénéficiaire. Le fait de programmer un

¹ Jean-Marc Béguin, Arnaud Bernard, *Op.cit.*, P.260.

virement ou un prélèvement, ou de retirer de l'argent avec sa carte bancaire, revient à appliquer un ordre de paiement. Ce processus était autrefois effectué manuellement, mais il est maintenant effectué dans certaines banques à l'aide (*Banker's Automated Clearing Services*).

3.2.17 Les factures électroniques (*Electronic Billings*)

Une facture électronique est également appelée (*Bill Presentement & Electronic Payment*). C'est le système qui permet d'envoyer des factures par voie électronique au client via Internet et les informations requises sont imprimées sur la facture, sa valeur est payée par le biais du compte courant du client par voie électronique ou numérique.

3.2.18 Le système de dépôt direct (*en ligne*)

Ce système permet d'ajouter les montants qui parviennent au client périodiquement et à plusieurs reprises sur son compte auprès de sa banque directement et automatiquement, comme l'ajout au compte des paiements de salaires, d'assurance sociale, de pension, de chèques d'aide gouvernementale, de dividendes, et ce qui est similaire aux paiements périodiques. Pour que le client puisse bénéficier de ce service électronique, il doit autoriser l'entité qui effectue le virement en ajoutant automatiquement le montant à son compte.

3.3 Avantages et inconvénients pour les banques

La fourniture de services modernes par les banques découle du principe d'augmenter le volume des opérations de la banque en offrant des services utiles, ces derniers confèrent à la banque des avantages et des bénéfices, ce qui encourage leur emploi, des bénéfices qui lui permettront d'augmenter ses ressources, mais cela n'empêche pas la présence de certains inconvénients ou risques.

3.3.1 Les Avantages

Les avantages les plus importants que les banques obtiennent en adoptant des services modernes sont :

- **La promotion et la publicité pour la banque :** La banque compte fournir ses services à des clients de différentes gammes (particuliers, entreprises...) pour garantir la circulation de son nom, surtout si ce nom est associé à la fourniture d'un service utile pour attirer des nouveaux clients qui souhaitent en bénéficier;
- **Augmentation des ressources de la banque :** Le placement des clients de leur argent dans une certaine banque signifie leur confiance et leur satisfaction. L'augmentation du nombre de clients entraîne une augmentation de ressources par conséquent, tous les moyens nécessaires doivent être mis en place pour que les particuliers sentent que la banque est là pour les servir et non pour voler leur argent ;

- **Augmentation de la bancarisation** : il existe des services bancaires qui peuvent revêtir la forme d'un crédit accordé par la banque à ses clients en lien avec le service bancaire lui-même, et ce crédit est à court terme et expire à la fin du service ou peu de temps après, ce qui représente un élément d'alignement entre l'échéance du paiement et le moment où les fonds sont disponibles pour le client. Exemples : paiement de la facture d'électricité ou un abonnement téléphonique en son nom ... ;
- **Gérer efficacement l'énorme croissance rapide du nombre de comptes clients dans les banques** : C'est-à-dire atteindre l'efficacité dans du point de vue comptable sans augmenter le nombre d'employés, tout en accélérant la réalisation des transactions bancaires ;
- **Réduire le coût réel des opérations de paiement avec tél-compensation entre les chèques qui représentent ces paiements** : L'utilisation des chèques comme outil de paiement a considérablement augmenté après la seconde guerre mondiale, et l'utilisation d'espèces a diminué. De nombreux banquiers ont mis en question la capacité des banques à traiter cette énorme quantité de chèques et le volume de transactions bancaire qui l'accompagne, l'introduction des TIC dans le traitement de ces chèques a considérablement réduit la paperasse, le coût d'envoi des chèques d'une agence à une autre et d'une banque à une autre, ainsi que le coût de la main-d'œuvre associé au tri et à l'enregistrement manuel de ces chèques ;
- **Libération des clients des contraintes du temps et de l'espace** : Il est devenu possible pour les clients de traiter avec les banques à tout moment sans avoir à se déplacer ;
- **Permettre aux banques de fournir à leurs clients des services qu'ils ne connaissaient pas auparavant** : Cela leur a permis de profiter de meilleures opportunités d'investir leur argent ;
- **Accroître la compétitivité** : L'introduction des banques de l'électroniques dans leurs activités leur permet de fournir des services bancaires à un prix inférieur, avec une meilleure qualité et à moindre coût ;
- **Accroître sa part de marché** : Grâce à la capacité de fournir des services bancaires électroniques intégrales 24h/ 24h, la banque tient compte de la confidentialité, de la sécurité et de l'exactitude des opérations ainsi que les besoins actuels et futurs des clients ;
- **Encourager l'innovation et la diversification des services** : En raison de l'expansion des services bancaires électroniques, la banque peut augmenter le volume de services qu'elle

fournit, les diversifier, les modéliser, les modifier pour bien cibler ses clients, et réduire le coût de fourniture de ces services.

3.3.2 Les inconvénients

Malgré les avantages mentionnés ci-dessus, on trouve un nombre d'inconvénients qui peuvent freiner l'utilisation de ces moyens électroniques :

- Les coûts sont parfois considérés comme élevés pour les banques, car la concurrence affecte négativement les commissions que la banque aperçoit parce qu'elle doit sacrifier une partie du montant de ces commissions pour attirer de nouveaux clients vers un nouveau service ;
- Libération des clients des restrictions de temps et de lieu, c'est-à-dire que le client peut gérer ses transactions à distance, représente un risque notamment avec l'avancement des méthodes de piratage et la fraude sur les comptes bancaires ;
- L'expansion des banques à domicile ou des banques Internet à un impact négatif sur les banques qui travaillent encore de manière traditionnelle si elle ne menace pas leur existence.

Conclusion

Les activités bancaires ont évolué comme d'autres activités économiques, et avec le développement des sociétés et l'évolution des besoins des clients, les banques ont dû suivre ce changement et fournir des services en adéquation avec les exigences de la société. L'émergence des échanges, de la monnaie et des dépôts ont un grand impact sur l'émergence des services bancaires, ce qui a entraîné l'émergence complète du rôle des banques dans la société, à savoir le rôle d'intermédiaire entre les emprunteurs et les prêteurs. Avec l'étape d'industrialisation et par la suite le développement industriel dans le monde, les banques ont délibérément fourni à la société d'autres services qui correspondent aux exigences de cette époque, alors que d'autres opérations bancaires sont apparues en plus des opérations de dépôt et de prêt, telles que les opérations des banques commerciales, les services de recouvrement, etc.

Cependant, ces activités ne se sont pas arrêtées à ce stade, car avec l'émergence d'une concurrence intense entre les banques, les banques ont eu recours à ce que l'on appelle le marketing bancaire, appliquant le principe « allez vers vos clients et ne les attendez pas ». Les banques qui réussissent sont celles qui fournissent leurs services avec une qualité et des performances excellentes en fonction de l'art de communiquer avec les clients.

À l'heure actuelle, les banques commerciales sont entrées dans tous les domaines et fournissent désormais des services qui étaient autrefois réservés aux institutions spécialisées, et parmi les plus importants de ces services se trouve le service de bancassurance qui était auparavant l'apanage des compagnies d'assurance uniquement, ajouter à cela, tous les services associés à l'aspect financier tels que le commerce et le courtage, que ce soit au profit des clients ou pour elles même, et des opérations de souscription. Et en plus de ça, elles fournies des conseils et des recommandations financiers aux clients.

La révolution de l'information et de l'entrée d'Internet dans notre monde, et l'accroissement de son rôle et son importance en tant que moyen de communication interactif innovant non seulement pour les particuliers, mais aussi pour les entreprises et les institutions de toutes sortes, ont permis aux banques d'offrir de nouveaux services en utilisant les nouvelles technologies, tels que les services de cartes bancaires, les guichets automatiques, les services via le réseau et autres, ces services sont devenus l'objet de concurrence intense entre les banques au niveau mondial.

Chapitre 2



**Notions fondamentale sure les
moyens de payement**



Introduction

Les évolutions économiques n'ont pas permis aux moyens de paiement de se stabiliser sous une forme spécifique, mais se sont plutôt développés en plusieurs étapes et ils ont pris des différentes formes connues depuis certaines époques, à commencer par le système de troc puis le système bimétallique or et argent et en raison des limites de ces deux moyens, il a fallu d'utiliser un autre moyen, alors la société a commencé à utiliser le billet en papier qui tire sa force de la loi, et en déposant cette dernière auprès des changeurs, un nouveau type de monnaie est apparu, qui est la monnaie scripturale et ces formes sont devenues connues sous le nom de systèmes de paiement traditionnels et avec les développements technologiques et l'augmentation de leur utilisations, des systèmes de paiement modernes ont été utilisés et qui diffèrent des anciens moyens de paiement et qui sont compatibles avec la nature des opérations et des transactions électroniques qui ont émergé avec l'émergence du commerce électronique, et les banques ont obligé de répondre avec la production des services électroniques et numériques.

Section 1 : Evolution historique et définition des moyens de paiement

Dans les transactions financières et commerciales entre les individus et les institutions se crée des droits et des obligations qui doivent être réglés par le processus de paiement, et la monnaie est l'outil le plus adéquat pour les échanges dans la société en général et dans le système bancaire en particulier, et avec le développement des banques et l'expansion du volume de leurs activités, les moyens de paiement ont été développés en fonction de l'évolution de la vie économique, et dans cette section, nous examinerons un aperçu sur les moyens de paiement.

1-1 L'évolution historique des moyens de paiement

Le monde a connu des phases dans l'évolution des systèmes de paiement, commencé par le troc et adopté le troc comme moyen de paiement, l'homme avait l'habitude de recourir à la satisfaction de ses besoins en troquant ou en échangeant sa marchandise contre une autre marchandise directement sans recourir à aucun intermédiaire mais ce dernier était incapable de suivre le rythme du développement économique qui reposait sur l'émergence de la spécialisation et la division du travail, et l'expansion qui l'accompagne dans les processus d'échange entre les individus pour une raison de surplus de production destinée pour l'échange.

Il a eu trois grandes difficultés principales, notamment la difficulté de faire répondre et de correspondre tout le temps aux désirs des individus et l'évaluation de la proportion de troc et de l'indivisibilité des marchandises et en raison des limites de ce système, il était nécessaire d'utiliser une autre méthode plus efficace d'où le recours aux métaux comme monnaie, et les métaux précieux (*or et argent*) occupaient la première place parmi les divers métaux monétaires.

Parce qu'ils ont les caractéristiques suivantes :

- Non périssable et divisible en pièces identiques, dont la taille convient à différents besoins commerciaux ;
- Parce qu'ils sont rares, ce qui les rend très chers ;
- Stabilité relative de sa valeur par rapport aux autres matières premières ;
- Facilité de les apporter et de transporter ;
- La distinction de leur qualité et l'impossibilité de les falsifier ;
- Durabilité et non-corrosion ;
- Malléabilité et facilité de formage avec le poids, la forme et la taille requis ;
- La possibilité d'être conservé sans être endommagé, rouillé ou brûlé.

L'or et l'argent sont utilisés depuis longtemps dans l'histoire ou les pièces d'or et d'argent fabriquées étaient considérées comme le système monétaire mondial jusqu'au début du XXe siècle.

Avec le début du XXe siècle, les conditions économiques de nombreux pays du monde se sont détériorées et les guerres se sont intensifiées et le manque de couverture or, obligeant les autorités monétaires à arrêter leur volonté d'échanger la valeur nominale de la monnaie fiduciaire en équivalent de l'or, et voilà la monnaie scripturale pour enfin mettre fin au lien entre la monnaie et les métaux précieux.

La déconnexion de ce lien a donné une grande flexibilité dans l'offre, et cette flexibilité ou la liberté d'émission est considérée comme une arme à double tranchant, car l'émission peut être augmentée ou diminuée pour répondre aux besoins des échanges commerciaux, mais la continuation dans l'émission entraîne des vagues d'inflation et des prix élevés, ce qui conduit à une fausse augmentation des revenus.

La monnaie scripturale est considérée comme l'un des plus importants moyens de paiement et elle le fruit d'un développement des formes de monnaie échangeable, comme le dépôt était de l'or dans les banques était la raison de l'existence de la monnaie fiduciaire, le dépôt monnaie fiduciaire a conduit à l'existence de la monnaie scripturale.

Au lieu que le déposant paie certaines de ses transactions et prélève un montant de la banque, il peut tirer un chèque avec la valeur de la transaction et dans la limite de ce qu'il a en banque sans retirer de l'argent.

A l'ère moderne, des moyens de paiement électroniques sont apparus, nés du développement d'un réseau internet et l'émergence du commerce électronique. Cela a contribué à la disparition des fonds tangibles et à leur transfert vers l'électronique, car l'utilisation massive de l'informatique et des réseaux numériques a ouvert une large porte à la transformation de fonds à des chiffres et des faits virtuelles. Les cartes bancaires comptent parmi les plus importants de ces nouveaux moyens qui remplaçaient le chèque de nombreux petits paiements, sa première apparition a eu lieu aux États-Unis d'Amérique, puis il s'est répandu en Europe puis dans le reste du monde, pour que le reste des méthodes de paiement électronique apparaissent et qui nous en discuterons en détail plus tard.

1-2 Définition des moyens de paiement

Les moyens de paiement représentent les composants les plus importantes d'un système de paiement, et c'est l'un des indicateurs les plus marquants pour mesurer son efficacité, que ce soit en termes de volume et sa diversité, ou en termes de nature.

Il existe de nombreuses définitions des moyens de paiement, dont les plus importantes sont :

« Un moyen de paiement ne suffit pas de lui-même à effectuer un paiement ou à transférer des fonds. On peut dès lors définir un instrument de paiement comme un instrument qui permet de transférer des fonds sans restriction ni définition quant au support ou à la technologie utilisée à cet effet. Un instrument de paiement consiste en l'instruction de transfert liée au système qui en permet la communication pour traitement. Les instruments de paiement permettent donc la circulation de la monnaie et les paiements.

Les instruments de monnaie fiduciaire sont les billets de banque et les pièces de monnaie.

Les instruments de paiements scripturaux sont plus nombreux : chèques, virements, débit direct, cartes de crédit, cartes de débit, effets de commerce.

*Tant les instruments de monnaie fiduciaire que les instruments de paiement scripturaux sont des Instruments de paiement. Néanmoins, leurs contextes d'utilisation et leurs fondements diffèrent. ».*¹

Et le législateur algérien les a définies tel que « Sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments qui permettent toute personne de transférer des fonds et ce, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé. ».²

Donc les moyens de paiement peuvent être définis comme l'ensemble des moyens et outils socialement acceptables permettant le transfert des fonds entre les personnes et les institutions quelle que soit la forme de l'obligation utilisée, quel que soit le support utilisé pour cela du papier, comme un chèque, une facture, ou électronique, comme des cartes bancaires.

2. Facteurs d'évolution des modes de paiement

De nombreux facteurs ont contribué à développer les moyens de paiement et à les transformer de la forme traditionnelle en d'autres formes qui remplissent la même fonction de manière plus sophistiquée, et les facteurs les plus importants sont les suivants :

2-1 Lacunes liées à l'utilisation des moyens de paiement traditionnels

L'émergence des moyens de paiement traditionnels a éliminé de nombreux problèmes liés au transport de l'argent liquide, tels que le vol, la perte et la lourdeur de les transporter s'il l'était avec des grandes sommes, il est devenu une alternative à la monnaie fiduciaire alors ils ont facilité de nombreuses opérations, notamment commerciales.

Mais le sentiment de sécurité que les méthodes de paiement traditionnelles ont générés au fil du temps n'a pas empêché l'apparition de problèmes comme :

¹ Li-Chun YUAN, « nouveaux instruments de paiement : une analyse du point de vue de la banque centrale », Novembre 2003, P.7.

² Voir l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit article 69. Modifié par : la loi de finances complémentaire pour 2009 Et l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010, approuvée par la loi n°10-10 du 27 octobre 2010 .

2-1-1 Inadéquation

Le besoin d'une présence personnelle, en personne ou par téléphone, des deux parties restreignent la liberté de la transaction, et pour les clients cela se traduit par un retard dans l'acquisition du produit ou du service et un coût plus élevé et pour le vendeur, une perte de revenus résultant d'une diminution ou d'une perte de ventes.

2-1-2 Les paiements ne sont pas effectués en temps réel

Les paiements traditionnels ne sont pas effectués en temps réel et le retard s'arrête sur la vérification réelle qui dépend du type de paiement, par exemple, les paiements par chèque prennent jusqu'à une semaine.

2-1-3 L'insécurité

Les signatures peuvent être falsifiées, les chèques, les lettres de change et les obligations peuvent être volés ou perdus, et les commerçants peuvent recourir à toutes sortes de fraudes.

2-1-4 Coût des transactions élevé

Toute transaction coûte un montant fixe pour le service, et pour les petits paiements, elle couvre à peine les coûts des dépenses contrairement aux gros paiements qui peuvent couvrir les coûts de la transaction.

2-2 L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le domaine bancaire

L'évolution technologique dans le secteur financier, en général, et le secteur bancaire, en particulier a créé une dynamique de renouveau dans l'économie bancaire. En effet, le secteur bancaire se caractérise par une présence relativement forte sur la toile ; les sites bancaires sont de plus en plus nombreux avec une offre diversifiée et variée.

En ce qui concerne l'organisation du travail et la productivité, un gain de temps considérable dans le traitement des données avec une efficacité et une précision sans précédente. Il est vrai que les TIC prennent de plus en plus de place dans l'organisation des structures des services au niveau des banques surtout dans les pays développés où l'offre et la demande sont bien alignées par rapport au concept. L'intégration des NTIC apporte une réponse supplémentaire au problème de la saturation des canaux naturels de distribution de services bancaires.¹

¹ Rim Akkarene, Nabil Bouda, Louiza Ameziiane, « *Utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur bancaire : cas des banques de la ville de Bejaïa-Algérie* », p.44.

2-3 Orientation vers le commerce électronique

La question du commerce électronique a été soulevée pour la première fois à l'Organisation mondiale du commerce avec une proposition présentée par les États-Unis d'Amérique à l'assemblée générale de l'organisation en février 1998, et les observateurs de l'activité commerciale ont donc compris que la tendance générale entre les divers moyens utilisés sont que la scène commerciale actuelle est vers la conception de nouveaux programmes et protocoles et l'adoption de mesures de sécurité et de législation juridique afin de construire un nouvel édifice du commerce connu sous le nom de commerce électronique.

Et qui peut être défini, « *c'est l'établissement d'un réseau de télécommunication qui vient combler la distance géographique entre les agents en permettant la vente directe de biens et services d'un côté à l'autre de la planète. Grâce au réseau Internet il est désormais possible d'échanger électroniquement les informations nécessaires au commerce, notamment les caractéristiques du produit, son prix et les bulletins de commande. Pour certains produits et services même la livraison du bien est effectuée électroniquement, c'est le cas par exemple de services de traduction ou de la vente de musique où le produit final apparaît sous la forme électronique de file informatique* ». ¹

Avec l'apparition et la propagation du commerce électronique, les moyens de paiement traditionnels ne sont plus bénéfiques et il est donc nécessaire de trouver des méthodes de paiement pour les biens et services. Par conséquent, de nouvelles méthodes de paiement ont été mises au point, adaptées aux exigences de ce commerce, y compris les procédures et les types de transactions commerciales dans son concept, et ces méthodes qui ont été élaborées pour être compatibles avec le commerce électronique et qu'en vas traiter plus tard.

3. Formes de moyens de paiement classiques (traditionnelle)**3-1 La monnaie**

L'argent est l'un des moyens de paiement traditionnels les plus connus et les plus anciens, et c'est le seul moyen de paiement entièrement liquide et le plus utilisé parmi tous les autres moyens de paiement.

3-1-1 Définition de la monnaie

Le mot monnaie a des usages variés mais elle a un sens précis pour les économistes. Pour éviter toute confusion nous devons préciser en quoi se défait de l'usage courant. ²

¹ Nadia Piffaretti « Monnaie électronique, monnaie et intermédiation bancaire », FRIBOURG 2000. P.27.

² Frederic Mishkin « monnaie banque et marché financier » 8^{ème} édition, p.65.

Les économistes définissent la monnaie (*également appelée l'offre de la monnaie*) comme tout ce qui est généralement accepté en paiement de bien ou de service ou pour remboursement de dette. Le numéraire (*ce qu'on appelle communément l'argent liquide*) consiste en pièces et billets. Mais pour les économistes le numéraire ne représente qu'une petite partie de la monnaie comme les chèques sont aussi en général acceptés en paiement, les dépôts aux comptes courants bancaire ou postaux sont également considérés comme de la monnaie.

Une définition encore plus large et aussi plus employée car les dépôts sur des comptes d'épargne et aussi peuvent servir de monnaie s'ils peuvent être transformés rapidement et facilement en numéraire ou virer sur des comptes courants.

La définition pratique de l'offre de monnaie ce n'est donc pas simple même pour les économistes.

La monnaie est donc plus large que le numéraire mais plus restreinte que la fortune ou le patrimoine et différente du revenu alors même que les expressions courantes les mélanges parfois. Ainsi (*il a beaucoup d'argent*) vise le patrimoine et non le seul compte en banque, le patrimoine comprend la monnaie possédée mais aussi tous les autres actifs que sont les biens mobiliers (*voiture, meubles œuvre d'art, titre comme les actions ou les obligations*) et les biens immobiliers (*terre et immeuble c'est-à-dire maison ou appartement*) quant au mot d'argent dans l'expression elle gagne beaucoup d'argent ils visent un revenu, soit un flux de gain monétaire par unité de temps alors que la monnaie est un stock. Parler d'un revenu de 1000 € n'a pas de sens si l'on ne connaît pas l'unité de temps (*la journée la semaine le mois l'année*) alors que détenir 1000 € a un sens précis.

En résumé, la monnaie comprend tout ce qui est généralement accepté en paiement de bien et service ou en remboursement de dette et se distingue du patrimoine comme un revenu.

3-2 Les Formes de la monnaie

3-2-1 La monnaie fiduciaire

Qualifiée « *d'espèces* », dont le nom découle du latin « *fides* » signifiant "confiance". Elle est constituée par les pièces et les billets émis par la banque centrale d'un territoire donné, et n'a de cours légal que dans ce dernier. Les espèces se distinguent généralement des autres types de moyens de paiement.¹

¹ Adou Christelle LOBA : thèse de doctorat « *La modernisation des systèmes de paiement – Le projet SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euros* » à UNIVERSITÉ MONTESQUIEU – BORDEAUX IV, p.27.

3-2-2 La monnaie scripturale

La monnaie scripturale, qui par opposition à la monnaie fiduciaire, se traduit par l'existence d'un support qui représente l'écriture de sommes d'argent sur des comptes à vue ou à terme. Les moyens des paiements scripturaux constituent ainsi des mécanismes qui suite à la remise d'un ordre de paiement transfèrent des fonds tenus dans des comptes par des établissements de crédit ou des institutions assimilées. L'offre de moyens de paiements scripturaux est très large. L'on compte principalement : la carte de paiement, le chèque, le virement et le prélèvement.¹

3-2-2-1 Le chèque

Le chèque est un écrit qui permet au tireur celui qui émet le chèque (*titulaire au mandataire du compte*) de donner l'ordre au tiré (*établissement qui tient le compte*) de payer une certaine somme à un bénéficiaire dans la limite des avoir déposés chez le tiré et le domaine commercial ne se limite pas à un seul type de chèque, mais connaît d'autres types de chèques : chèque croisé, chèque certifié, chèque barré et d'autres et nous allons présenter comme suit :²

- a- Le chèque barré :** Le barrement d'un chèque (*deux barres obliques en travers du chèque*) indique que le chèque ne peut être payé que par l'intermédiaire d'un établissement de crédit (*c'est un élément de sécurité*) ;
- b- Le chèque certifié :** Pour des transactions importantes (*achat immobilier par exemple*) la banque tirée certifie que la provision existe et s'engage à bloquer au profit du bénéficiaire pendant le délai d'encaissement (*ou de présentation*) ;
- c- Le chèque visé :** La banque du tiré indique grâce à un visa que la provision est suffisante au moment de l'émission du chèque. La banque ne garantit pas pour autant que la provision existe au moment de la présentation ;
- d- Le chèque de voyage :** Est un chèque pré-imprimé, au montant fixé, conçu pour permettre à la personne qui les signe de payer un tiers sans condition aucune, après avoir lui-même payé l'émetteur du chèque pour obtenir ce privilège ;
- e- Le Chèque de banque :** Le paiement est effectué directement par l'émission d'un chèque tiré par la banque au profit d'un bénéficiaire.

3-2-2-2 Le versement

Le versement est l'opération bancaire qui consiste pour le client, à remettre des espèces destinées à alimenter son compte ou celui d'un tiers.

¹ Adou Christelle LOBA Op.cit., p.27.

² Philippe Monnier Sandrine Mahier-Lefrançois « *Les techniques bancaires* » P.p.69, 70, 71.

Les versements peuvent être effectués par le titulaire du compte, mais aussi par toute personne qui n'aura pas à justifier de son identité.

Sur le bordereau de versement espèces seront mentionnés le nom du titulaire du compte, le numéro du compte et éventuellement le nom de la personne qui a effectué le versement si elle n'est pas le titulaire du compte les versements peuvent être effectués dans n'importe quelle agence de la banque.

3-2-2-3 Le virement

C'est une opération de transfert de fonds si ses comptes sont domiciliés dans la même banque c'est un virement interne sinon on parle un virement externe ou interbancaire dans le premier cas l'opération est gratuite dans le second la banque percevra une commission fixe à chaque virement.

3-2-2-4 Le prélèvement

Le titulaire du compte autorise un créancier à prélever sur son compte toute somme due à ce dernier.

3-2-2-5 Le warrant

Il s'agit d'un document de garantie joint à la réception des marchandises déposées dans l'entrepôt public. Ce reçu est présenté comme une déclaration en échange de la réception de cette marchandise de l'entrepôt et comprend des informations sur le propriétaire de la marchandise, le nom du déposant, sa profession, son adresse, et sur la marchandise elle-même, qui est la capacité de le négociier par l'endossement avec les mêmes conditions d'un effet de commerce, tandis que le warrant permet au déposant d'emprunter contre le gage de cette marchandise en remettant le warrant pour le prêteur et il comprend les mêmes informations que le reçu et cela signifie que le warrant peut être séparé du reçu et transféré à l'ordre de quelqu'un d'autre.

Ainsi, le principe du warrant est qu'il s'agit d'une déclaration de propriété de la marchandise, et ces marchandises peuvent être vendues en présentant le warrant et le récépissé qui y sont attachés, mais il peut être transformé en moyen de paiement. S'il est endossé à une autre personne, et cet endossement n'indique pas le transfert de propriété des marchandises, mais indique plutôt le gage de ces marchandises. Il peut également être escompté à la banque.¹

3-2-2-6 Bon de caisse

Un bon de caisse et un titre de dette par lequel une institution financière (*l'emprunteur*) déclare avoir reçu une somme déterminée du prêteur (*l'investisseur qui achète le bon de caisse*)

¹ Luc BERNET-ROLLANDE « *Principe de technique bancaire* », 25^{ème} édition, DUNOD, p.258 .

et s'engage à la rembourser après un terme qui est la date d'échéance ainsi qu'à payer un intérêt convenu, mais il joue le rôle d'un moyen de paiement similaire aux effets de commerces, de sorte que le propriétaire ou le détenteur du bon peut l'endosser à d'autres afin de régler des transactions commerciales ou de crédit.

3-2-2-7 Titre de transport

Le titre de transport est un document délivré par le transporteur prouvant la propriété de la marchandise, qu'elle soit en route ou arrivée à la destination, et ce document devient un effet commercial et il peut être échangé par l'endossement même si que le titre est nominal (*le titre émet à une personne nominale*), donc il devient un mode de paiement.

3-2-2-8 Les obligations assimilables du trésor

Le Trésor a besoin de deux types de fonds à long terme pour financer ses opérations de traitement et des fonds à court terme pour financer ses dépenses ordinaires ou courantes. Le Trésor utilise des obligations à court terme pour financer les besoins des pouvoirs publics au regard de leurs dépenses courantes quand les recettes fiscales sont retardées en raison de leur nature intermittente et de l'incapacité d'attendre à cause de la précipitation des dépenses et les obligations publiques à court terme et sont très similaires au bond de caisse, et la principale différence qui existe entre elle réside dans les entités qui les émettent.

De même, dans le fait que les obligations publiques sont garanties par l'État et que ces obligations sont négociées de main en main et sont utilisées dans les échanges et pour la garantie des crédits lorsqu'elles sont émises au porteur (*obligations non nominales*).

3-2-2-9 Les effets de commerce

Lorsque les entreprises effectuent des prestations de services ou assurent la livraison de marchandises, elles peuvent exiger un règlement au comptant, toutefois, pour lutter contre la concurrence, ou pour se conformer aux usages de leur profession, elles sont plus souvent obligées d'accepter, voire de proposer un règlement différé tel que :

3-2-9-1 Lettre de change

Elle est définie comme un effet commercial qui comprend un ordre émis par une personne appelée tireur (*le créancier*) à une autre personne appelée le tiré (*le débiteur*) de payer à l'ordre d'un tiers, grâce à cette définition, il devient clair que la lettre de change permet la preuve de deux dettes financières, il s'agit d'un ordre de payer en faveur d'une personne déterminée qui est bénéficiaire un certain montant à une date précise, et à partir de ce moment notamment, elle peut se transformer en mode de paiement.

Le titulaire de la facture peut la conserver jusqu'à la date d'échéance et elle l'escompte auprès de la banque s'il a besoin de liquidités, et il peut régler d'autres transactions

(*commerciales ou de crédit*) avec elle en l'endossant à d'autres et d'effectuer des échanges de cette manière, elle est en train de passer d'une simple méthode de crédit commerciale à une méthode de paiement et lors de la mise en échange de cette lettre, toute personne à qui cette lettre est fournie a le droit de demander la signature par l'endosseur et a le droit de se référer à tous les signataires en cas d'insolvabilité du débiteur ou du tiré et de son incapacité de payer sa valeur à la date d'échéance sans tenir compte de leur ordre chronologique.¹

3-2-9-2 Billet à ordre

Il s'agit d'un effet commercial qui représente l'engagement de son tireur à verser un certain montant à l'ordre d'une autre personne qui en est le bénéficiaire, et il n'y a que deux parties dans celui-ci, l'émetteur et le bénéficiaire, et sur la base de cette définition, on peut conclure que le billet à ordre est une méthode de crédit réel car il y a une créance de la part de créancier au débiteur pour payer ce qu'il doit à la date d'échéance convenue. Le détenteur de cette obligation a deux façons de l'utiliser :

- Soit il le remet avant la date d'échéance à la banque qui l'accepte, puis il cède en contrepartie d'une liquidité immédiate et la banque tire un agio du montant de l'effet et remplace cette personne dans les tracasseries du recouvrement de la dette ;
- L'utiliser pour effectuer d'autres transactions avec une autre personne, que ce soit pour régler une transaction commerciale ou pour rembourser un crédit, et cette utilisation est faite en la présentant au nouveau créancier par le biais d'endossement, à condition qu'elle soit acceptée par ce dernier (*le nouveau créancier*), et quand elle est acceptée, elle entre en échange et par conséquent, elle se transforme en mode de paiement par le processus d'endossement, mais elle joue ce rôle avant la date d'échéance, et une fois l'échéance est arrivée, ce papier peut être transformé en liquidité totale.²

¹ FADY NAMMOUR, *Op.cit*, P.p.98, 99.

² Christian Gavalda, Jean Stoufflet *Droit du crédit (2) : Chèques, effets de commerce, cartes de paiement et de crédit* 2-ème édition, Page 3, 4.

Section 02 : Passage aux moyens de paiement électroniques

Avec l'apparition d'internet et du e-commerce, les modes de paiement traditionnels sont devenus incompatibles avec cette nature de transaction électronique, et comme il ne pouvait pas suivre le rythme de l'ère de la vitesse, il était donc nécessaire de développer des méthodes et des moyens de paiement qui correspondent à cette nature virtuelle.

1. Définition des moyens de paiement électroniques

Le terme paiement électronique est un terme large qui combine parmi ses plis tous les modes de paiement qui nécessitent une technologie de pointe pour le paiement, tels que le transfert électronique de fonds, chèque électronique, traite électronique, paiement par carte électronique (*carte de débit ou carte de crédit*) et le paiement avec la monnaie électronique.

La Banque centrale européenne (BCE) considère comme un paiement électronique, un e-paiement, tout paiement initié et traité de manière électronique.¹

Aussi sont définis « *Le moyen de paiement électronique fait partie des méthodes de paiement dématérialisé. Il s'agit de systèmes de règlements d'achat de produits, de biens et de services qui ne nécessitent pas l'usage d'argent liquide. Il est décliné en plusieurs versions qui peuvent aussi bien être utilisées par les particuliers que les professionnels. Ainsi les particuliers peuvent opter pour le paiement par carte bancaire, par porte-monnaie électronique ou encore par transfert de compte de particulier à compte de particulier. Pour les paiements entre entreprises et particuliers, il y a les chèques électroniques, les virements bancaires et la facturation en ligne. Et pour les entreprises entre elles, elles peuvent opter également pour les virements et les paiements B2B certifiés.* ».²

1.2 Spécificités des moyens de paiements électroniques

- Les moyens de paiement électronique sont d'une dimension internationale : c'est-à-dire qu'ils constituent un moyen acceptable par tous les pays et ils sont utilisés pour le règlement des transactions qui s'effectuent sur Internet entre les utilisateurs du monde entier ;
- Le paiement s'effectue via l'utilisation de monnaie électronique qui est « *une valeur monétaire mesurée en unités fiduciaires et stockées sous forme électronique ou dans une puce électronique détenue par le consommateur. C'est la forme binaire de monnaie scripturale car stockée dans un support amovible.* » ;³
- L'obligation de pouvoir retracer des transactions ;

¹ Li-Chun YUAN Op.cit. p. 41.

² Refka ABDELLAOUI, « *Intégration des moyens de paiement non bancaires sur Internet* », Doctorat de l'Université de Caen Basse-Normandie, le 4 juillet 2012, P. 13.

³ Alphonse Christian IVINZA LEPAPA « *Monétique et Transactions électroniques Concepts et Principes de base* » Avril 2018.

- L'usage de la monnaie électronique ne donne pas lieu à l'impression d'extraits de compte ;
- La remboursabilité de la monnaie électronique étant légalement obligatoire, même en cas de destruction du support de la monnaie, des mesures doivent être prises pour pouvoir calculer le solde d'un porte-monnaie et ainsi assurer la traçabilité au sein du système ;
- L'intervalle de temps entre l'émission du paiement et son autorisation est plus court ;
- S'agissant de soutenir ou simplement de servir le commerce en ligne électronique ou mobile, le laps de temps entre l'émission du paiement et sa confirmation (*au payeur et au bénéficiaire*) se doit d'être le plus court possible.

▪ **Les paiements électroniques sont effectués selon l'une des deux méthodes suivantes :**

- **La première méthode :** grâce à l'argent consacré à l'avance à cet effet, puis le paiement n'est effectué qu'après déduction de cet argent, et il n'est pas possible de régler d'autres transactions qu'avec cette méthode. Ceci est similaire aux contrats où le prix est payé à l'avance ;
- **La deuxième méthode :** par le biais de cartes bancaires ordinaires, où il n'y a pas de montants précédemment alloués à cet effet, mais les montants tirés sur ces cartes peuvent être retirés par d'autres moyens sous forme de chèque pour régler d'éventuelles transactions financières.

La nécessité d'un système bancaire prêt : c'est-à-dire la disponibilité des dispositifs qui gèrent ces opérations qui s'effectuent à distance pour faciliter les relations des particuliers et leur assurer la confiance et les banques assument principalement la charge de mener à bien cette tâche, en plus des autres institutions qui doivent être créées spécialement à cet effet.

Les paiements électroniques sont effectués via deux types de réseaux :

- **Le premier type :** Un réseau spécial avec lequel la communication est limitée aux parties contractantes, et cela suppose l'existence de transactions commerciales et financières et des relations entre eux ;
- **Le deuxième type :** Un réseau public où les individus font plusieurs échanges sans qu'ils aient lien entre eux.

2. Les canaux bancaires électroniques

Il existe de nombreux canaux et méthodes utilisés dans le processus de paiement électronique, et ils sont les suivants :

Avec le développement des méthodes informatiques et l'expansion de leur utilisation à travers un réseau de communication, les médias bancaires électroniques ont émergé car ils représentent un programme informatique ou tout autre moyen électronique utilisé pour mettre en œuvre la procédure ou de répondre dans l'intention de créer, d'envoyer ou de livrer un

message d'information sans intervention personnelle et est diffusé sous plusieurs formes dont les plus importantes sont :

2-1 La banque mobile

Les banques ont mis en place un service bancaire téléphonique en tant que service assuré 24 heures sur 24 tout au long de l'année, y compris les jours fériés. Dont il existe une connexion directe entre le smartphone et les ordinateurs des clients et l'ordinateur de la banque, les clients peuvent se renseigner sur leurs comptes et cela leur permet également de retirer certains montants de ces comptes et de les transférer pour payer certaines obligations périodiques telles que le paiement des factures de téléphone, de gaz et d'électricité.

Ainsi que de fournir toutes les opérations bancaires de l'ouverture du compte bancaire, aux virements en passant par la gestion du compte, peuvent se faire exclusivement depuis l'interface mobile et donc le concept traditionnel d'une banque fixe disparaît et devient un numéro stocké dans la mémoire du téléphone ou une adresse électronique sur le World Wide Web, puis on l'appelle une banque mobile ou un téléphone bancaire.¹

2-3 La compensation électronique (la télé-compensation)

Ce système a remplacé les ordres de paiement bancaires, cela fait partie du système de compensation des paiements électroniques et comprend un élément de certitude, selon lequel les paiements sont effectués le même jour sans annulation ni retard, avec la disponibilité de l'élément de paiement pour ces paiements à la valeur du jour même.

2-3 La banque à distance

- 1980 annonce le début de la grande aventure du paiement à distance avec tout d'abord l'arrivée de la télématique. Le système bancaire à domicile a été utilisé pour la première fois dans la banque (*États-Unis d'Amérique*) dans l'État du Tennessee, et en France matérialisé par le fameux Minitel. 2500 foyers (*dont 500 sont clients de la banque*) testent, pour la première fois, un service de banque à domicile : information sur la gamme des produits, adresses et horaires des agences et commande de chéquier ou de devises ainsi l'état de ses comptes. ²

¹ Estelle Brack, Africa Banking Forum Abidjan, 23&24 mai 2013, Innovation et bancarisation Etude de cas : mobile banking 6, 7.

² Jean-Marc Béguin et Arnaud Bernard. *Op.cit.* P.p. 164, 165.

- Fournir des services bancaires à tous ses clients et atteindre l'efficience et l'efficacité dans le processus de commercialisation de ses services même dans les zones éloignées et reculées, dans lesquelles ces banques n'ont pas d'agences.
- Elle est facile pour les clients de payer leurs factures par voie électronique.
- Il assiste et guide également l'utilisation de la meilleure méthode de gestion des portefeuilles financiers d'actions et d'obligations.
- Permettre aux clients de bénéficier des fiche publicitaires électroniques de tous les services bancaires.
- Détermine la méthode de transfert de fonds à partir des comptes de différents clients.
- Facilite la possibilité de tenir des réunions à distance sur des écrans d'ordinateur pour discuter des demandes des clients et recevoir des réponses et des conseils financiers d'experts spécialisés en la matière.

3- Les formes de prévention contre les risques des paiements électroniques

Sur le plan de la sécurité, les paiements électroniques et sur internet sont exposés à des risques potentiellement importants. En effet, l'usage de l'internet entraîne des vulnérabilités spécifiques dues au fait qu'il s'agit d'un réseau ouvert, sur lequel les interlocuteurs sont « *virtuels* » (*c'est-à-dire qu'ils ne sont pas a priori identifiés avec certitude*) et où les attaques de nature frauduleuse se propagent très vite.

Ces vulnérabilités, qui sont multiples, peuvent se traduire, par exemple, par un risque d'interception ou de modification par un tiers non autorisé des informations échangées, d'usurpation d'identité d'un utilisateur autorisé, de sabotage ou de détournement de site Internet.¹ donc il est nécessaire de recourir à des moyens de sécurité pour assurer la sécurité et la confiance des utilisateurs afin d'assurer l'efficacité et l'efficience des moyens de paiement électronique, ce qui garantissent le succès des transactions commerciales à travers ces réseaux.

Cela se fait de manière cryptée grâce à un programme élaboré à cet effet afin que le numéro bancaire n'apparaisse pas sur le réseau et qu'une archive soit réalisée, facilement accessible, pour les sommes ainsi retirées, et c'est ce qu'on appelle le système de transactions électroniques sécurisées, et ce système offre plusieurs garanties de base, dont les plus importantes sont: Intégration c'est-à-dire une garantie que le message envoyé est le message reçu par empreinte numérique et la confidentialité de la transaction en cryptant le contenu du message, et en vérifiant l'identité du titulaire de la carte de crédit et la personnalité du vendeur.

¹ La sécurité des moyens de paiement sur Internet, bulletin de la banque de france – N° 98 – FÉVRIER 2002.

Parmi les nouvelles formes de sécurité figure également le ce qu'on appelle (Walls Fire). Cette technologie a été inventée par de nombreuses entreprises travaillant dans le domaine des technologies de l'information et de la sécurité des réseaux, et c'est l'un des outils de sécurité les plus importants utilisés pour sécuriser les réseaux et empêcher des communications externes suspectes sur Internet d'atteindre l'intérieur du réseau.

Il existe également un protocole. (*Layer socket Secure*) et qui a introduit ce système par la société (Corp Communication Scape Net), qui est un programme de protocole de cryptage spécialisé dans la transmission de données et d'informations cryptées entre deux appareils sur Internet de manière sûre, afin que personne d'autre que l'expéditeur et le destinataire ne puisse les lire et la force de cryptage est forte et difficile à déchiffrer. Ce programme connecte le navigateur de l'ordinateur de l'utilisateur à l'ordinateur serveur du site d'achat, et ceci bien sûr si l'ordinateur serveur est équipé de cette technologie et crypte toutes les informations provenant de ce navigateur jusqu'à l'ordinateur serveur du site à l'aide du protocole de contrôle avec transmission et du protocole Internet, appelés (*Control Transfer Protocol /Protocol internet*) et il s'appelle la "couche sécurisée" car ce programme agit comme une couche intermédiaire reliant le protocole de contrôle de transmission au protocole de transmission hypertexte ¹.

Il existe également un protocole de transactions financières sécurisées (transaction électronique sécurisée), ce protocole qui a été mis en place par (master card / visa international) permet aux parties de procéder à l'échange via l'échange de signatures électroniques, de sorte qu'il est considéré comme la règle dans la plupart des paiements qui ont lieu sur Internet, et les grandes banques ont partenariat avec les deux sociétés afin d'atteindre à des normes standards et un système unifié Jusqu'à ce que le protocole (Set)² devienne le premier protocole sécurisé fourni par les sociétés de crédit pour l'utilisation des cartes de crédit et pour l'exécution des opérations commerciales.

Et il fournit la confidentialité, la confirmation de l'identité et l'intégrité, ce qui signifie que les informations transférées sont des informations correctes et complètes et n'ont pas été modifiées ou perdues, et que l'une des parties à la transaction ne nie ni le vendeur ni l'acheteur.

4. Avantages et inconvénients des paiements électroniques

L'utilisation des moyens de paiement électronique entraîne un ensemble de faits positifs comme ils présentent un ensemble de points négatif :

¹ Voir l'article, les différents protocoles utilisés sur internet, sur le site www.c2i-revision.fr le 03/03/2021 à 17h39

² YVES RANDOUX, « la sécurisation du paiement sur les réseaux ouverts », Revu d'économie et financière, p.42.

4-1 Avantages des moyens de paiement électroniques

Les modes de paiement électronique se caractérisent par plusieurs avantages, et ils diffèrent selon chaque intervenant, et ils peuvent être mentionnés comme suit :

- **Pour le porteur :** Les moyens de paiements électroniques apportent à son détenteur de nombreux avantages, dont le plus important est la facilité d'utilisation, et il lui donne également la sécurité au lieu de transporter de la monnaie fiduciaire et d'éviter le vol et la perte, et le porteur a la possibilité d'obtenir un crédit gratuit pour certaines périodes, ainsi que lui permet d'effectuer ses transactions immédiatement en mentionnant le numéro de la carte ;
- **Pour le commerçant :** Ils sont considérés comme la garantie la plus solide des droits du vendeur, contribuant à l'augmentation des ventes et éliminent le fardeau du suivi des dettes des clients tant que le fardeau retombe sur la banque et de la société émettrice ;
- **Pour l'émetteur :** Les intérêts, les frais et les amendes font partie des bénéfices réalisés par les banques et les institutions financières. En 2020, par exemple, le nombre des transactions de paiement par carte dans le monde s'élevait à plus de 720 milliards transaction.¹

4-1 Inconvénients des méthodes de paiement électroniques

La présence des avantages pour les méthodes de paiement électronique ne signifie pas qu'il ne présente pas d'inconvénients, et les principaux inconvénients peuvent être mentionnés comme suit :

- **Pour son titulaire :** L'un des risques découlant de l'utilisation de ces moyens est l'augmentation des emprunts et des dépenses au-delà de la capacité financière, et le non-paiement par le titulaire de sa valeur à temps entraînera l'inscription de son nom sur la liste noire ;
- **Pour le commerçant :** Une simple survenance de certaines infractions de sa part ou le non-respect des conditions amène la banque à annuler toute transaction avec lui et à mettre son nom sur la liste noire, ce qui signifie que le commerçant devra faire face à de grandes difficultés dans son activité commerciale ;
- **Pour l'émetteur :** Le risque le plus important auquel sont confrontés ses émetteurs est la mesure dans laquelle les titulaires de carte règlent leurs dettes, ainsi que la banque de l'émetteur encourant les frais de perte.

¹ Voir l'article, Le monde comptera 726 milliards de paiements électroniques en 2020, par le Par Le Figaro Publié le 10/10/2017 à 06:01, mis à jour le 13/10/2017 à 10:37, sur le site www.lefigaro.fr consulté le 05/03/2021.

Section 03 : Type de moyens de paiements électronique

Suite aux développements intervenus dans le domaine du commerce électronique, les banques ont introduit des méthodes de paiement électronique, et cette dernière variait et prenait des formes compatibles avec la nature des transactions sur Internet, et de ce point de vue nous nous démontrant dans cette étude avec un ensemble de types de moyens de paiement électronique :

1- Définition et types de carte bancaire

En ce moment, les cartes bancaires sont l'un des moyens de paiement les plus importants et les plus utilisés et une alternative moderne de l'espèce, car elles sont largement utilisées dans le monde. Ce n'est pas une création des établissements bancaires, comme certains pourraient l'imaginer, Elle a été créée aux États-Unis d'Amérique en 1914 ¹ par les compagnies pétrolières qui ont émis ces cartes à ses clients pour acheter ce dont ils ont besoin dans ses points de distribution, et régler le compte à la fin de chaque période, ces cartes ont ensuite été développées et utilisées par les magasins et les hôtels.

1-1 Définition de la carte bancaire

Il existe un grand nombre de cartes bancaires aux prestations très variées. Il est possible à chacun d'en choisir une selon son profil : jeune public, hauts revenus, utilisation professionnelle... Pour obtenir une carte bancaire, il faut signer un contrat porteur avec une banque, un établissement de crédit, une enseigne commerciale ou une compagnie d'assurance.²

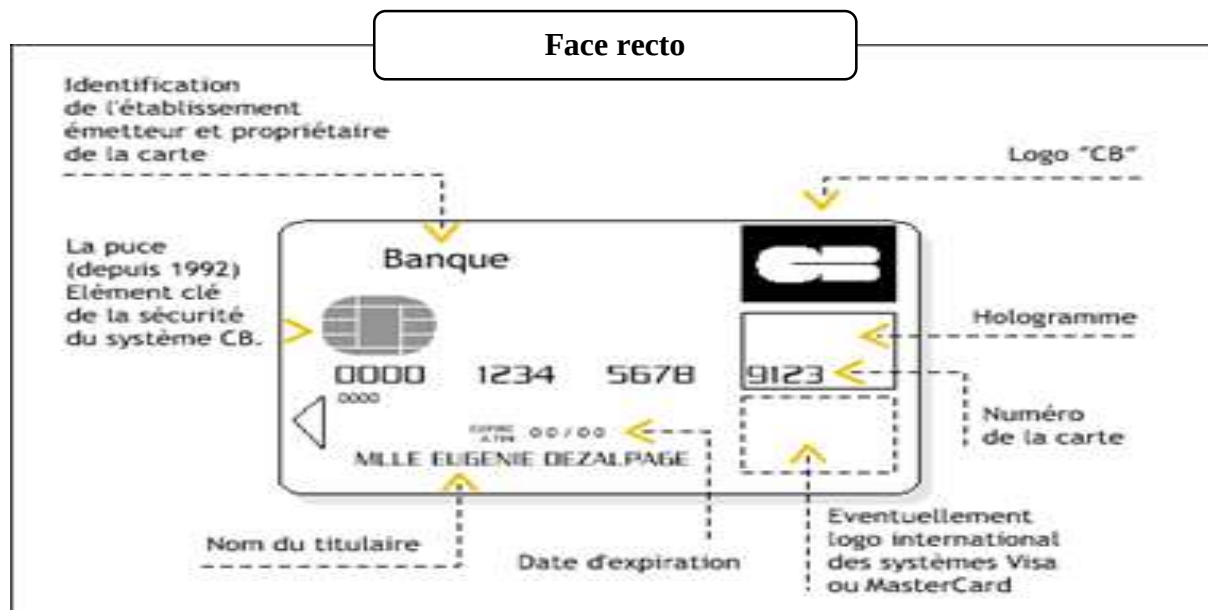
Les cartes bancaires sont appelées cartes magnétiques émises par les banques et institutions financières, ce qui permet à son titulaire de régler ses achats ou de retirer de l'argent à partir des machines électroniques. La carte bancaire a plusieurs noms, mais le nom des cartes de crédit est le plus courant car, en plus d'être un moyen de paiement, elle donne à son titulaire un crédit à court terme et le législateur algérien l'a défini par le texte : « *constitue une carte de paiement toute carte émise par les banques et les institutions financières d'une habilité et permettant à son titulaire de retirer ou de transférer des fonds* ». ³

¹ Alphonse Christian IVINZA LEPAPA Op.cit. p.27.

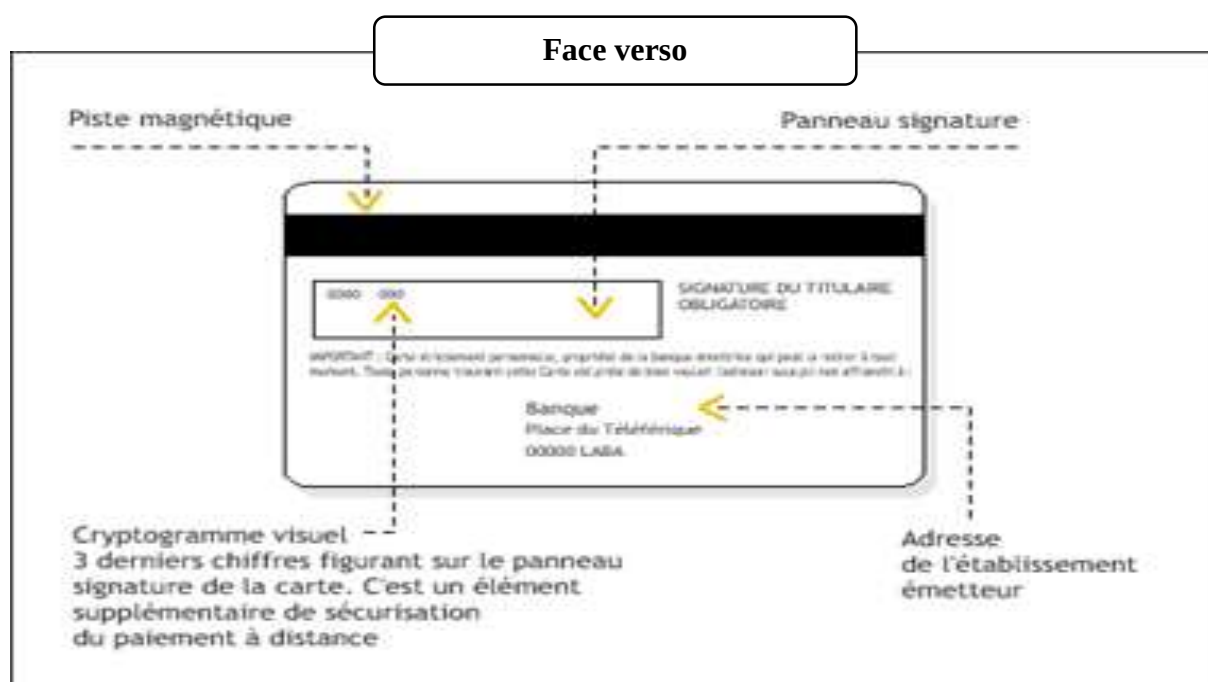
² Voir le guide de la banque compte, carte bancaire services, Guigal, Mérinis et Desguée édition Fine Media, 2011, p.10.

³ Voir l'Art 543 bit 23 du code de commerce Algérien.

Figure N° 03 : Forme de carte bancaire



Source :



Source : www.euroline-detection.com, Sécurités Cartes Bancaires

1-2 Types de carte bancaires

Il existe de nombreux types de cartes bancaires, dont les plus importants sont :¹

1-2-1 Carte de débit

Sont liées à un compte bancaire sur lequel les fonds sont retirés pour chaque achat. Par conséquent, obtenir une carte de débit d'une institution financière doit y avoir un compte courant ou un compte d'épargne personnel ou professionnel auprès d'elle.

1-2-2 Carte de paiement

Sont similaires aux cartes de crédit en ce sens qu'elles permettent de payer des achats jusqu'à la limite de crédit. Certaines cartes de paiement n'ont pas de limite de crédit prédéterminée et approuveront les achats plus importants au cas par cas. Les cartes de paiement exigent que le solde soit remboursé dans un court laps de temps, généralement dans un délai d'un mois.

1-2-3 Carte de crédit

Il s'agit d'une petite carte plastique personnelle émise par des banques ou des institutions financières internationales aux gens qui ont des comptes bancaires. C'est l'un des services bancaires modernes les plus connus et avec cette carte le client peut profiter de nombreux services de magasins affiliés à la banque pour donner à ces clients titulaires de carte un crédit gratuit qu'ils paient dans les 25 jours suivant la réception de la facture avec les différents achats fait au cours du mois dernier. Comme la banque envoie ces factures à la fin du premier mois à chaque client. Dans le respect des délais, ce dernier ne paie aucun intérêt sur ce crédit.

1,5% par mois sur le solde restant sans payer après l'expiration des délais de paiement, et la banque commerciale facture une commission aux magasins sous contrat de 03 % à 05 % de la valeur des ventes réalisées avec cette carte.

▪ La création

La carte de crédit a commencé à apparaître depuis 1914, et c'est à ce moment-là que certaines sociétés pétrolières américaines ont émis des cartes à leurs clients afin de les utiliser pour acheter des produits pétroliers à leurs stations affiliées. Le règlement aura lieu à la fin de la première période convenue mais la vraie naissance a eu lieu en 1950, Les cartes de crédit ont commencé à apparaître sous forme de cartes de magasin, ensuite de cartes de voyage, de cartes de divertissement, puis de cartes de crédit.

¹ Jean-Marc béguine et Arnaud Bernard, Op.cit. p.p.54 , 55, 56.

1-2-3-1 Types de carte de crédits

Il existe de nombreux types de cartes de crédit et c'est ce qui en fait la plus utilisée par les gens dans le monde et ce qui la distingue des autres cartes, et nous en mentionnons les types comme suit :

a- Les cartes de crédit en termes d'avantages procurée à leur titulaire : elles sont de trois types :

a-1 Carte en argent : ce type donne au titulaire une limite de crédit relativement faible, ce qui lui donne ce type à la plupart des clients lorsque les exigences minimales sont remplies, et ce qui lui donne la possibilité d'acheter auprès des commerçants et de retirer de l'argent dans les banques et les guichets automatiques ;

a-2 Carte en or (Gold card) : Ce type de carte est émise aux clients qui ont une capacité financière importante, ainsi le titulaire de cette carte s'ajoute à certains autres avantages qui lui sont accordés gratuitement, tels que : les produits d'assurance et obtention de conseils juridiques gratuits ... etc., et les frais d'abonnement pour le titulaire de cette carte dépassent le titulaire de la carte argent ;

a-3 Carte en diamant : Il s'agit d'une carte émise pour les principaux clients hyper riche et se caractérise par aucune limite de crédit, elle offre à son titulaire les mêmes avantages que la carte or, et cette carte est émise par certaines institutions financières telles que : American Express.

b-Cartes de crédit en termes d'utilisation : elles sont de trois types :

b-1 Carte de crédit ordinaire : Ce type est la plus utilisée, est utilisée pour acheter et obtenir des services et ses capacités de retrait d'espèces au guichet automatique ou auprès des banques qui participent à l'adhésion à cette carte ;

b-2 Carte de retrait d'espèces électronique : elle est utilisée dans le processus de retrait d'espèces, que ce soit aux guichets automatiques appareils automatisés nationaux ou internationaux, ou appareils qui lisent des bandes magnétiques que les banques obtiennent de la source de cette carte, et ces banques participent à l'adhésion à cette carte ;

b-3 La carte locale : c'est une carte qui n'est utilisée que dans territoire de la banque émettrice de la carte et dans la même devise que celle du territoire, le domaine d'utilisation de ce type est très peu nombreux et dans des limites étroites, car il ne donne pas au porteur des avantages tels que : d'autres types qui sont utilisés en grande proportion et dans toutes les parties du monde et dans toutes les devises.

c- Les cartes de crédit en fonction de leur émetteur : elles sont de quatre types :

c-1 Cartes Visa : C'est une carte qui permet à son titulaire d'effectuer des achats et des retraits d'espèces dans la limite de la carte spécifiée pour chaque client, et il existe deux types de cartes Visa : les cartes de fidélité et les cartes de crédit Visa ;

c-2 Cartes de crédit MasterCard: Ce sont des cartes de crédit émises aux clients de la banque sous certaines conditions et avec un plafond spécifique qui permet à leur titulaire de faire des achats de biens et de services chez les commerçants qui possèdent des terminaux PDV en plus des retraits d'espèces via les distributeurs automatiques donne à leur titulaire des avantages faciles à payer Les sommes retirées par mensualités pour que le plafond de la carte soit relevé avec les sommes versées, permettant au client d'exploiter à nouveau les sommes versées ;

c-3 Grandes institutions financières : Ce type d'institution émet des cartes de crédit directement sans octroyer de licences pour les délivrer à une banque ou à une autre institution financière, Il prend également le relais pour obtenir les droits de ses titulaires de carte ;

c-4 Cartes American Express : Ce type de carte est émis uniquement par cette institution financière, qui supervise son processus d'émission et travaille au règlement de ses opérations avec les commerçants, ainsi qu'à l'octroi de licences aux banques et les institutions.

Les cartes les plus importantes émises par les institutions financières internationales sont: American express, Diners Club et autre grands grand établissements commerciales.

1-2-4 Carte chèque

Dans laquelle la banque s'engage à régler les chèques émis par le client sous certaines conditions, et cette carte contient généralement le nom, la signature et le numéro de compte du client, ainsi que la limite maximale que la banque s'engage à respecter pour chaque chèque établi par le client, et le client montre la carte au bénéficiaire et signe le chèque en plus de s'assurer de la période de validité. Si ces conditions sont respectées notamment tirer le chèque selon le plafond autorisé, et s'assurer de la période de validité de la carte d'utilisation, le numéro de la carte au dos du chèque et la validité de la signature du tireur, Le tiré est tenu de payer la valeur du chèque au bénéficiaire, qu'il y ait un solde ou non, et l'apparition de cette carte résulte de la méfiance des commerçants dans les chèques émis par des personnes qu'ils ne connaissent pas.¹

¹ www.bankrate.com consulté le 05/03/2021

1-2-5 Carte internet

MasterCard et Visa ont été émises une carte spéciale pour les achats en ligne qui contribue au processus d'achat et de vente de biens et de services et la fourniture d'informations liées à ces transactions, par exemple, le consommateur peut, via le réseau, acheter une voiture auprès d'une entreprise qui dispose d'un site Web.

2. Cartes intelligentes (*smart card*)

Les cartes intelligentes sont de forme similaire aux cartes électroniques en plastique (*cartes de crédit, de débit et d'échange*), mais elles diffèrent des cartes magnétiques en ce qu'elles contiennent une petite puce électronique et cette puce peut être soit un microprocesseur et une mémoire ensemble, soit une mémoire et un programme non modifiable et parmi les exemples de cartes intelligentes Mondex, Goldcard, Visa Cash, Piazza Card ...

- Le type qui contient un processeur et de la mémoire est appelé (*microprocesseur Circuit Integrated Cards*) (ICC) : la génération actuelle contient un processeur 8 bits, une mémoire jusqu'à 32 Ko et une mémoire aléatoire jusqu'à 512 octets, et ce type utilise de nombreux programmes et peut stocker des données, aussi la suppression et modification et un exemple des applications de ce type de cartes intelligentes est les cartes à mémoire de valeurs (*stored-value cards*) , ce qui élimine le transport des grosses sommes en plus de la disponibilité de systèmes de protection et de confidentialité ;
- Le type qui contient un stockage de données jusqu'à 4 Ko mais n'a pas de processeur et ces cartes effectuent des opérations prédéterminées et ne peuvent pas être modifiées ou la suppression, et il ne peut pas gérer les programmes via d'autres appareils, tels que les cartes téléphoniques qui nous permettent de passer des appels Grâce aux téléphones spéciale qui acceptant ce type de carte, la carte intelligente offre de nombreux avantages dont les plus importants sont :
 - La capacité de stocker des informations ;
 - Domaines d'utilisation multiples ;
 - Confidentialité et sécurité ;
 - Cartes intelligente comme porte-monnaie électronique.

3.Monnaie électronique et portefeuille électronique**3-1 La monnaie électronique**

La monnaie électronique ou la monnaie numérique est une variété de produit de paiement destinés au consommateur qui sont utilisés pour payer leurs obligations par voie électronique au lieu d'utiliser des méthodes traditionnelles et en raison de la diversité de ces produits et de leur développement permanent, il est difficile de les définir de manière générale,

interdisant tous les systèmes juridiques, techniques et économiques de monnaie numérique d'une manière qui la distingue des autres.

Le terme monnaie électronique comprend les images suivantes :

- **Première image** : c'est une carte prépayée qui peut être utilisée à des fins multiples, et on l'appelle la carte de valeur stockée ou le portefeuille de monnaie électronique ;
- **La deuxième image** : il s'agit de la valeur stockée ou des mécanismes de paiement prépayés qui permettent le paiement via un réseau informatique automatisé (*Internet*) communément appelé argent électronique liquide. (*Digital cash*).

3-2 Portefeuilles électroniques (*Eelectronic Purse*)

Un nouveau mode de paiement adapté au paiement de petits montants. Cette nouvelle méthode est née du couplage des technologies de l'information et de la communication avec la technologie des cartes à puce, les banques et les institutions financières ayant bénéficié des progrès étonnants des deux types de technologies et les consacrant au service de leurs clients en créant une nouvelle méthode de fidélisation qui utilise un nouveau type de monnaie, qui est la monnaie électronique et en peut définir le portemonnaie électronique comme suit « *Le PME est une carte à microprocesseur multi-commerçant préchargée de valeurs électroniques et destiné à automatiser les paiements de petits montants dans le commerce de proximité* ».¹

4 Chèques électroniques et les transferts financiers électroniques

4-1 Les chèques électronique ou numérique

C'est l'équivalent d'un chèque papier traditionnel, et c'est un message électronique documenté et sécurisé que l'émetteur du chèque envoie au destinataire du chèque « *porteur* » pour approbation et le remet à la banque qui le traite via Internet pour que la banque transfère d'abord la valeur financière du chèque sur le compte du titulaire du chèque, après cela, il annule le chèque et le renvoie électroniquement au destinataire du chèque « *porteur* » pour prouver que le chèque a bien été encaissé, et le destinataire du chèque peut confirmer électroniquement que le montant a bien été viré sur son compte.

Le chèque étant électronique, il est plus facile de le traiter en moins d'étapes avec plus de sécurité qu'un chèque papier. L'idée d'un chèque électronique dépend de la présence d'un intermédiaire pour compléter le processus de compensation, représenté par l'organisme de compensation (*la banque*) auquel le vendeur et l'acheteur participent en ouvrant un compte

¹ Davide BOUNIE et Sébastien SORIANO, « *la substitution de la monnaie électronique a la monnaie fiduciaire modèle et simulation* », volume 20, n°3, 2006. p.p.p. 153.154 .182.

courant avec leur propre solde et avec la détermination la signature électronique de chacun d'eux et l'enregistrer dans la base de données de la banque électronique.¹

4-2 Le transfert électronique des fonds

Le système de transfert électronique de monnaie est un élément très important de l'infrastructure de la banque électronique qui opère sur Internet. Ce système permet, de manière électronique sécurisée, le transfert d'argent ou de paiements d'un compte bancaire à un autre compte bancaire.

Parmi eux, le système de transfert d'argent est le processus d'octroi d'une licence à une banque pour effectuer des transferts d'argent par crédit et débit par voie électronique d'un compte bancaire à un autre compte bancaire, ce qui signifie que le processus de transfert se fait électroniquement via des téléphones et des ordinateurs au lieu d'utiliser des papiers.

Les transferts financiers sont exécutés par l'intermédiaire de la chambre de compensation automatisée, qui est un réseau détenu et exploité par les banques participant au système de transfert électronique de fonds.

Le virement financier électronique présente plusieurs avantages, dont les plus importants sont l'organisation des paiements la gestion des travaux, la sécurité améliorez les flux de la trésorerie, réduisez la paperasse, économisez des dépenses, augmentez la satisfaction client.²

¹ <https://www.investopedia.com> le 05 mars 2021

² www.fr.qaz.wiki.com consulté le 05 mars 2021

Conclusion

Les moyens de paiement sont des moyens socialement acceptables pour faciliter les transactions liées à l'échange de biens et de services ainsi qu'au paiement des dettes et ce n'est qu'une étape secrétée par les problèmes successifs auxquels la monnaie a été exposée, qu'elle soit métal ou papier, dont elle s'est présentée comme une alternative facilitant les opérations au moment de la rapidité qui caractérise notamment le domaine économique et commercial.

Au fil du temps, les banques ont créé de multiples méthodes de paiement, telle que la lettre de change le biellet à ordre et les chèques qui ont apparus et qui sont considérés comme un élément essentiel du commerce en raison de leur grande utilisation. Cependant, avec le rythme rapide dont dépendent les échanges commerciaux a révélé les lacunes de ces méthodes, dont la plus importante est peut-être le coût élevé de leur traitement qui est devenu un lourd fardeau pour les banques, en raison de sa dépendance dans une large mesure de l'utilisation du papier et le facteur humaine, en plus de son épuisement du temps et avec le développement technologique.

Des moyens de paiement plus modernes sont apparus, vers lesquels de nombreux clients se sont tournés en raison des nombreux avantages qu'ils leur procurent en termes de gain de temps et d'effort, ce sont les méthodes et les systèmes de paiement électronique qui sont apparus avec l'émergence du commerce électronique et Internet, car les moyens traditionnels sont devenus inutiles avec ce type de commerce qui nécessite des méthodes plus sophistiquées qui ont pris plusieurs formes dont les plus importantes sont: cartes bancaires, cartes à puce, chèques électroniques, virements électroniques, portefeuilles électronique ... etc, et chacun de ces moyens joue un rôle important dans l'accélération et la fourniture d'un service sûr pour les individus et avec sécurité.

Chapitre 3

**Le développement et
modernisation des systèmes**

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

Introduction

A l'heure actuelle, le succès du système économique dépend de l'efficacité et l'efficacité du système bancaire de l'État, de sa capacité à financer un développement économique global et de sa capacité à accumuler les excédents de revenus de divers secteurs et en plus des divers services bancaires que les banques se sont en concurrence pour les fournir à leur client.

Et l'Algérie, comme d'autres pays, cherche à développer son système bancaire pour suivre les évolutions qui se réalisent dans le monde dans son ensemble et dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement, le projet de modernisation s'est concentré sur l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans l'activité bancaire et cela à travers le projet de cartes bancaires pour le retrait et le paiement, puis le système de paiement brut en temps réel pour les gros montants et le système de paiement complet pour les petits montants.

Alors, nous avons divisé ce chapitre comme suit :

- Un regard sur le système bancaire algérien ;
- Projet de développement de système de paiement en Algérie ;
- Les efforts de l'Algérie pour développer les modes de paiement bancaire ;
- L'impact du développement des moyens de paiement électronique sur les banques algériennes cas (CNEP-banque).

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

Section 01 : Généralités sur le système bancaire algérien

Le système bancaire est un groupe de banques qui opèrent dans un pays et comprend toutes les activités dans lesquelles les opérations bancaires sont exécutées, en particulier celles liées à l'octroi de crédit y compris les institutions financières spécialisées et les autorités en charge de la politique monétaire, c'est-à-dire la banque centrale et le trésor public.

Le secteur bancaire en Algérie a connu un grand développement suite aux efforts fournis par l'État dans le cadre du passage d'une économie planifiée à une économie de marché, surtout après la promulgation de la loi monétaire et du crédit, cependant, ce secteur fait face à un certain nombre de défis apparus par les changements rapides de l'environnement économique international.

1. L'évolution du système bancaire algérien

Le système bancaire avant l'indépendance de l'Algérie était caractérisé par l'existence de plus de 24 banques privées étrangères, la plupart de nationalité française, petit marché des capitaux, deux compagnies d'assurance et des bureaux de postes pour les dépôts et l'épargne pendant la colonisation française, le système financier et bancaire a été organisé pour répondre aux besoins des colonisateurs et servir le commerce extérieur entre l'Algérie et la France autrement dit, cette organisation n'a pas pris en compte les intérêts de l'économie nationale et les intérêts du peuple algérien. C'est pourquoi la plupart des banques en Algérie étaient des succursales de banques françaises.

Après l'indépendance, l'Algérie a hérité du système colonial un système bancaire qui dépasse vingt banques et l'un des principaux objectifs de l'Algérie indépendante dans le domaine financier était de mettre en place un système bancaire national contrôlé par l'État, de sorte que l'État fasse tout ce qui était en son pouvoir pour restaurer ses droits de sa souveraineté. Parmi ces droits figure son droit d'émettre la monnaie et d'établir une monnaie nationale, il s'est lancé dans la mise en place d'un système bancaire algérien en nationalisant les succursales des banques étrangères ou en créant de nouvelles banques.

2. Les composants du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien se compose d'un groupe de banques publiques et privées et d'institutions financières, et ils peuvent être mentionnés comme suit :

2-1 Le trésor public

Le Trésor algérien a été créé en août 1962 et est chargé d'exercer des activités traditionnelles, auxquelles se sont ajoutées des pouvoirs importants en ce qui concerne l'octroi de crédit d'investissement au secteur économique, tels que : des crédits pour le secteur

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

agricole autogéré qui n'a pas bénéficié des prêts nécessaires des établissements bancaires existants, et étant considérée comme un outil important de la politique d'investissement adoptée par l'État, elle peut être classée en deux groupes :

- **Le premier groupe** : qui est la mise en œuvre des lois des finances et du budget annuel de l'Etat ;
- **Le deuxième groupe** : les opérations de trésorerie et comprend les éléments suivants :
 - Les opérations de dépôts à ordre pour un compte des correspondants ;
 - Opérations de dette publique pour assurer la liquidité, pour dépenser en cas de recette public insuffisantes ;
 - Octroi de différents types de crédits (*court, moyen et long terme*).

2-2 Banque centrale d'Algérie

Il a été créé par la loi n ° 62-144 du 13 décembre 1962 par l'Assemblée constituante, et il a été créé sous la forme d'un établissement public national doté d'une personnalité civile et d'une indépendance financière, de sorte qu'à partir du 1er janvier 1963, il a remplacé la banque algérienne créée par la France pendant la période coloniale en vertu de la loi d'août 1851. Le législateur a confié à la Banque centrale les tâches suivantes :

- Exercice d'un monopole sur l'émission de la monnaie ;
- Le rôle du trésorier ;
- Gestion des réserves de devises étrangères ;
- Surveiller l'organisation et la circulation de la masse monétaire ;
- Suivi de la liquidité auprès des banques primaires.¹

Les fondateurs ont mis l'accent sur la nécessité de lier une relation permanente et une coopération active entre les pouvoirs publics et l'établissement d'émission de la monnaie. L'autorité monétaire a également été renforcée par l'émission d'une monnaie nationale le 10 avril 1964, sous le nom de dinar algérien (*DZD*).

2-3 La Caisse Nationale de Développement (CND)

Cette caisse a été créée suite au refus des banques de financer l'économie nationale le 07 mai 1963, conformément à la loi n°63-165 ²et elle lui a été confiée la fonction d'investissement qui faisait partie des tâches de certaines institutions financières françaises spécialisées, et elle a été rejointe par quatre établissements bancaires qui s'occupent du crédit à moyen terme, à savoir, le prêt immobilier, la caisse des marchés d'État (*CME*), caisse des

¹www.bank-of-algeria.dz, Présentation de la Banque d'Algérie, Histoire de la Banque : les sièges de la banque d'Algérie consulté le 15/03/2021.

²Voir le journal officiel de la république algérienne, Vendredi 2 juin 1967, Numéro 45, P.426.

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

dépôts et consignations(CDC) et un seul établissement bancaire spécialisée dans le crédit à long terme qui est la caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie (CEDA).

Il a placé ce fonds directement sous la garde du ministère des finances et a été chargé de financer les investissements programmés dans le cadre des stratégies de développement ainsi que de financer les entreprises nationales créées à la fin des années 60, et son nom a été transféré à la Banque Algérienne de Développement. (BAD) en 1972.

2-4 La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP)

Cette caisse a été créée conformément à la loi 227-64 du 10 août 1964¹, et c'est une institution importante qui jouit d'une personnalité morale et de l'indépendance financière, et parmi ses activités les plus importantes est la collecte de l'épargne individuelle et des fonds des collectivités locaux pour la construction de logements.

2-5 La banque nationale d'Algérie BNA

Il a été créé par arrêt (66-78) du 13 juin 1966 pour remplacer une agence affiliée à des banques françaises et parmi les le crédit hypothécaire Tuniso-algérien, ça particularité est que cette banque est une banque de dépôt, car elle a mis à sa disposition la mission de réussite des services financiers pour les rassemblements professionnels, et l'exploitation du secteur socialiste et public, en plus elle exerce les missions des autres banques commerciales comme l'octroi de crédit.²

Les fonctions de cette banque ont été définies en mars 1967, qui sont : la fourniture de ressources financières au secteur agricole, et en 1968 sa mission se limitait à la transformation collective de l'agriculture uniquement, mais en 1982 cette tâche devint autorisée uniquement à la banque de l'agriculture et de développement rurale mais dans le domaine commercial et industriel, la banque contribue avec une part significative à son financement.

2-6 Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

Institué par le décret 66-366 correspondant au 29 décembre 1966 avec un capital initial de 15 millions de dinars, ses lois sont déterminées par le numéro d'ordre: 67-78 du 11 mars 1967³, et le crédits populaire algérien a été institué à la base des structures des institutions bancaires qui existaient à l'époque coloniale, qui comprend les banques suivantes: la Banque Populaire Algérienne, la Banque Commerciale et Industrielle de (*Oran, Annaba, Alger, Constantine*), le Fonds Central du Crédit Populaire Algérien , en plus des banques

¹Voir la loi à partir du journal officiel N°29, date 10 mai 1963, p.04.

²Voir l'ordonnance N° 66-178 du 13 juin 1966 du journal officiel N°51, date 14 juin 1966, p.01.

³Voir l'ordonnance N° 66-366 du 19 décembre 1966 du journal officiel n°75, date 5 septembre 1969, p.02.

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

étrangères suivantes: la banque mixte (*Algérie - Egypte*), la société de crédit Marsilienne , la société de crédit française et la banque.

2-7 La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)

La Banque d'agriculture et de développement rural a été créée le 13 mars 1982 par le décret n °82-106 ¹du 13 mars 1982, sous la forme d'une société par actions au capital social de 33 milliards de dinars. La Banque d'agriculture et de développement rural entreprend toutes les activités bancaires traditionnelles, telles que la collecte de dépôts en diverses devises sous la forme de divers comptes d'épargne, le financement de projets dans différents secteurs, après que son activité se soit exclusivement consacrée au secteur agricole.

2-8 La banque du développement locale (BDL)

Elle a été créée par décret 85-85 du 30 avril 1985², à travers le processus de structuration de crédit populaire algérien (CPA), et parmi ses missions étaient de contribuer au financement et au développement des secteurs économiques et sociaux des groupes locaux appartenant aux (collectivités locales) en plus d'autres activités bancaires traditionnelles.

2-9 Banque Extérieure d'Algérie (BEA)

Elle a été créée par décret (04-67) du 01 octobre 1967³ au capital de 20 millions de dinars algériens après la cessation des fonctions de prêt du crédit lyonnais et de certaines institutions bancaires étrangères, Cette banque s'est vu confier une mission particulière qui est le financement de commerce extérieur, en plus d'autres opérations bancaires, notamment :

- Exploitation des trésors publique ;
- Assurer la bonne réalisation des projets de l'État et des collectivités locales ;
- Participer à toutes les opérations d'assurance des crédits ;
- Activer, encourager et financer les opérations commerciales à l'étranger ;
- Accorder des garanties et des consentements aux entreprises nationales d'exportation et d'importation ;
- Réalisation de contrats de crédit avec l'étranger.

En résumé, on peut dire que le système bancaire des premières années d'indépendance a connu deux phases. La première phase a été caractérisée par la coexistence d'un secteur bancaire national avec un secteur bancaire étranger et la deuxième phase a été marquée par la construction d'un système bancaire algérien après la nationalisation des institutions financières et monétaires étrangères en Algérie.

¹ JORA du n° 1 (5 janvier 1982) au n° 18 (3 mai 19 83) p.717.

² Voir le décret n°85-85 du 30 avril 1985, Rubrique Législative Algérie, Edition du CNRS, 1985, p749.

³ KPMG, « *guide des banques et des établissements en Algérie* », Edition ELLIPSE, Algérie 2012, p.07.

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

3. Les réformes essentielles connu par le système bancaire algérien et leurs raisons

L'Algérie a entrepris de nombreuses réformes, économiques et financières. Avant de les aborder, nous citerons d'abord les causes et les motivations de ces réformes.

3-1 Les raisons et les causes de la réforme du système bancaire

Ces réformes peuvent être attribuées pour des causes Interne et externe, qui sont les suivants :

3-1-1 Les raisons interne

Les raisons les plus importantes de la réforme du système bancaire sont :

- Adopter des industries manufacturées depuis les années 70, comme l'une des formes du modèle sous le système socialiste, où l'Algérie s'appuyait sur l'industrie et négligeait l'agriculture, poursuivait la planification et négligeait les règles de bonne gestion économique, préférait le secteur public et délaissait le secteur privé ;
- L'absence du modèle de développement dans les années 1980, malgré la tentative du gouvernement algérien d'appliquer certains des principes du modèle capitaliste, mais le développement se freine en raison de la baisse des investissements résultant d'une forte baisse des ressources de l'Etat, qui étaient totalement dépendants des hydrocarbures en raison de la baisse des prix du pétrole et de la contraction du marché de la dette extérieure.
- Le volume élevé des importations des biens et services essentiels tels que la nourriture, ce qui a nécessairement conduit à un déficit de la balance des paiements et à une augmentation du volume de la dette extérieure et le pourcentage des services de la dette extérieure ;
- La politique de financement se concentre entièrement sur le financement des investissements planifiés sur le secteur bancaire, en raison du modèle de gestion centralisée qui limitait sa fonction au service de la trésorerie cela a conduit à une croissance in-équilibrée entre la masse monétaire et la croissance économique en raison du recours continu aux avances et aux crédits de la banque centrale sans restriction ni conditions pour couvrir le déficit de trésorerie ;
- L'inefficacité du secteur public sont l'une des raisons des tentatives d'auto-réforme et de libéralisation interne dont l'Algérie a introduit d'importantes réformes à commencer par l'indépendance des institutions dans le but de parvenir à une décentralisation dans la prise de décision.

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

3-1-2 Les raisons extérieures

Quant aux causes externes, elles peuvent être résumées comme suit :

- Les changements globaux des prix du pétrole, comme la dépendance de l'Algérie aux ressources en hydrocarbures atteint les 95%, et avec la chute des prix du carburant en 1986 qui ont provoqué une véritable crise et la baisse de taux de change du dollar
- L'Algérie, comme d'autres pays en voie de développement, est tombée dans le piège de l'endettement extérieur, les marchés financiers et monétaires étrangers ayant ouverts leurs portes pour prêter aux autorités algériennes sous prétexte de développement adopté par le gouvernement dans les premiers et deuxième plans trimestriels (1970- 1974) et (1974-1977) ;
- Les changements externes comme l'effondrement du système socialiste dans les pays d'Europe de l'Est, ces derniers ont suivi un système économique libéral, ce qui a mis les autorités algériennes dans l'obligation de faire face aux transformations économiques internes et externes pour opter plus des réformes approfondies et globales ;
- Se référer aux pays développés concernant leur priorité politiques et économiques pour soutenir les nouveaux régimes en Russie et dans les pays d'Europe de l'Est pour leur permettre de mettre en œuvre de grand programmes de réformes économiques vers une économie de libre marché , et essayer d'intégrer ces pays à la nouvelle économie mondiale dont les États-Unis d'Amérique sont devenus dominants, ce qui a conduit les pays en voie développement, dont l'Algérie, à la fin des années 80 et au début des années 90, à recourir aux institutions monétaires, en demandant de l'aide pour sortir de leur situation difficile.

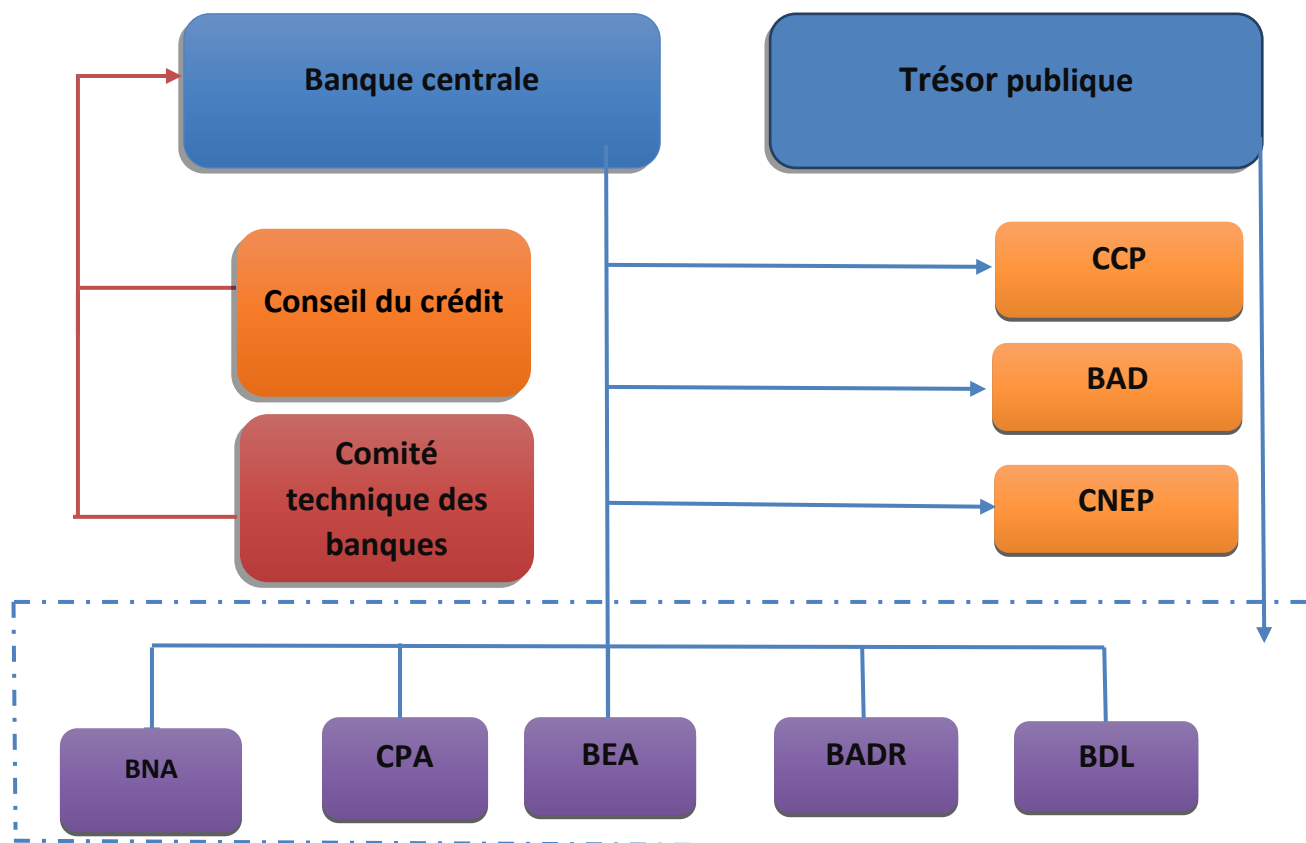
3-2 Les reformes essentiels de système bancaire algérien

Les réformes qui ont affecté l'économie nationale ont également touchées le secteur bancaire, afin de s'adapter aux mécanismes de l'économie de marché ainsi de s'appuyer sur des techniques de gestion modernes afin d'atteindre l'efficacité et d'améliorer les performances, et les plus importantes de ces réformes sont :

Réforme financière et bancaire de la loi 12/86 de 1971 relative au système des banques et du crédit et de la loi 88/01 relative à l'autonomie institutionnelle et la loi 90/10 relative à la monnaie et du crédit.

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

Figure N° 04 : Le système bancaire algérien après la réforme 1970



Source : NAAS, Abdelkrim. Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché. P.81

3-2-1 Réformes bancaires avant la loi monétaire et de crédit 10 /90

Les réformes introduites dans le système financier algérien au cours des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt ont montré ses limites, et donc la réforme de ce système est devenue inévitable, que ce soit au niveau de son approche de gestion ou au niveau des missions qui lui sont confiées, donc la loi 86/12 du 19/08/1986¹ relative au système de crédit et des banques qui a introduit plusieurs réformes qui sont :

- La Banque centrale a retrouvé sa fonction comme une banque pour les banques, et elle a été séparée des banques commerciales ;
- La nécessité d'assurer au système bancaire le suivi de l'utilisation des crédits qu'il accorde, en plus de surveiller la situation financière des entreprises et de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire le risque de non-remboursement du crédit ;
- La Banque centrale a rétabli ses pouvoirs en matière d'utilisation de la politique monétaire, car elle a été mandatée pour préparer et exploiter des instruments de

¹ KOMPAS Algérie SPA, le guide des banques en Algérie, p.p.08.09.

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

politique monétaire, notamment pour fixer des plafonds de réescompte ouverts pour les établissements de crédit ;

- Les établissements de financement ont retrouvé leur rôle au sein du système de financement en mobilisant l'épargne et en distribuant des crédits dans le cadre du programme national de crédit ;
- Reconsidérer les relations entre l'établissement émetteur et le trésor public, et les prêts accordés à la trésorerie étant limités aux plafonds préalablement approuvés par le plan national de crédit ;
- Réduire le rôle de la trésorerie dans le système de financement et éliminer la centralisation des ressources ;
- Malgré ces modifications, il est apparu clairement que la loi bancaire de 1986 n'était pas conforme aux exigences des nouvelles réformes représentées dans l'indépendance des institutions, et c'est dans ce cadre même la loi 06/88 est arrivée et publiée le 12 janvier 1988¹ modifiée et complétée la loi 12/86, et le contenu de la loi de 1988 est de donner l'indépendance aux banques dans le cadre de la nouvelle organisation de l'économie et des institutions. Dans ce contexte, nous pouvons conclure les principaux éléments de cette loi et les présenter comme suit :
- Selon cette loi, la banque est une personne morale commerciale soumise au principe d'indépendance financière et d'équilibre comptable, ce qui signifie que son activité est soumise au principe de rentabilité et de profitabilité ;
- Les institutions financières non bancaires peuvent entreprendre des opérations financières, telles que l'obtention d'actions ou d'obligations émises par des institutions opérant à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire national ;
- Les établissements bancaires peuvent recourir au public pour emprunter à long terme, et ils peuvent recourir à la demande de dettes extérieures ;
- Et au niveau macro, le rôle de la banque centrale dans la conduite de la politique monétaire a été soutenu.

3-2-2 Réformes bancaires dans le cadre de la loi monétaire et des prêts 10/90

L'année 1990 est considérée comme un tournant important et décisif dans la voie des réformes financières et monétaires en Algérie, qui a coïncidé avec la promulgation de la loi de la monnaie et de crédit le 14 avril 1990.²

¹ Voir la loi n° 88-01 du 12 janvier 1988 relative à l'orientation des entreprises publiques économiques.

² KOMPAS Algérie SPA, *Op.cit.*, P.p.09, 10.

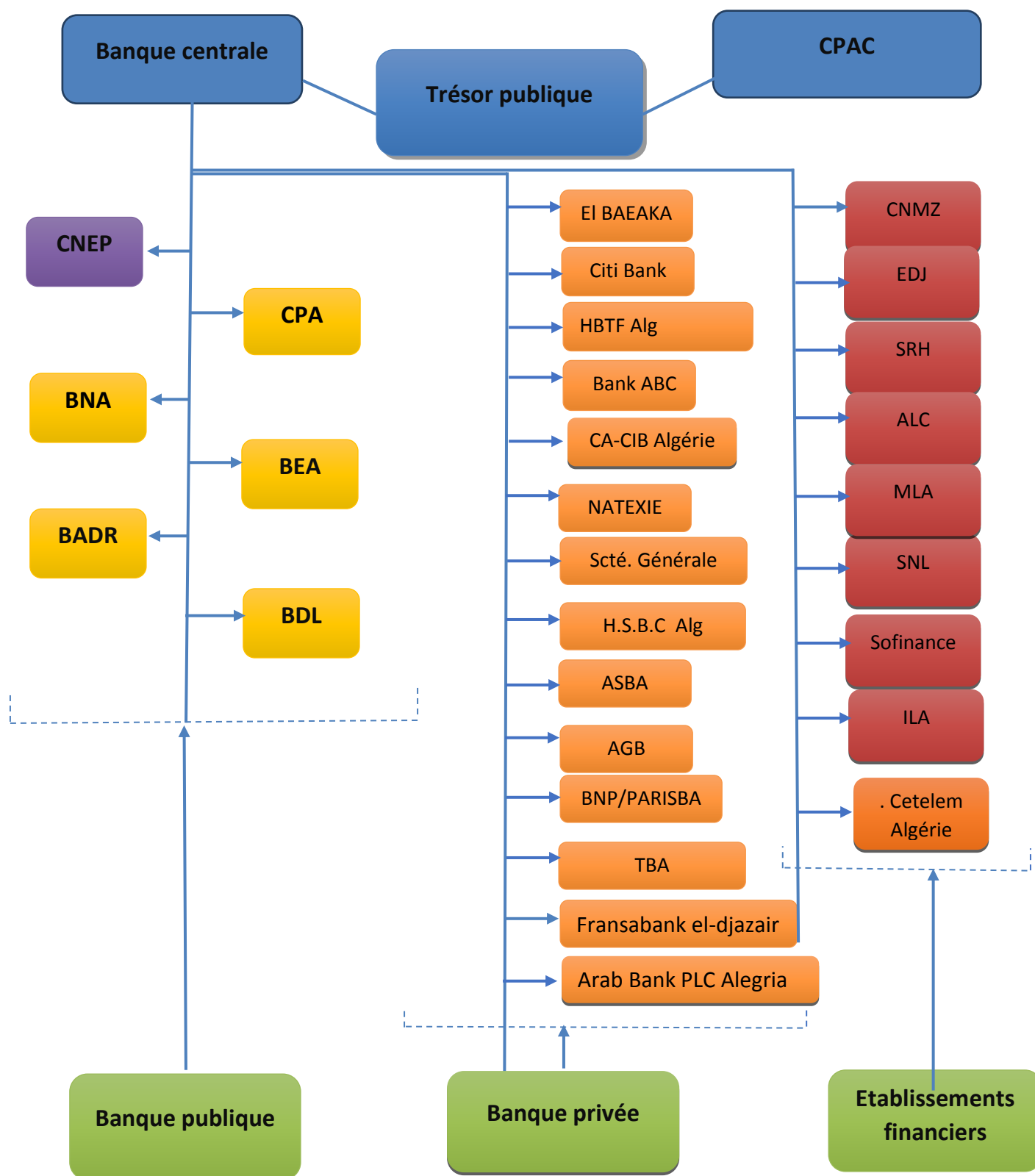
Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

Cette loi est venue mettre le système financier et bancaire sur une nouvelle voie, dont la plus marquante de ses caractéristiques est la réactivation du rôle des banques en tant qu'intermédiaires financiers indirects et en accordant une importance à la monnaie et à la politique monétaire et aussi a promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédits a également permis l'émergence de nouvelles institutions monétaires mixtes et privées et formées à partir de la mutualisation de capitaux publics, et la loi vise principalement à atteindre les points suivants :

- Libérer le trésor public du fardeau des crédits et en faire une tâche pour les banques ;
- Réhabiliter la banque centrale dans la gestion de la monnaie et des crédits, en lui accordant son indépendance vis-à-vis du ministère des finances et en lui confiant la conduite de la politique monétaire, ainsi qu'en lui accordant le privilège de la réforme monétaire ;
- Ouvrir la porte à la création de banques privées, d'autant plus que l'Algérie se dirige vers une économie de marché, qui nous oblige à entreprendre une réforme fondamentale de notre système bancaire pour gérer et faciliter, par exemple les banques qui ont été créées après la loi de la monnaie et du crédit, la banque Al Baraka d'Algérie, créée le 6 décembre 1990, La Banque fédérale est une banque privée créée le 7 mai 1995 ;
- Prendre en charge la gestion et l'administration de la Banque centrale par le Conseil de la monnaie et de crédits ;
- Donner l'autorité monétaire aux conseil de la monnaie et des crédits ;
- Attirer l'investisseur étranger et l'encourager à travers des procédures de facilitation mises en place par la Banque d'Algérie, notamment l'émission de la loi sur l'investissement et la création d'un marché financier ;
- Protection des dépôts ;
- Organiser la relation entre la banque centrale et le trésor public.

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

Figure N°05 : Le système bancaire algérien actuelle



Source : BATTAHAR Ali, Les réformes du système bancaire algérien et leurs impacts sur la mobilisation de l'épargne et le financement du développement, thèse de doctorat, université d'Alger, 2006, P 46 + chapitre 8 : système bancaire : intermédiation supervision et modernisation sur le site : www.bank-of-algeria.dz .

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

4. Les défis du système bancaire algérien

La capacité de croissance et de développement de la banque est liée à sa capacité à suivre le rythme des nouveaux changements de contrôle et la concurrence ouverte dans le domaine des produits et des services bancaires et l'utilisation des nouvelles technologies, des systèmes et de la qualification des cadres personnels et administratifs.

Nous pouvons résumer les défis les plus importants auxquels le secteur bancaire Algérien est confronté comme suit :

- **Défis internes et externes :**

4-1 Les défis interne

4-1-1 La taille des banques

Malgré le développement que les banques algériennes ont connus en termes d'augmentation de leurs actifs et de leurs capitaux, elles souffrent toujours de leur petite taille par rapport aux banques arabes et étrangères, dont la tendance dominante étant désormais de fusionner les banques entre elles pour renforcer leur position et améliorer leur efficacité.¹

4-1-2 Concentration dans la part des banques

Le degré élevé de concentration est représenté dans l'acquisition de la part d'un petit nombre de banques sur le total des actifs bancaires, les banques commerciales publiques détient plus de 95% du total des actifs, ce qui limite la concurrence, car dans de tels cas, les pratiques de certaines banques ont des répercussions importantes sur la performance des autres banques et le développement de l'industrie bancaire, qui à son tour a un impact fondamental sur la performance du marché.

4-1-3 Segmentation de l'activité bancaire

La politique de développement menée en Algérie, qui repose sur l'allocation des ressources financières de manière planifiée pour inclure divers aspects de l'activité économique, pour parvenir à un développement global, a conduit à la création d'une sorte de spécialisation de l'activité bancaire et en mettant des prêts à la disposition d'un secteur spécifique lui-même cela s'est traduit par la fragmentation de l'activité bancaire et la suppression consécutive du travail avec un mécanisme de base considéré comme le moteur de l'activité bancaire en général, à savoir la concurrence sur le marché bancaire.

En plus de réduire les incitations pour ces institutions à diversifier leurs portefeuilles financiers et à gérer les risques qui en découlent.

¹ Voir la revue de droit et des sciences humaines, numéro 35(2) Dr. GODIH Djamel Torqui, Dr. LAZREG Mohammed, Réforme et modernisation du secteur bancaire et financier en Algérie : un enjeu majeur face aux défis de l'avenir.

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

4-1-4 La structure de propriété des banques

La structure de propriété du système bancaire algérien se caractérise par une forte contribution de secteur public et elle s'accompagne d'un contrôle complet de ce secteur sur la gestion et les opérations des banques. L'existence de la propriété et du contrôle de la structure financière des banques a considérablement affecté les stratégies et les opérations des institutions bancaires et malgré la politique de réduction de degré de participation du secteur public dans les banques et d'assouplissement des restrictions à l'entrée dans le secteur financier et bancaire, le secteur public détient toujours la part du lion dans le système bancaire, comme sur 20 banques agréées, selon la Banque centrale le 2 janvier 2014. Les pouvoirs publics détiennent 6 banques qui sont les plus grandes.

4-1-5 L'inefficacité des systèmes de paiements

Les systèmes de règlement souffrent d'une faiblesse majeure de la méthode traditionnelle mise en place pour mener à bien les opérations de compensation, qui est souvent basée sur la méthode manuelle d'examen et de traitement des titres de créance.

4-1-6 Faible utilisation et surveillance de la technologie

Le système bancaire en Algérie doit augmenter le niveau d'investissement dans la technologie bancaire moderne et l'application de systèmes et de programmes modernes, afin de pouvoir suivre le rythme de la concurrence sur les marchés internes et externes. L'utilisation de la technologie accélère les règlements et augmente la transparence, car elle permet de publier immédiatement toutes les informations existantes, ce qui renforce la confiance des investisseurs dans les banques. En outre, la concurrence internationale nécessite des données comparables selon des normes unifiées, ce qui nécessite à son tour un effort pour développer des règles de transparence et publier de manière adéquate des données et des listes financières pour attirer les investisseurs étrangers.

4-1-7 Marché monétaire primaire et secondaire étroit

Le système bancaire a besoin d'un marché monétaire organisé et développé en raison de sa grande importance qui ne peut être ignorée, grâce à lequel les liquidités sont assurées et les moyens de paiement sont fournis aux banques. Grâce à cela, ces banques sont en mesure de financer l'activité économique dans ses différents secteurs, et les autorités monétaires sont également en mesure d'exercer une surveillance efficace sur le crédit et les liquidités dans l'économie.

Le degré de croissance du marché monétaire est mesuré par plusieurs indicateurs dont les plus importants sont le volume total des dépôts, l'évolution du volume total des prêts, la

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

multiplicité et la diversité des actifs monétaires et financiers, la multiplicité et la diversité des banques qui traitent sur le marché et leur capacité à fournir des outils de paiement, et à mener à bien le processus de financement de l'activité économique au coût le plus bas possible. Alors que le marché financier est considéré comme un marché d'épargne semi-liquide et de crédit à long terme.

4-1-8 Restrictions financières, comptables et réglementaires

Y compris l'insuffisance de la comptabilité sectorielle des banques dans la couverture des comptes et des méthodes de traitement des opérations bancaires, ainsi que l'absence d'une comptabilité bancaire analytique précise et adaptée à la réalité de ces banques.

4-1-9 Restrictions juridiques

Ils sont la somme des textes légaux et législatifs, et des instructions réglementaires qui encadrent l'activité bancaire, car nous ne touchons en fait pas à l'indépendance et agissons sur la base de la rentabilité prévue par la loi 88-06 modifiant et complétant la loi 12-86, mais dans la pratique, nous constatons l'ingérence permanente de l'État dans la direction des politiques bancaires.

4-2 Les défis extérieurs

Les défis auxquels le système bancaire algérien est confronté sont les changements rapides de l'environnement international avec lequel il interagit, ce qui affectera profondément actuellement et dans le futur, les banques commerciales et leur capacité à soutenir le développement du pays. Parmi les défis les plus remarquables :

4-2-1 Le phénomène de la mondialisation

Nous entendons en particulier la mondialisation des services bancaires, qui affectera directement la performance des banques commerciales algériennes.

4-2-2 Le phénomène d'intégration du marché international

Ce phénomène s'est propagé suite à la suppression des restrictions internationales à l'offre de services bancaires et financiers en raison de l'augmentation des flux de capitaux dépassant le commerce mondial des marchandises, ce qui a conduit à l'augmentation du nombre d'agences bancaires et donc à l'augmentation des parts des banques commerciales étrangères sur les marchés bancaires locaux dans de nombreux pays du monde.

4-2-3 Le phénomène de fusion bancaire

Le phénomène des fusions est l'un des défis externes auxquels sont confrontées les banques commerciales algériennes sous la forme de banques géantes.

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

4-2-4 Le phénomène des banques électronique

Ces banques représentent un défi de premier ordre pour notre système bancaire, que nous devons affronter sérieusement et avec fermeté car les banques électroniques se caractérisent par leur grande capacité et leur rapidité à fournir des services bancaires à tout moment et sans interruption (24/24 heures), même les jours fériés, de partout et par tous les moyens.

Section 02 : Le développement des moyens de paiements bancaire en Algérie

La modernisation des moyens de paiement bancaire attache une grande importance aux programmes de développement financier.

Le système des moyens de paiement pour toute économie est l'un des indicateurs qui expriment l'ampleur de ses progrès, l'Algérie a introduit la carte bancaire il y a une dizaine d'années, par les banques et les institutions financières privées et publiques, et pendant cette période des efforts considérables ont été faits pour instaurer une culture des transactions électroniques dans la société algérienne.

1. Création de la SATIM

1-1 Définition de la SATIM

Créée en 1995 à l'initiative de la communauté bancaire, la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique « SATIM » est filiale de 07 Banques Algériennes BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, ALBARAKA et de l'institution des assurances CNMA.

Il s'agit de l'unique opérateur monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestiques ainsi qu'internationales agissant comme l'un des instruments techniques, d'accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques et particulièrement de promotion des moyens de paiement par carte.

SATIM réunit 19 adhérents dans son réseau monétique interbancaire, se composant de 18 banques dont 06 banques publiques et 12 banques privées ainsi qu'Algérie Poste.

SATIM a connu ces dernières années une évolution conséquente et une croissance soutenue dans ses services.

À ce jour, plus de 1350 Automates bancaires et 24850 terminaux de paiement électronique déployés sont connectés à ses serveurs, ajouté à cela plus 34 sites Web marchands opérationnels sur sa plateforme. Cette croissance est essentiellement due à l'impact de la carte CIB sur les habitudes d'achat des citoyens Algériens.¹

¹www.satim.dz, Qui sommes nous ? consulté le 23 mars 2021.

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

1-2 Missions de la SATIM

Mettre en œuvre un programme de mise à jour du système de paiement en insérant la carte comme moyen de `` retrait et paiement interbancaires électroniques ".

- Développement et fonctionnement du système monétaire interbancaire ;
- Mettre en place de la technologie dans le domaine bancaire ;
- Le chevauchement de cette société fait l'objet d'un accord bancaire commun, qui précise les conditions liées à l'adhésion au réseau ainsi que la conduite des opérations ;
- Participation à la mise en place d'un programme de possession des guichets automatiques.
- Gérer les guichets de l'établissement (*maintenance et suivi des opérations qui coordonnent la compensation*) ;
- Emission des cartes de paiement représentant l'activité préparée par l'industrie qui coordonne la compensation ;
- La fabrication de cartes de paiement représentant l'activité qu'on a préparée pour la fabrication d'une carte ;
- Fabrication d'instruments (*octroi du code secret*).

L'un des projets les plus importants mis en œuvre par cette société est le projet de carte interbancaire (CIB) entre un certain nombre de banques et le projet national de carte de paiement.

1-3 Les contras de la société SATIM

SATIM a tenté de développer le travail bancaire électronique avec différentes manières, c'est pourquoi en avril 2003, elle a conclu un contrat avec System Data Ingenico, dans le but de généraliser le contrat électronique dans les banques algériennes et aussi un accord a également été signé entre le groupe français Edi-Dia, pionnier dans le domaine des logiciels liés à la banque électronique et à la sécurité des échanges de données financières, et trois institutions algériennes : MAGACT, Multimédia et Soft Engineering et le Centre de Recherche Média et Technique (*CERIST*) et cet accord à contribuer à la création d'une société mixte dénommée « *Service Banking-E Algérie* » (*AEBS*) et l'objectif de la création de cette institution est de réaliser le projet d'une banque en ligne en Algérie

Quant au projet de système de cartes, SATIM a acquis du matériel et des logiciels pour assurer la connexion entre tous les terminaux et distributeurs de paiement électronique, et elle en a traité avec plusieurs fournisseurs dont :

- **ACI Worldwide** : Il est responsable des programmes d'information ;

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

- **Hewlett Packard** : fourni des distributeurs tandem (*Server Tandem Himalaya*) ;
- **Gemplus et datacard** : Il est responsable de la mise en place d'un système de personnalisation ;
- **Gemplus et schlumberger** : Il est responsable de la fourniture des cartes selon les normes EMV (*VISA et MasterCard Europa*), qui est une norme mondiale pour le travail commun avec les cartes ;
- **Sageme** : Il est responsable de la mise en place de la base de communication ;
- **Thalès** : Il est responsable de la fourniture des terminaux de paiement électroniques selon les normes EMV.

1-4 Réseau Monétique interbancaire (RMI)

En 1996, SATIM a entrepris un projet de mise en place d'un système de monétaire commun entre les banques, elle a abouti à un réseau monétaire interbancaire (RMI), qui comprend des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et Ils sont distribués sur l'ensemble des réseaux d'agences bancaires et postales qui utilisent le réseau de communication PAC-DZ (*Data Anchoring Network*).

Techniquement, le réseau se compose de :

- **Serveur** : Il fait fonctionner le réseau 24h/24h, 7j/7j, et traite également tous les retraits dans un court laps de temps ;
- **Distributeur Automatique de Billets** : Ils sont connectés aux distributeurs par des fibres de connexion de type 25 :
 - L'acquisition de distributeurs par la banque à condition de respect des normes fixées par SATIM ;
 - Louez des distributeurs chez SATIM ;
 - La possibilité d'acheter et d'installer des distributeurs sans les connecter au réseau (**pack DZ**) via des lignes spécialisées.

1-5 Le réseau de transmission des données (Pack DZ)

1-5-1 Les objectifs de réseaux

L'objectif de la connexion au RMI du réseau de trésorerie commun réside dans les points suivants :

- Unifier les normes et réglementations relatives à la carte ;
- Développement d'un système commun de cash Banking ;
- Acceptation de toutes les cartes dans tous les terminaux des différentes banques participantes au réseau ;

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

- Traitement des retraits des banques membres, et transfert des flux financiers des opérations de la compensation qui résulte des retraits qui s'effectuent par les appareils 24h/24h.

2. Projet de paiement par carte en Algérie

Les banques algériennes ont coopéré avec le SATIM pour mettre en œuvre le projet de système de paiement par carte, dans lequel les structures de base nécessaires doivent être disponibles dans les banques et ce projet a été testé à Alger en 2005, avec la participation de quatre banques avec environ 400 commerçants, dans une zone géographique de 5 km dans la ville d'Alger, c'est-à-dire qu'elle se trouve à proximité du centre de traitement, SATIM a donc coopéré avec un bureau d'études étrangères pour mener à bien les études nécessaires, sans oublier son objectif fondamental de parvenir à une solution de monnaie électronique intégrée qui prend soin des paiements nationaux et internationaux, et la liaison avec les systèmes monétaire des banques algériennes concernées qui opèrent dans un cadre bancaire commun. Pour la réussite de ce projet, SATIM a joué les rôles suivants :

- Modérateur, en modernisant le système de paiement en introduisant la carte et en la considérant comme un moyen électronique de retrait et de paiement entre banques ;
- Agence interbancaire et son objectif principal était de développer une solution monétaire conforme aux normes internationales ;
- Mettre et gérer un distributeur national reliant les différents points de vente et les centres de traitement des transactions.

2-1 Cartes de la société SATIM

Dans cet élément, nous étudierons la carte bancaire en Algérie.

2-1-1 Définition de CIB

Il s'agit d'une carte interbancaire, portant le logo CIB et le nom de la banque émettrice, et elle contient un micro-processeur sous forme d'une puce, ce dernier garantissant la sécurité des paiements et des retraits, et la carte permet à son titulaire de payer le montant des achats de biens et services dans divers lieux tels que les hôtels et les restaurants, ainsi que les supermarchés, pharmacies et autres commerçants qui sont adhérent au réseau monétaire interbancaire, ainsi que les distributeurs automatiques de billets portant le logo CIB dans le pays.

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

2-1-2 La forme de la carte

La carte bancaire CIB est en matière plastique selon les normes internationales ISO 7810, qui est également en accord avec les normes EMV ainsi que les normes spécifiées par la Banque d'Algérie, selon la circulaire n ° 64/94 du 28/09/1994.

2-1-3 Types : Il existe deux types de cartes CIB, à savoir ¹

- La CIB classique

Il s'agit d'une carte de couleur bleue qui offre à la fois des services de paiement et de retrait. Elle est remise aux clients selon les critères fixés par chaque banque. Par exemple, pour BNA, pour un salaire minimum de 120000 DA elle permet de retrait de 80% du salaire dans les DAB et la totalité du solde auprès des GAB.

Figure N ° (06) La carte de paiement classique pour certaines banques

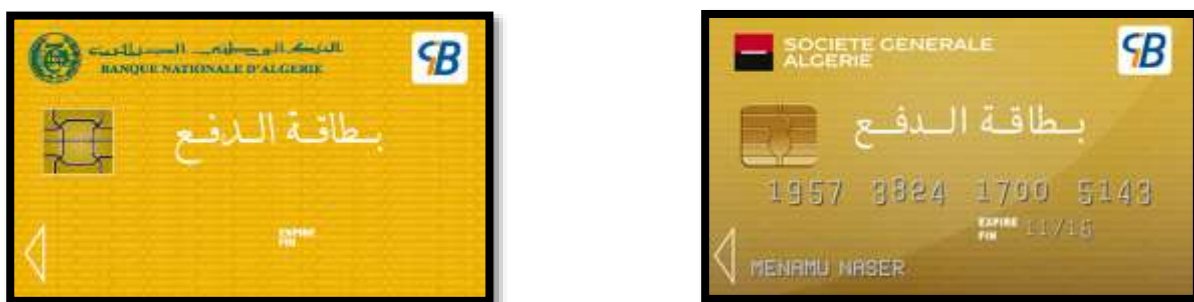


Source : sites internet des banques algériennes

- La CIB gold

C'est une carte de couleur dorée, et elle est également remise aux clients selon les critères fixés dans chaque banque. Quant aux deux modes de paiement comme le retrait, cette carte permet des niveaux plus élevés que la carte classique, par exemple, pour BNA, le plafond mensuel de la carte est plus de 120 000 dinars et elle permet au client de retirer 80% du salaire dans les DAB et la totalité du solde dans les GAB.

Figure N °07 : La carte de paiement gold pour certaines banques



Source : sites internet des banques algérienne

¹ www.bna.dz consulté le 01/04/2021

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

Lors de notre recherche nous avons trouvé un autre type de carte CIB, une carte émise par une banque société générale sous le nom de la carte La Perle Carte la carte dédiée aux femmes, prend la forme suivante :

Figure N °08 : La carte CIB Perle



Source : www.particuliers.societegenerale.dz

▪ La carte visa

Si la carte CIB est destinée au paiement et aux retraits uniquement sur le territoire national, alors la carte Visa est un moyen de faciliter les transactions et les échanges commerciaux et de régler les montant des services et des achats à l'étranger et à domicile et sur Internet avec les commerçants qui sont adhérents au réseau VISA. En plus de la confidentialité, de la sécurité et retraits immédiats tout au long de la semaine.

En Algérie, il existe de nombreuses banques qui fournissent la carte Visa internationale, qui reste très chère et elle n'est pas abordable pour tout le monde.

Figure N°09 : La forme la carte visa



3. Les étapes de développement de la carte de paiement en Algérie

Les cartes de paiement en Algérie ont connu un développement remarquable, notamment après l'introduction et la généralisation de la compensation électronique par le biais de diverses agences bancaires et sociétés postales en Algérie. Ce processus a connu plusieurs étapes, que nous mentionnons comme suit :

- En 1998, c'est le commencement de l'idée de lancer un système de retrait interbancaire.
- En 2002, le lancement officiel du projet de système de paiement interbancaire dont le rôle de supervision, de leadership et de coordination entre les banques a été confié à la

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

SATIM, qui rassemble divers représentants de banques nationales et privées pour échanger des informations et coordonner les opérations de retraits et paiements au distributeur automatisé ;

- En 2004 Choisir le système de paiement avec carte celui qui est compatible avec les qualités EMV ;
- En 2005, la création d'un Comité bancaire électronique interbancaire COMI ;
- En 2006, le premier démarrage de la première carte de débit en Algérie, dont elle a été distribuée à différents utilisateurs de la banque pour les tester, et connaître les lacunes et les précautions à prendre ;
- En 2007, la carte de paiement interbancaire (CIB) a été diffusée sur tout le territoire national en Algérie La Poste et les banques ;
- En 2008-2009, le ministre des Finances a confirmé que des guichets automatiques seront distribués dans les grands magasins en Algérie et dans les zones peuplées, ainsi que l'utilisation de la carte de paiement parmi les citoyens ;
- En 2011, le directeur de SATIM a annoncé la possibilité de réserver un billet d'avion, de payer l'essence et d'acheter un ticket de métro, dans les prochains mois ;
- En 2014, un accord a été conclu entre Ooredoo et AGB, puis après avec la société SATIM pour payer des factures de téléphone et de cartes de recharge via la CIB par des distributeurs automatisés ou un site d'internet ;
- En 2019 la SATIM a signé en date du mercredi 18 décembre 2019 une convention avec le Groupement d'intérêt économique "GIE Monétique" et Algérie Poste sur l'interopérabilité entre le système monétique interbancaire et le système monétique d'Algérie Poste.

4. Les moyens utilisés dans la distribution de produits bancaires électroniques

Pour accéder aux services bancaires, les moyens ou supports suivants peuvent être utilisés :

4-1 Le Distributeurs Automatique de Billets (DAB)

C'est une forme simple de mécanisation dans le secteur bancaire, car ce sont des machines automatiques qui sont utilisées au moyen d'une carte électronique qui permet au consommateur de retirer un certain montant sans recourir à l'agence, et donc la tâche principale du distributeur automatique est de fournir le service le plus nécessaire au consommateur.¹

¹Jean-Marc béguin et Arnaud Bernard *Op.cit.* p.285.

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

4-2 Les Guichets Automatique de Billets (GAB)

Les guichets automatiques de billets sont également des dispositifs automatiques qui fournissent des services plus complexes et plus diversifiés que le distributeur automatique de billets, et il s'agit de dispositifs automatiques connectés à un réseau utilisé par des cartes électroniques qui, en plus de la tâche de retrait de fonds, permet d'effectuer de nombreuses opérations, y compris l'acceptation de dépôts, la demande d'un chèque, et le transfert de fond d'un compte à compte ..., car ils sont directement connecté aux ordinateurs principales de la banque, et ils sont actuellement l'un des principaux canaux électroniques bancaires.

4-3 Terminale de Paiement Electronique TPE

Si le client détient sa carte bancaire, alors le commerçant qui dispose d'un lecteur électronique TPE connecté directement à l'ordinateur central de la banque, qui à son tour s'assure de la suffisance du solde et déduit la valeur des achats du client après la saisie du client de son propre code secret connu sous le nom de code PIN après cela, l'ordinateur central de la banque ajoute la valeur des achats au solde du magasin, et ceci en échange d'une commission à la charge du titulaire de la carte, et cela se fait chaque seconde pour éviter une double utilisation de la carte et la fraude sur le système automatisé.¹

Tableau N°01 : L'évolution des nombres des TPE

Années	Nombre global des TPE en exploitation
2016	5 049
2017	11 985
2018	15 397
2019	23 762
2020	33 945
À Février 2021	36 878

Source : www.giemonetique.dz²

Tableau N°02 : L'évolution des nombres et le montant de transaction avec les TPE

Années	Nombre global des transactions paiement	Montant global des transactions paiement
2016	65 501	444 508 902,40 DZD
2017	122 694	861 775 368,90 DZD
2018	190 898	1 335 334 130,76 DZD
2019	274 624	1 916 994 721,11 DZD
2020	711 777	4 733 820 043,01 DZD

Source : www.giemonetique.dz

¹Jean-Marc béguin et Arnaud Bernard *Op.cit.* P.p.73,74.

²www.giemonetique.dz, activité paiement sur TPE, consulté le 04 avril 2021.

Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien

Conclusion

En dépit des réformes engagées dans le secteur bancaire, ce dernier reste encore peu développé, ce qui constitue un obstacle à la croissance et sous la pression des technologies de l'information et des communications, les moyens de paiement connaissent une véritable mutation. Pour cela la Banque d'Algérie a entrepris le développement des normes de l'activité bancaire, la modernisation de l'infrastructure bancaire en matière des moyens de paiement et le renforcement de l'infrastructure de télécommunications y afférente.

Et l'Algérie n'est pas à l'abri de ces évolutions. Face à ces nouveaux changements mondiaux, à l'ouverture économique et l'ouverture aux banques étrangères, elle s'est vue contrainte de renforcer sa compétitivité avec ses efforts consentis pour suivre le rythme des évolutions mondiales et pour faire face à ses défis conformément aux réformes bancaires qu'elle avait engagées, notamment la loi monétaire et de crédit en 1990, où le secteur bancaire était considéré comme le principal facteur de transition vers une économie de marché,

Cependant, l'introduction et l'utilisation des technologies modernes et l'introduction des moyens de paiement modernes n'ont commencé qu'en 1995 avec la création de la SATIM. Cependant, les efforts déployés à cet égard progressent lentement, ce qui explique le grand écart entre les banques algériennes et les banques occidentales.

Deux grands nouveaux systèmes de paiement interbancaire moderne ont vu le jour, le premier est le système à règlement brut en temps réel (RTGS) opérationnel depuis février 2006, il sert aux paiements électroniques interbancaires portant sur les grandes sommes dont le seuil minimum ne peut être inférieur à 1 million de dinars algérien (DZD), le second est le système de télé-compensation des paiements de masse(ATCI) a été mis en place en mai 2006 géré par le centre de paiement interbancaire(CPI) .

Chapitre 4

**Etude des moyens de paiements
électronique de la CNEP- banque**

Chapitre 04 : Etude des moyens de paiement électroniques de la CNEP-banque

Introduction

Le paysage bancaire Algérien est marqué depuis le début des années 1990 par une mutation rendue possible par l'application de la loi 90-10 du 14/04/1990 sur la monnaie et le crédit. Cette loi marquait un tournant car elle annonçait la naissance d'un nouveau système bancaire qui devait prendre en charge le financement de l'économie nationale d'une autre façon que celle qui a prévalu jusqu'alors.

En effet, des années de dirigisme économique ont abouti à un système bancaire que beaucoup de spécialistes ont tant décrié. Un système dont les lenteurs sont criardes et qui joue le rôle de simple caisse de l'état distribuant du crédit selon des autorisations administratives, et collectant l'épargne des ménages.

L'innovation introduite ou celle voulue est de permettre au système bancaire de jouer un rôle de plus en plus important dans le cadre des réformes initiées par les pouvoirs publics.

Les banques ont connu une évolution plus ou moins palpable dans la mesure où elles étaient libres de choisir la gamme des produits à offrir à la clientèle puisque la spécialisation qui avait prévalu avait disparue plus ou moins nettement.

Dans ce paysage bancaire la CNEP banque a évolué au gré des réformes et de l'environnement tant réglementaire qu'économique.

Le présent chapitre sera donc consacré à la présentation générale de la CNEP Banque à travers son historique, son évolution, son organisation ainsi que ses missions.

Chapitre 04 : Etude des moyens de paiement électroniques de la CNEP-banque

Section 01 : Présentation de la CNEP banque

La CNEP-Banque est l'une des banques étatiques, créée après l'indépendance, elle a évolué au fil du temps pour renforcer sa position dans l'économie algérienne. Elle joue un rôle important dans le renforcement de l'activité économique avec ses différentes agences à l'échelle nationale.

1. Historique de la CNEP banque

La caisse Nationale d'épargne et de prévoyance Banque, par abréviation « *CNEP Banque* », est un établissement public doté de la personnalité civile et d'une autonomie financière. Elle a été créée par la loi N°64-227 du 10/08/1964 sur la base du réseau de la Caisse de solidarité des départements et des Communes d'Algérie (CSDCA). Son siège social est à Alger.

Selon les termes de la loi N°64-227 du 10/08/1964, les missions dévolues à la CNEP Banque sont :

- La collecte de l'épargne ;
- Le financement de l'habitat social.

La première agence de la CNEP Banque a officiellement ouvert ses portes le 1^{er} Mars 1967 à Tlemcen.

La CNEP Banque a connu plusieurs mutations dans un souci de redressement et d'élargissement de son champ d'action, les principaux changements sont repris ci-après.

▪ Première période (1964-1970) : collecte de l'épargne

Cette période était celle de la et de la mise en place du livret d'épargne. Les deux attributions principales assignées à la Caisse d'épargne de l'époque étaient :

- La collecte de l'épargne ;
- L'octroi du crédit pour l'achat de logement (*prêts sociaux*).

▪ Seconde période (1971-1979): encouragement du financement de l'habitat

Durant cette période, l'effort était surtout consacré à l'encouragement du financement de l'habitat et au développement de la présence de la caisse sur le marché d'épargne.

Au mois d'avril 1971, une instruction a chargé la CNEP de financer les programmes de réalisation de logements en utilisant les fonds du trésor public. Dès lors, l'épargne des ménages va connaître un essor prodigieux. A la fin de l'année 1975 furent vendus les premiers logements au profit des titulaires de livrets d'épargne. En 1979, le réseau de la CNEP comptait quarante (46) Agences et bureaux de collecte.

Chapitre 04 : Etude des moyens de paiement électroniques de la CNEP-banque

▪ La décennie 1980 : La CNEP au service de la promotion immobilière

De nouvelles tâches sont assignées à la CNEP. Il s'agit des crédits aux particuliers pour la construction de logements et le financement de l'habitat promotionnel au profit exclusif des épargnants. La CNEP entreprit une politique de diversification des crédits accordés notamment en faveur des professions libérales, des travailleurs de la santé, des coopératives de service et des transporteurs.

▪ LA CNEP après 1997

A partir de 1997, la CNEP est passée du statut de caisse à celui de banque, sa nouvelle dénomination est désormais la « CNEP Banque ». Cette dernière s'est vue élargir son champ d'action aux produits autrefois l'apanage des banques primaires et ce par décision N°01/97 du 09/06/1997 émanant du ministère des finances.

Suite à cette décision ministérielle, la CNEP est érigée sous la forme d'une société par Actions (SPA). Le capital social de la CNEP Banque est fixé à 14 milliards de dinar divisé en 14 000 actions de 1000DA chacune. La CNEP Banque a été immatriculée au registre de commerce en date du 24/12/2000 sous le numéro 00138291300, aussi tous les dirigeants ont été agréés par le gouverneur de la banque d'Algérie.

Outre ses 209 Agences d'exploitation, la CNEP Banque a signé depuis longtemps une convention avec les PTT (actuellement Algérie Poste) pour la distribution de ses produits via le réseau postal.

▪ Le 31 Mai 2005 : financement des investissements dans l'immobilier

L'assemblée Générale extraordinaire a décidé, le 31/05/2005, de donner la possibilité à la CNEP Banque de s'impliquer davantage dans le financement des infrastructures et activités liées à la construction, notamment pour la réalisation de biens immobiliers à usage professionnel, administratif, industriel ainsi que les infrastructures hôtelières, de santé, éducatives et culturelles.

▪ Le 17 juillet 2008 : Repositionnement stratégique de la CNEP Banque

L'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2008 relative au repositionnement stratégique de la banque décide d'autoriser au titre des crédits aux particuliers :

- Les crédits hypothécaires prévus par les textes réglementaires en vigueur au sein de la banque à l'exclusion des prêts pour l'achat, la construction, l'extension et l'aménagement des locaux à usage commercial ou professionnel ;
- Pour le financement de la promotion immobilière, sont autorisés :

Chapitre 04 : Etude des moyens de paiement électroniques de la CNEP-banque

- Le financement des programmes immobiliers destinés à la vente ou à la location, y compris ceux intégrant des locaux commerciaux ou professionnels ;
- Le financement de l'acquisition ou de l'aménagement des terrains destinés à la réalisation de logements.
- Le financement des entreprises

2. Organisation de la CNEP Banque

La CNEP Banque est gérée par un conseil d'Administration qui comprend outre le Président Directeur Général nommé par décret et choisi en fonction de sa compétence en matière économique et financière, cinq administrateurs qui représentent les divers ministères intéressés à sa gestion, soit :

- Le ministère de l'intérieur ;
- Le Ministère de l'économie et des finances ;
- Le ministère des travaux publics ;
- Le ministère des affaires sociales ;
- Le ministère des postes et télécommunications.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'administration et de l'instruction dans le cadre des activités statutaires de cette dernière et des plans financiers nationaux :

- Il décide de son organisation générale et arrête les règlements intérieurs sur proposition du Président Directeur Général ;
- Il décide des actions judiciaires à introduire.

La gestion courante de la CNEP Banque et l'exécution des décisions du conseil d'administration sont confiées à un Président Directeur Général nommé par décret. Ce dernier assure le fonctionnement de la CNEP Banque comme il assure d'autres fonctions fixées au préalable.

Le contrôle du fonctionnement de l'institution est assuré par un commissaire aux comptes agréé par le ministère de l'économie et des finances. Les activités commerciales et administratives de ses agences sont encadrées par quatorze Directions de Réseaux, à compétence géographique déterminée sur la base d'un découpage du territoire national et l'implantation des agences.

L'autorité de la Direction Générale s'exerce par l'intermédiaire de sept Directions Générales adjointes (*Crédit, Administration, Recouvrement, système d'information,*

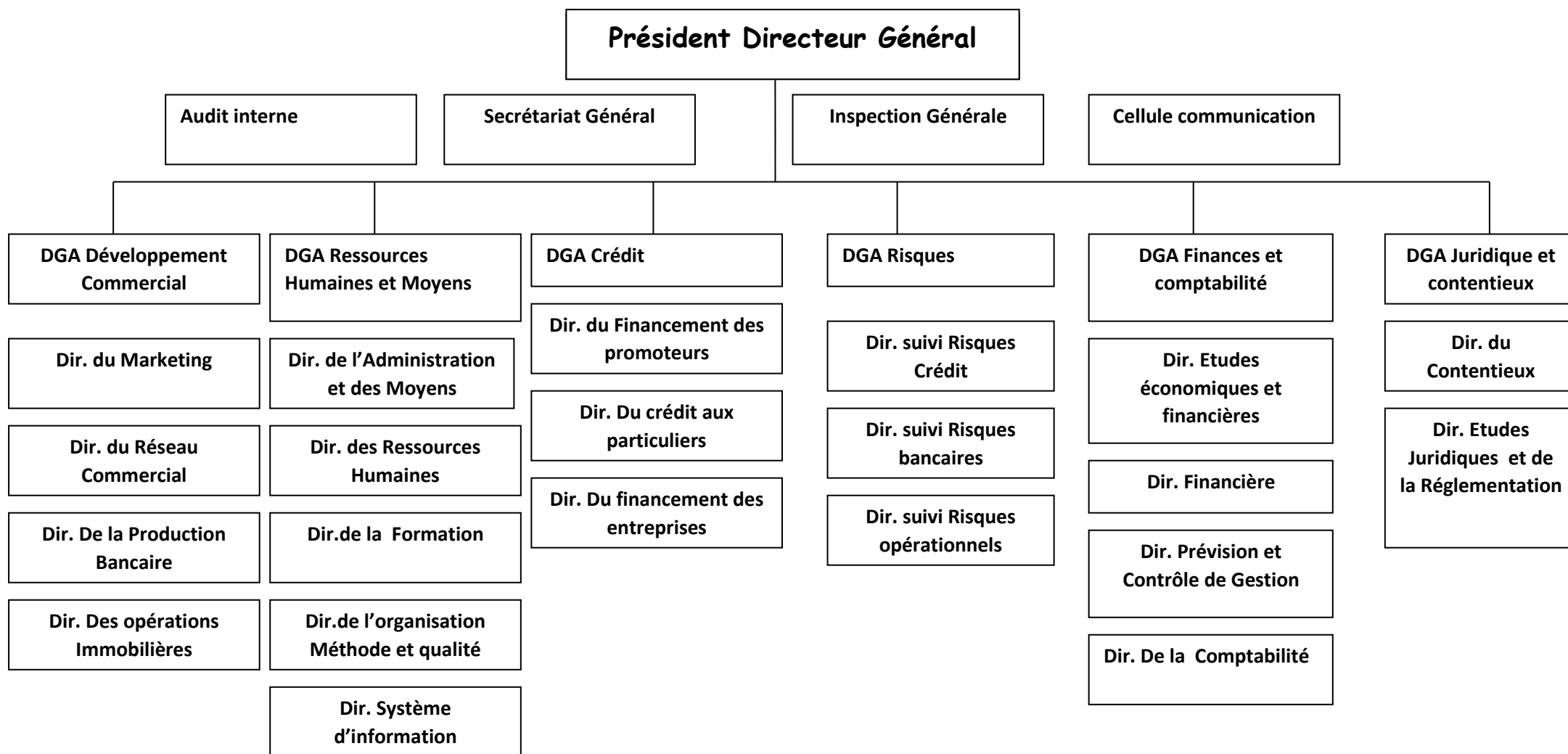
Chapitre 04 : Etude des moyens de paiement électroniques de la CNEP-banque

développement, finance et comptabilité, contrôle) auxquelles sont rattachées des directions centrales.

L'organigramme de la CNEP Banque peut être représenté par le schéma repris dans la page suivante.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP- banque

Organigramme Général de la CNEP Banque (source DR 1147/2008 du 27/05/2008)



Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

3. Missions et opérations de la CNEP Banque

3-1 Les missions de la CNEP Banque

Les Missions de la CNEP banque portent essentiellement sur :

- La collecte de l'épargne ;
- Le financement de l'habitat ;
- La promotion de l'immobilier.¹

3-1-1 La collecte de l'épargne

La collecte de l'épargne des ménages s'effectue par l'intermédiaire de deux Réseaux :

- Le Réseau propre à la CNEP banque réparti à travers tout le territoire national ;
- Le Réseau postal composé de 3204 points de collectes répartis sur les 48 Wilayas.

Outre les livrets d'épargne (*livret d'épargne Logement et livret d'épargne populaire*),

la CNEP banque offre d'autres produits d'épargne à ses clients :

- Les dépôts à terme logements pour les personnes Morales ;
- Les Bons de caisse ;
- Les dépôts à terme banque pour les personnes physiques ;
- Les comptes chèques aux particuliers ;
- Les comptes courants ou commerciaux pour les commerçants.

3-1-2 Le financement de l'habitat

Les prêts accordés par la CNEP banque servent principalement à :

- La construction, l'extension, la surélévation ou l'aménagement d'un bien immobilier (*épargnant ou non épargnant*) ;
- La construction par des tiers (*promotion immobilière privée ou publique*) ;
- L'achat, l'aménagement ou la construction de locaux à usage commercial ;
- L'acquisition de logements neufs auprès des promoteurs publics ou privés ;
- La cession de biens entre particuliers ;
- La location habitation ;
- L'acquisition de terrains destinés à la construction.

3-1-3 La promotion immobilière

Outre le financement des particuliers, la CNEP Banque intervient aussi en amont dans le cadre du financement des promoteurs immobiliers publics et privés ayant des projets et

¹Document interne de la CNEP-banque.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

destinés à la vente ou à la location. Elle intervient aussi dans le financement de l'acquisition des terrains destinés à la promotion immobilière.

3-2 Les opérations de la CNEP Banque

Aujourd'hui, la CNEP Banque n'est plus une caisse d'épargne. C'est une Banque à part entière, cela suppose donc que les types d'opérations qu'elle accomplit sont ceux relevant de son statut de banque de 1997 et qui consistent à :

- Recevoir et gérer des fonds quel que soit leur durée et leur forme ;
- Emettre des emprunts à court, Moyen et long terme, sous toutes formes ;
- Consentir des prêts sous toutes formes dont ceux destinés au financement de l'habitat ;
- Participer à des emprunts ainsi qu'à toute souscription ;
- Donner toute acceptation, caution et garantie de toute nature ;
- Effectuer toutes les opérations sur les valeurs mobilières conformément aux conditions légales et réglementaires ;
- Les crédits hypothécaires prévus par les textes réglementaires au sein de la Banque.

4. Présentation du Réseau de Tizi-Ouzou

La Direction du Réseau est une structure hiérarchique et de soutien aux agences implantées au niveau de sa circonscription territoriale, définie par voie réglementaire, elle exerce au niveau régional toute fonction déléguée par la Direction Générale.

Le document portant organisation Générale de la CNEP Banque ¹ retrace ainsi les missions de la Direction du réseau :

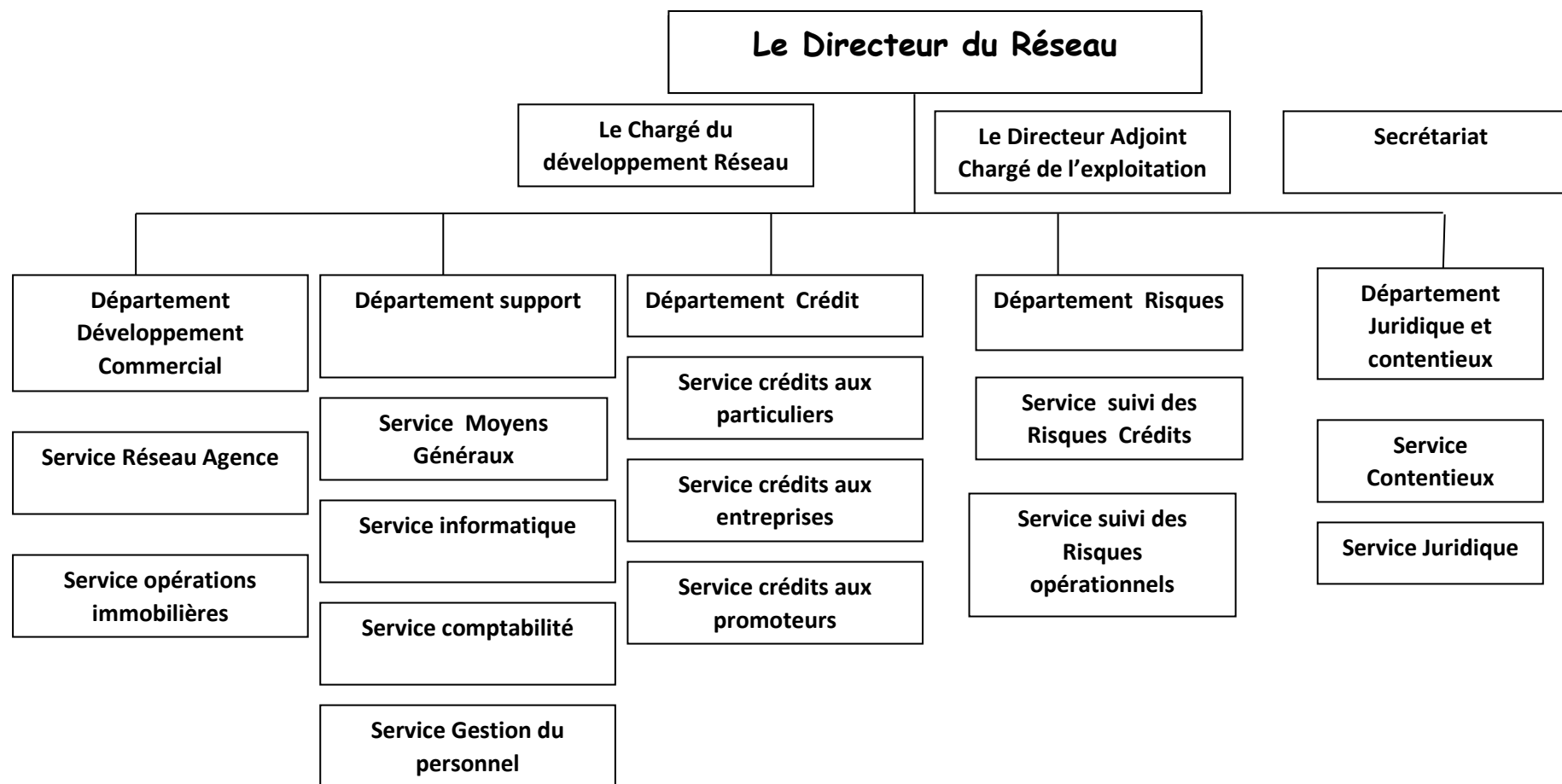
- Gérer, développer et rentabiliser le fonds de commerce de la banque ;
- Veiller à l'application stricte du dispositif réglementaire global de la banque ;
- Diffuser et vulgariser les textes réglementaires reçus des Directions centrales ;
- Servir de feed Back d'information aux structures centrales quant aux difficultés rencontrées dans l'application de textes ;
- Veiller à l'application stricte de la politique de contrôle de la banque et à la prise en charge effective des remarques ou réserves émises par les organes de contrôle de la banque.

La Direction du Réseau est structurée en cinq départements. L'organisation générale d'une Direction du réseau est reprise dans l'organigramme de la page suivante.

¹ Voir la décision Réglementaire Numéro 1147/2008 du 27/05/2008 portant organisation Générale de la CNEP Banque, P31.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP- banque

Organigramme Général d'une Direction de Réseau



Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

La Direction du Réseau de TIZI OUZOU a été créée en 1993. Elle compte 15 Agences réparties sur les territoires de 03 wilayas : Boumerdès (1 agence), Tizi-Ouzou (09 Agences), Bouira (05 Agences).

En termes d'effectif le Réseau compte près de 300 employés (siège Réseau et Agences) dont 40% sont des cadres. L'effectif du réseau de Tizi Ouzou est aussi jeune et plus de 35% des cadres sont de formation universitaire.

S'agissant de la collecte de l'épargne, le Réseau de Tizi Ouzou figure parmi les trois premiers Réseaux à l'échelle Nationale alors que pour le placement des crédits il est à la 04^{ème} place.

La Direction Du réseau compte investir dans l'ouverture de nouvelles agences dans les régions à forte densité de population et qui représentent un intérêt certain en matière de collecte de l'épargne et de placement des crédits. C'est ainsi que dans le cadre du plan de développement du réseau à moyen terme, l'ouverture d'agences dans les localités de Mekla, Azzefoun, Tigzirt est prévue.

5.Présentation du Département Contrôle du Réseau

Le département contrôle du Réseau de Tizi Ouzou est composé de 07 éléments chapeautés par un chef de département qui assure l'animation et le suivi de cette équipe.

5-1 Missions du département Contrôle

Le département contrôle du réseau de Tizi Ouzou assure les missions suivantes :

- Contrôle des engagements des agences relevant du Réseau soit 15 structures dont la fréquence est trimestrielle ;
- Contrôle à distance de l'ensemble des volets d'activité des agences et ce pour permettre un suivi régulier des risques et surtout déceler à temps les anomalies pouvant engendrer des problèmes potentiellement problématiques pour l'institution bancaire ;
- Réalisation de toute mission confiée par la Direction Du Réseau ou les organes de la Direction Générale et ce pour rendre compte ponctuellement d'un aspect particulier de la gestion ;
- Informer les structures du Réseau (*les autres départements*) de toute anomalie relevée et qui risque d'engendrer des risques à la banque ;
- Contrôle à la demande de la Direction Générale des dossiers d'investissement engagés par les agences relevant de la Direction Régionale.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

5-2 Organisation du département contrôle

Le département contrôle est composé de deux services : un service dédié au contrôle opérationnel et un autre service chargé du contrôle à distance.

Le service contrôle opérationnel intervient dans le cadre du contrôle sur place et sur pièces des dossiers de crédits. Il est chargé notamment du contrôle des dossiers de crédits engagés par les agences ainsi que des contrôles des activités épargne et comptabilité.

Le service contrôle à distance intervient quant à lui à distance et veille au suivi et à la tenue des dossiers permanents de contrôle, son rôle est crucial du fait qu'il vise à mettre en place des bases de contrôle qui permettent de baliser le terrain et de veiller à la détection à temps des erreurs éventuelles.

Les deux services sont complémentaires et travaillent en harmonie complète. Le service contrôle à distance sert généralement à préparer les missions du service opérationnel et facilite par la même occasion l'intervention de ce dernier.

Section 02 : Les produits monétique proposée par la CNEP-banque

Dans cette section nous essayerons de démontrer les différents produits offerts par l'organisme de CNEP Banque à travers ces ses réseaux selon la note de procédure adressée par la direction générale.

1. Carte interbancaire (CIB)

La carte CIB au sein de la CNEP Banque se présente de même façon telle qu'elle et dans les autres banques, elle a la même forme que celle présentées dans le chapitre précédent.

1-1 Fonction de la carte CIB

La carte bancaire (CIB) permet à son porteur d'effectuer les opérations de :

- Retraits d'espèces auprès des distributeurs automatiques de billets (DAB) et des guichets automatiques de banque (GAB) du Réseau Monétique Interbancaire (RMI) ;
- Règlement d'achats de biens et services effectués auprès de commerçants équipés de Terminaux de Paiement Electronique (TPE), affichant le logo et affiliés au Réseau Monétique Interbancaire (RMI) ;
- Le paiement sur internet (*paiement à distance*) : A partir d'un serveur Web le porteur de la carte CIB de la CNEP/Banque peut procéder au paiement des biens ou des services sur lesiteWeb des commerçants et entreprises affiliés au RMI. Ce mode de paiement offre l'avantage de la disponibilité à tout moment de la journée et partout où la connexion à internet est possible ;

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

- Retrait d'espèces sur les Terminaux de Paiement Electronique (TPE) auprès des agences bancaires et commerçants affiliés et ce, dans le cadre de la procédure de Cash-Advance (*Cf. Glossaire*).

Les opérations de retrait sur DAB et GAB, donnent lieu à la perception de deux (02)

1-2 Types de commissions

Une commission de retrait interne pour les opérations effectuées par les porteurs CNEP Banque sur les DAB/GAB de la CNEP-Banque.

Une commission interbancaire pour les opérations effectuées par les porteurs CNEP-Banque sur les DAB/GAB des confrères, ainsi que celles effectuées par les porteurs des confrères sur les DAB/GAB de la CNEP-Banque.

La durée de validité et le renouvellement :

- La durée de validité de la carte CIB est deux (02) ans, la date d'expiration de la carte (MM/AA) est mentionnée au recto de la carte ;
- Deux mois avant la fin de leurs périodes de validité, les cartes CIB actives sont automatiquement renouvelées, dans ce cas les paramètres des cartes restent les mêmes mis à part la date d'expiration.

1-3 Modalités de délivrance

- A la demande du client sous réserve d'acceptation ;
- A l'initiative de la Banque ;
- Pour les clients dont le salaire ne peut pas être domicilié au niveau des agences de la CNEP Banque et qui possèdent un ou plusieurs comptes épargne, la délivrance de la carte ;
- Interbancaire (CIB) nécessite la signature par le client, dès la demande, d'une autorisation de prélèvement sur son compte épargne dans le cas où le plafond mensuel autorisé n'est pas renouvelé. Les sommes prélevées serviront à l'alimentation du compte chèque du client ;
- La délivrance de la carte CIB implique l'engagement du client de maintenir dans son compte un avoir supérieur ou égal au plafond mensuel autorisé au titre des opérations de retrait et de paiement qu'il aura à effectuer à l'aide de la carte interbancaire, ainsi le plafond autorisé :
 - Plafond mensuel maximal est égal à 80% du revenu mensuel vérifié, arrondi au millier de dinars inférieur ;
 - Plafond mensuel de retrait est égal à 70% du plafond mensuel maximal ;
 - Plafond mensuel de paiement est égal à 30% du plafond mensuel maximal.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

1-4 Résiliation du contrat (CIB)

- Non-respect des clauses contractuelles ;
- Incapacité juridique du client ;
- Décès du client ;
- Clôture du compte auquel est adossée la carte ;
- Mise en opposition répétées ;
- Enregistrement de plus de trois (03) incidents de paiement ;
- A la demande du client.

1-5 Evolution de nombre de carte CIB dans les agences de la CNEP Banque

Tableau N°04 : Nombre de carte CIB

AGENCE	Code	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ABANE R	201	94	26	43	76	44	72	180	47	46	87
BEN M'HIDI	202	18	4	25	23	8	44	37	244	210	216
LNI	203	34	45	8	20	20	19	70	48	40	47
AEH	204	12	29	13	30	5	2	35	86	83	62
DEM	205	33	20	14	53	35	36	87	48	41	18
AZZAZGA	206	130	41	70	38	41	49	179	27	20	15
LAMALI	207	23	123	105	49	78	51	190	48	52	75
DBK	208	7	16	3	17	14	18	55	95	145	45
BORDJ M	117	2	3	4	6	1	3	22	68	85	33
BOUIRA	214	3	16	6	117	4	3	31	143	115	16
LAKHDARIA	215	47	29	8	57	50	5	34	25	10	25
SEG	216	16	5	6	13	14	13	83	52	14	13
A BESSEM	217	1	4	3	34	17	2	14	36	30	49
M'CHEDELLAH	218	35	1	0	2	1	7	6	48	105	55
BOGHNI	219	0	32	32	15	30	30	136	37	45	88
TOTAL		455	397	340	343	370	353	1159	1052	1062	681

Source : Etablit sur la base des statistiques de la CNEP-Banque

A partir du tableau nous remarquons que de 2011 jusqu'à 2016 le nombre de carte varie dans les environs des 400 carte et à partir de 2017, on remarque une hausse de nombre de carte et le nombre de carte a triplé par rapport à celui de 2016 ce qui démontre que le taux de monétisation commence à se développer, et que les gens commencent à utiliser la CIB. Ça continue dans la même tendance jusqu'au 2020 ou le nombre a chuté suite à l'interruption du travail causée par la crise sanitaire COVID-19.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

Tableau (05) : Evolution de nombre de carte épargne au niveau de la CNEP- banque Tizi-Ouzou

Année	2018	2019	2020
Nombre de carte épargne	52636	37854	20431

Source : élaborer par nous-même sur la base des statistiques de la CNEP-banque

Tableau N° 06 : Comparaison entre l'utilisation du chèque et la carte CIB

Instrument de paiement	Nombre d'opération de retrait	Durée	Lieux
CIB	300 à 500	Jour	DAB
Chèque	40 à 60	Jour	Un seul guichet de l'agence

Source : élaborer par nous-même sur la base des statistiques de la CNEP-banque

Le tableau nous montre que le nombre d'opérations de retrait effectuées par les gens au niveau d'un seul guichet à l'intérieur de l'agence principale de la CNEP Banque (*Aban Remdan*) dans une journée et au niveau du DAB entre le 15 et le 30 du mois dans une journée de l'agence et nous remarquons que les gens ont tendance à utiliser le DAB beaucoup plus que le chèque dans le retrait d'argent même si que le nombre d'Opé/chèque peut être multipliée par deux car chaque agence dispose de deux guichets mais le nombre des opérations de retrait par le DAB reste le plus élevé ce qui montre que l'utilisation de la carte CIB augmente de plus en plus.

2. La carte épargne CE

La carte épargne est une carte qui permet d'effectuer uniquement les opérations de retrait d'argent qui existe dans le compte épargne, c'est un produit proposé seulement par la CNEP-Banque ainsi que ses agences au niveau national, la somme de retrait est limitée à 5000da/mois, dispose d'un seul code et sa durée de validité est de 5ans.

2-1 Fonctions de la carte épargne

La carte épargne CE permet à son porteur d'effectuer au niveau des distributeurs automatiques de billets DAB, les opérations de :

- Retrait (*DAB de la place*) ;
- Consultation de solde (*DAB CNEP-Banque*) ;
- Edition d'un mini-relevé de compte (*DAB CNEP-Banque*). b. modalités de délivrance de la carte Épargne ;
- La saisie de la commande de la carte et validation auprès du directeur de l'agence ;

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

- Personnalisation de la carte par le centre de personnalisation régional ;
- Réception et conservation des cartes et des codes confidentiels 7jours après la commande Délivrance et activation de la carte.

2-2Résiliation de la carte

La résiliation du contrat porteur et peut se faire soit :

- A la clôture du compte épargne ;
- Au transfert du compte épargne vers une autre agence ;
- Au décès du client ;
- A la constatation de l'incapacité juridique. La clôture du compte doit se faire cinq jours après réception de la demande et ce afin d'effectuer toutes les vérifications concernant le positionnement des opérations en instance sur (*DAB, inter agence*).

3. La carte RASMALI

La CNEP-Banque a mis un compte d'épargne sans intérêts nommé 'RASMALI'. Destiné aux particuliers détenteurs ou non du livret épargne logement et/ou du livret épargne populaire. Tous les clients de la CNEP-Banque peuvent ouvrir un compte 'RASMALI' et y transférer la totalité ou une partie de leurs avoirs.

Les avantages de cette carte sont :

- La gratuité des opérations bancaires ;
- Epargne sécurisée et disponible à tout moment ;
- La carte est délivrée gratuitement.

La banque à distance (*E-Banking*) : est l'accès aux services bancaires depuis une interface interactive, donc une livraison automatique par voie électronique comme « *Internet Banking* », et tient compte également d'autres dispositifs possibles comme le mobile « *Mobile-Banking* », les téléphones, les télévisions numériques «*TV-Banking* », etc. par exemple un Navigateur web. Sa disponibilité permet : l'accès aux comptes, pouvoir effectuer des transactions ou obtenir des informations financières récentes.¹

Toutefois, l'intégration du E-Banking a pris un important retard dans le paysage bancaire algérien dont il a fallu attendre jusqu'à 2004 pour une première apparition par la création d'une nouvelle filiale groupe Diagram Edi, une société mixte de droit algérien AEBS (*Algérien E-Banking Service*), dédié aux services informatiques.

¹ OUSSAMA Chencheh, « les déterminants de l'adoption du e-Banking par les institutions financières et la clientèle organisationnelle, et son impact sur l'approche relationnelle » : cas de l'internet-Banking en Tunisie, mémoire, juillet 2011, université du Québec à Montréal, p.29.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

Après la BADR (*Banque Agriculture et de Développement Rural*) en 2004, le CPA (*Crédit Populaire d'Algérie*) en juin 2008 suivie par la suite par la BNA (*Banque National d'Algérie*)¹.

En 2012, vient le tour de la CNEP-Banque qui avait ouvert des services permettant aux clients, personnes physiques et morales, de gérer leurs avoirs à distance, 7J/7 jours et 24H/24H, faire des virements, consulter leurs opérations sur un mois et de leurs soldes et passer des commandes de chéquier et toutes opérations opérées sur le compte clientèle. En outre, la CNEP-Banque assure la sécurité des échanges d'informations entre le client et le service E-Banking en installant une plateforme qui dispose d'une connexion sécurisée, d'une authentification complexe et d'une liaison cryptée par le transfert des données entre l'utilisateur et la banque.

4. Les démarches d'inscription aux services E-Banking de la CNEP-Banque

L'inscription au service E-Banking est la disposition des clients de la CNEP-Banque pour la consultation de leurs comptes et la commande du chéquier, toute fois pour une meilleure sécurisation dans l'échange d'informations entre le client et la CNEP-Banque.

L'inscription se passe sur un site mis par cette dernière suivant trois (03) principales étapes :

4-1. Le formulaire à remplir

- Des informations du compte ;
- Des informations personnelles ;
- La boîte e-mail du client ;
- La confirmation de la demande d'inscription.

4-2 La confirmation et la demande à distance

Un message de confirmation envoyé par la CNEP-Banque sera transmis aux clients indiquant que la boîte e-mail est validée.

4-3 La confirmation au niveau de l'agence domicilié

Après la confirmation de l'inscription de la demande au niveau de l'agence, le client recevra un message dans sa boîte e-mail contenant son identification et le mot de passe.

¹ TAOULI MUSTAPHA KAMEL « *Les perspectives d'e-Banking dans la stratégie E-Algérie 2013* », Thèse de doctorat en science économiques, Université Abou BekerBelkaid-Tlemcen 2014/2015, p 155.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

Section 03 : Etude empirique sur l'état d'avancement des produits électroniques à Tizi-Ouzou

Actuellement, on assiste à une hausse consommation des appareils électroniques, des produits numériques, des services d'internet ainsi que les chiffres de vente des Smartphones et des tablettes et des forfaits internet, des augmentations qui indiquent l'accroissement d'utilisation du citoyen algérien pour ce genre de produits. Cependant, le pourcentage des transactions commerciales qui peuvent être d'une version électronique et numérique restent encore faible. Malgré l'avancement des plateformes électroniques et numériques, le secteur bancaire reste jusqu'à leur actuelle en retard alors qu'il peut y commercialiser une multitude de produits et se confie aux méthodes traditionnelles.

Pour une meilleure compréhension de l'état d'utilisation et l'appréciation de paiement électronique on a opté pour l'élaboration d'un questionnaire (des questions pour le grand public et des questions pour le personnel de la banque).

1 Méthodologie de travail

Cette section mettra en relief la méthodologie de l'enquête par un questionnaire concernant la partie empirique de notre étude.

1-1 Élaboration d'un questionnaire

Il s'agit d'un ensemble de questions bien enchaînées et structurées qui permet la collecte méthodologique d'informations dans le cadre d'une enquête de façon directe ou par l'intermédiaire d'un enquêteur.

1-1-2 Choix de la méthode d'enquête

Les personnes dont il s'agit, sont du public en générale sans distinction mais qui disposent d'un revenu fixe et bancarisé à la wilaya de Tizi-Ouzou. Ainsi nous avons utilisé une interview directe auprès de chaque client, vu la taille de l'échantillon et la possibilité de bénéficier d'un contact direct avec eux, notre échantillon sera donc de 119 personnes. Ce questionnaire a pour objectif de savoir si les paiements électroniques font partie des habitudes de consommateur algérien.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

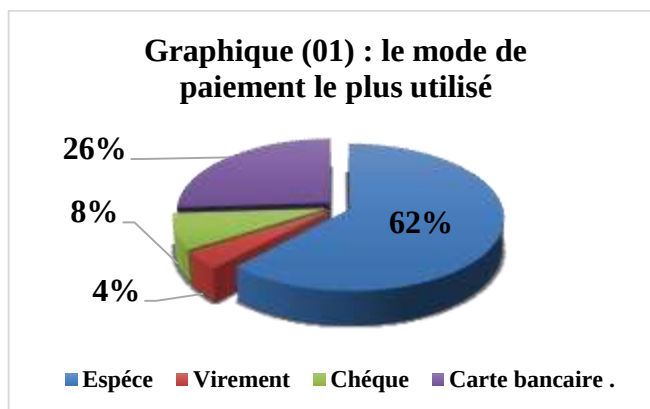
2 Interprétation des résultats de recherche

2-1 Questions pour le publique

2-1-1 Le mode de paiement que vous utilisez le plus fréquemment :

Tableau N°07 : Le mode de paiement le plus utilisé

Réponse	Fréquence	%
Espèce	73	62 %
Virement	5	04 %
Chèque	9	08 %
Carte bancaire	34	26 %
Totale	119	100 %



Source : Etablis par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Le tableau n° 07, nous montre de façon très claire que la majorité de la population a tendance à utiliser de l'espèce avec un pourcentage de 62%, suivi de ceux qui utilisent la carte bancaire 26%, tandis que ceux qui utilisent le chèque sont de 08%, 4% seulement des clients, choisissent l'usage de virement

Les résultats obtenus montrent une forte présence de la culture du cash qui est dû principalement à l'absence d'une culture bancaire, mais aussi on observe que la carte bancaire vient dans la deuxième place parmi les autres moyens de paiement utilisés et ça grâce à la découverte des avantages procurés par cette carte.

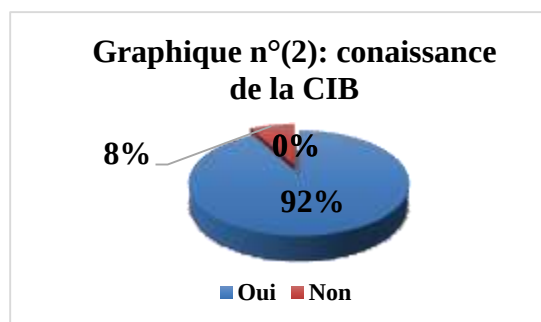
Les clients de la banque ont révélé la raison de leur préférence pour ces modes de paiement. Les gens adoptent du cash car il reste le premier et le seul moyen de paiement connu par tout le monde, il facilite les transactions entre les différents agents économiques, la gratuité de son obtention et de son utilisation. Les gens utilisant la carte bancaire, évoquent qu'elle offre une rapidité extrême mais son utilisation est limitée dans certains lieux car la majorité des commerçant ne sont pas équipés des TPE.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

2-1-2. Connaissance de la notion de la carte bancaire

Tableau N° 08 : Connaissancede la carte bancaire

Réponses	Fréquence	%
Oui	113	92
Non	06	8
Totale	119	100



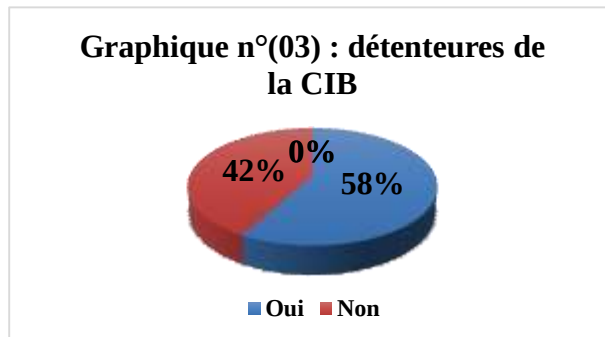
Source : Etablis par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Le tableau n°08 ci-dessus montre que presque la totalité des personnes publique interrogées, qu'elles soient affiliées ou non à la banque connaissent le terme d'une carte bancaire et ça grâce aux effort fourni par les organismes bancaire en matière de publicité pour faire connaitre ce nouveau moyen de paiement.

2-1-3. Détentions de la carte bancaire

Tableau N°10 : Détenteur de carte bancaire

Réponses	Fréquence	%
Oui	29	58
Non	39	42
Total	68	100



Source : Etablis par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

D'après le tableau n (10) on constate que parmi les 68 personnes interrogées 29 personnes détiennentune carte bancaire tandis que les 39 qui restentne possèdent pas encore la CIB.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

2-1-4. Les raisons qui poussent les personnes interrogées à ne pas procéder une carte interbancaire CIB

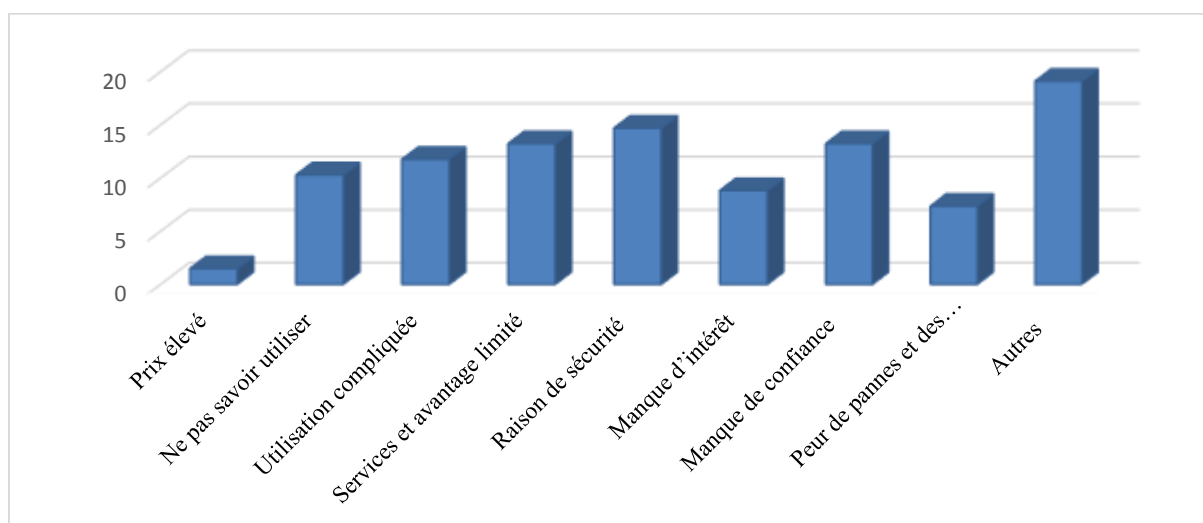
Tableaux N° 11 : Les raisons qui poussent les personnes interrogées à ne pas posséder une carte interbancaire CIB

Réponse	Fréquence	%
Prix élevé	1	2
Ne pas savoir utiliser	4	10
Utilisation compliquée	5	12
Services et avantage limité	5	13
Raison de sécurité	6	14
Manque d'intérêt	4	9
Manque de confiance	5	13
Peur de pannes et des incidents techniques des paiements électroniques	3	8
Autre	8	19
Totale 41	41	100

Source : Etablis par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Les chiffres apparus dans le tableau n °(11) ils nous éclairent les entraves qui empêche les citoyens d'acquérir une carte CIB, nous apercevons que 09 % ne l'apprécie même pas, 14% la trouvent risquée à cause de l'emplacement des DAB a l'extérieure de l'agence, et d'autre (13%) n'accordent aucune confiance à la carte CIB en raison de leur habitude a la culture de cash, les problème liés à la méconnaissance d'utilisation à cause du manque de guide de fonctionnement et de l'accompagnement est représenté par le chiffre de 22 %, les problèmes techniques ont aussi leur part tel que les panne des DAB et des GAB, le blocage des cartes ,8 % trouvent ça comme une raison de ne pas posséder une carte CIB, et 19% trouvent d'autres obstacles.

Graphique N°04 : Les obstacles pour la non détentions de la CIB



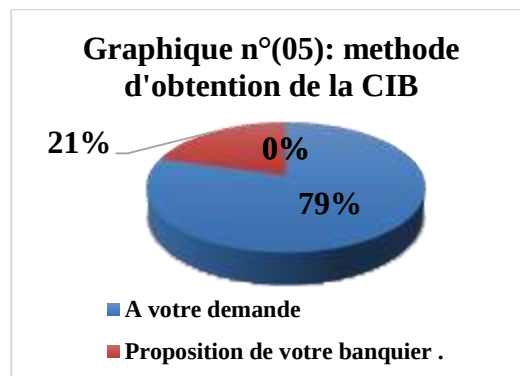
Source : Etablis par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

2-1-5. Méthode d'obtention de la carte CIB

Tableau N° 12 :Méthode d'obtention de la carte CIB

Réponses	Fréquence	%
A votre demande	31	79
Proposition de votre banquier	08	21
Totale	49	100



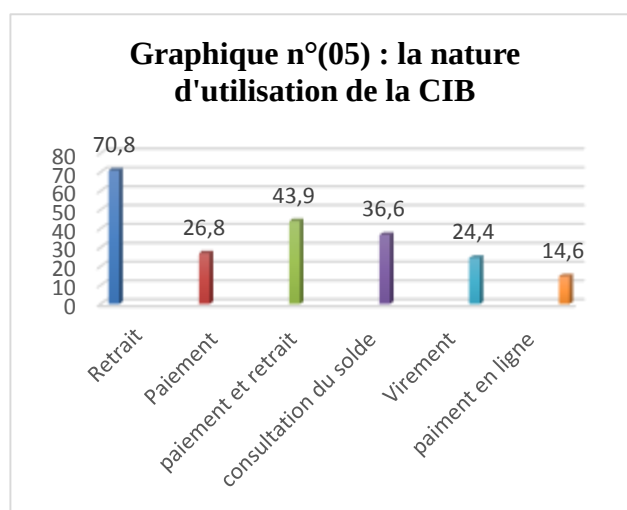
Source : Etablis par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Les statistiques du tableau n° (12) nous permettent de décortiquer la tendance des particuliers à acquérir les cartes bancaires par eux même (31 personnes sur 49), ce qui reflète que la notion du paiement électronique a réalisé un grand pas d'avance dans la société algérienne.

2-1-6. La nature d'utilisation de votre carte CIB

Tableau N°13 : La nature d'utilisation de votre carte CIB

Réponse	Fréquence	%
Retrait	34	70.8
Paielement	11	26.8
Paielement et retrait	18	43.9
Consultation du solde	15	36.6
Virement	10	24.4
Paielement en ligne	06	14.6
Totale	49	



Source : Etablis par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Malgré que la CIB permet une multifonctionnalité, les chiffres du tableau met en image que la majorité des détenteurs de carte CIB l'utilise uniquement pour le retrait, par la suite consultation de solde avec un chiffre de 26.8 %par contre pour le paiement par TPE et en ligne reste faible à cause du nombre faible des commerçants qui disposent des TPE et des sites pour la vente en ligne.

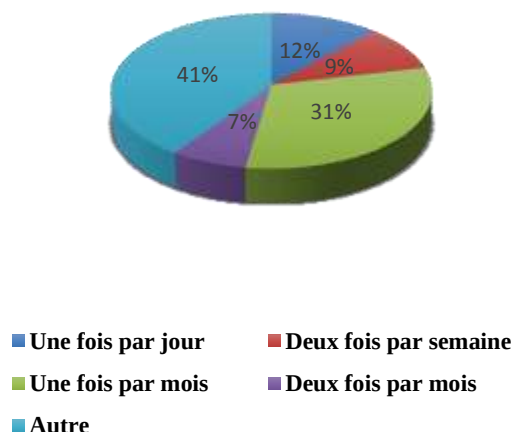
Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

2-1-7-La fréquence d'utilisation de la carte CIB

Tableau N° 14 : La fréquence d'utilisation de la carte CIB

Réponse	Fréquence	%
Une fois par jour	5	11.9
Deux fois par semaine	4	9.5
Une fois par mois	13	31
Deux fois par mois	3	7.1
Autre	17	40.5
Totale	41	100

Graphique n°(07) : la fréquence d'utilisation de la CIB



Source : Etablis par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

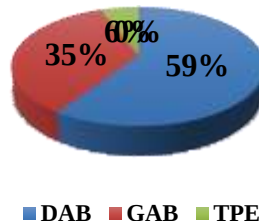
Parmi les 41 personnes interrogées, 31% d'entre elles l'utilisent une fois par mois pour le retrait de leur salaire auprès des DAB, ce qui démontre que la seule tâche que les gens effectuent avec leur carte, mais 10 % témoignent qu'ils l'utilisent au moins deux fois par jours notamment ceux qui résident dans des grandes villes comme Alger où beaucoup de commerçants sont équipés de TPE et de système de paiement qui est un peu développé et qui favorise la vente en ligne, tandis que 41 % n'ont pas donné leur avis .

2-1-8. L'automate le plus utilisé

Tableau N°15 : L'automate le plus utilisé

Réponse	Fréquence	%
DAB	17	53.1
GAB	10	31.3
TPE	5	5.15
Totale	32	100

Graphique n°(08) : l'automate le plus utilisé



Source : Etablis par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

Plus de la moitié des réponses des personnes interrogées, utilisateurs de cartes CIB, préfèrent l'utilisation des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) pour les avantages qu'ils offrent (*permet d'éviter des files d'attente, la simplicité de son utilisation, ajoutant à cela tous les avantages qui peuvent être procurés*).

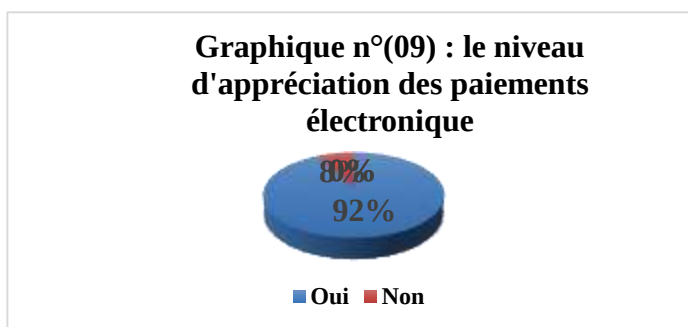
35% des personnes détenteurs de cartes, utilisent le Guichet Automatique de Billets (GAB) principalement, car, le retrait auprès des GAB n'est pas plafonné, comparé au retrait auprès des DAB et qui sont gratuits.

Par contre l'utilisation des Terminaux de Paiement Électroniques (TPE), est de seulement 6%, utilisés principalement par des chefs d'entreprises pour le règlement de leurs transactions. Cette faible utilisation des TPE peut s'expliquer par la rareté des TPE auprès des commerçants, pour remédier à cette situation il faut que les banques élargissent leurs réseaux d'acceptation notamment les TPE.

2-1-9. Appréciation des paiements électroniques

Tableau N° 16 : Appréciation des paiements électroniques

Réponse	Fréquence	%
Oui	63	92,65
Non	5	7.35
Totale	68	100



Source : Etablis par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Les données de tableau n (16) montrent que même si la majorité ne détient pas de carte CIB et ne l'utilise pas fréquemment, le nombre de gens qui trouvent que le paiement électronique très avantageux atteint 92 %, ce qui reflète que les avantages offerts par la carte CIB sont bien conçus par le public, il reste un travail d'accompagnement pour que ce mode de paiement remplace le mode du cash préféré par les algériens.

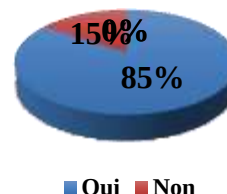
Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

2-1-10. Problème lors de l'utilisation la carte

TableauN° 17 : Problèmelors de l'utilisation la carte

Réponses	Fréquence	%
Oui	7	17.5
Non	37	82.5
Totale	40	100

Graphique n °(10) : Problème d'utilisation de la CIB



Source : Etablis par nos soins, à partir des résultats de l'enquête.

Les chiffres du tableau illustre l'efficacité des produits du paiement électronique et leur acceptation par le publique, 82 % d'entre eux révèlent qu'ils n'ont jamais rencontré de problèmes lors de l'utilisation de la carte CIB.

2-1-11. Les Problèmes rencontrés

Les utilisateurs trouvent certains problèmes quant à l'utilisation de la carte CIB qui réduisent la confiance qu'on lui a accordée tel que :

- Les pannes des DAB ;
- Les problèmes deréseaux ;
- Le plafonnement du seuil du retrait.

2-2Question pour le personelle de la direction de la CNEP-Banque De Tizi-Ouzou

2-2-1 Les paiements électroniques ont-ils un impact sur l'augmentation des ressources de la banque et de drainer plus les ressources des ménages et des particuliers ?

Réponse 01	Réponse 02	Réponse 03	Réponse 04	Réponse 05
Non	Non	Pas pour le moment parce que le paiement électronique est un sujet nouveau alors il faut du temps pour mesurer l'impact.	Oui ils génèrent des commissions qui ont un impact positivement sur le PNB de la banque.	Oui sont très bénéfique en matière de rentabilité à prévoir les commissions, le gain de temps, les opérations rapide

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

2-2-2 Les paiements électroniques ont-ils un impact sur la réduction des effectifs et le nombre d'agence bancaire ?

Réponse 01	Réponse 02	Réponse 03	Réponse 04	Réponse 05
Oui	Oui mais pas pour le moment puisque les clients viennent toujours à l'agence	Oui ils réduisent le nombre d'opération au niveau de l'agence ce qui fait le nombre d'effectif mais pas pour le moment.	Non	Non

2-2-3 Les paiements électroniques ont-ils un effet sur la réalisation des chiffres d'affaires et d'un nombre de clients record que la banque n'a pas atteint auparavant ?

Réponse 01	Réponse 02	Réponse 03	Réponse 04	Réponse 05
Oui	Le CA et le nombre de client est en augmentation depuis la bancarisation des clientèles et les paiements nouveaux mis en place.	Oui	Oui	Oui

2-2-4 La CNEP-Banque a-t-elle la volonté d'adopter d'autres produits monétiques tel que la facture électronique, le chèque électronique, la carte chèque par exemple ?

Réponse 01	Réponse 02	Réponse 03	Réponse 04	Réponse 05
Oui, certainement dans le futur très prochaine.	Rien à signaler	Oui	Oui à l'avenir	Peut être à l'avenir

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

2-2-5 Selon vous, qu'est ce qui est dû au retard dans l'utilisation des moyens de paiements dans les transactions commerciales ?

Réponse 01	Réponse 02	Réponse 03	Réponse 04	Réponse 05
Les gens ne font pas confiance à la machine	Problème de connexion et technologique	Réticence des clients. Non maitrise par les clients.	-La culture des consommateurs -La forte volonté des pouvoir publique -l'implication des banques aussi .	-Non maitrise des clients -La culture de cash -Manque de confiance.

Section 04 : L'impact des paiements électronique sur les services de la CNEP banque

Le développement des moyens de paiement dans la CNEP-banque n'a pas atteint l'objectif principal, il y a des points de base qui indiquent que ces moyens ont un impact réel et efficace sur diverses activités bancaires, notamment :

1 Libérer les clients des restrictions de temps et d'espace

La CNEP-banque n'a pas pu atteindre ses buts principaux, dans certaines banques algériennes, le client peut consulter son compte dans le seul cas où ce dernier est ouvert dans la même banque où le client souhaite y accéder (*agence ABANE REMDHAN cas constaté durant notre stage*), en ce qui concerne les guichets automatiques, leur nombre est encore un peu faible, ce qui limite la liberté du client.

2 Permettre aux banques de fournir des services à leurs clients via Internet

La CNEP-Banque ont des sites Web sur Internet à travers lequel elle fournit des informations sur les banques et leurs agences et d'autres informations de base, elle fournit également certains services aux clients sur son site Web ou ce que l'on appelle l'e-Banking, comme se renseigner sur son solde, consulter les relevés de compte, recevoir des messages concernant le client, cela signifie que ces sites fournissent des services simples et non interactifs avec le client.

3 Réduire le coût réel des paiements et des opérations de compensation :

La CNEP-banque, a réduit ici le nombre de transactions papier et les coûts d'envoi des chèques d'une agence à une autre et d'une banque à une autre pour effectuer la compensation traditionnelle, qui a été remplacée par la compensation électronique.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

4 Réduire les effectifs dans les banques

Comme il nous est apparu auparavant que cela n'est pas réalisé à la CNEP-banque, les moyens de paiement modernes n'ont pas réduit le nombre de travailleurs dans la mesure attendue, mais plutôt le nombre de travailleurs est resté le même, ce qui confirme que les activités bancaires dépendent toujours de la main-d'œuvre humaine.

5 Assurer un contrôle

C'est-à-dire surveiller la circulation des fonds dans l'économie en appliquant le paiement électronique, car il permet aux banques de surveiller les sources de fonds et leur destination, ce qui contribue à l'entrée de la masse monétaire échangée sur le marché parallèle au marché bancaire.

Chapitre 04 : étude des moyens de paiements électronique de la CNEP-banque

Conclusion

À travers ce que nous avons présenté dans le chapitre précédent, nous avons constaté que le système bancaire est le pilier de l'économie, de sorte que le développement de ce dernier appelle au développement et à l'adaptation du système bancaire aux changements que connaît le monde. A l'ère de la technologie de l'information et de la communication qui se caractérise par sa rapidité et sa précision pour combler les besoins des individus en termes de biens et de services, le système bancaire algérien a connu des évolutions comme la mise en place des services dans une version électronique et en ligne.

Les banques algériennes ont reconnu la nécessité d'améliorer leurs services, en particulier les paiements électroniques qui n'occupent pas encore la place vitale qu'il faut dans l'économie algérienne comparé à l'importance qu'ils ont dans les pays développés. Néanmoins, la banque algérienne a commencé à moderniser le système et les moyens de paiement, elle a opté pour plusieurs réformes du système bancaire algérien en générale et l'introduction d'une culture du paiement électronique dans la société.

Malgré ces efforts, elle est encore loin d'atteindre son objectif souhaité, qui est de convertir les transactions entre personnes en transactions électroniques à travers tout le pays. Ce que l'on peut dire, est que l'Algérie a commencé à suivre les bonnes étapes vers le développement des moyens de paiement, elle doit effectuer de nombreuses études scientifiques pour surmonter le grand obstacle qui empêche le développement des paiements électronique qui est l'informel, en tenant compte de l'expérience des pays développés et même des pays voisins qui assistent à une évolution concrète et frappante dans le domaine du paiement électronique.



Conclusion générale



Les banques de notre ère moderne sont considérées comme la pierre angulaire de tout système économique car elles sont liées à presque toutes les activités et secteurs de l'économie, et ces banques fournissent, dans le cadre de leurs activités, des services bancaires à divers agents économiques afin de faciliter leurs travaux, ces services ont évolués avec le développement des sociétés et l'augmentation de leurs besoins et leur désir au fil du temps.

Ces dernières années, l'environnement économique, financier et bancaire a connu des changements et des transformations rapides qui ont été inspirés notamment par le phénomène de la mondialisation, l'accélération des progrès des technologies de l'information et la grande révolution des moyens de communication et parmi les l'Internet, ce qui a conduit à une large diffusion du commerce électronique et c'est là qu'apparaissent les moyens de paiements électroniques, puisque les moyens de paiement traditionnels ne sont plus utiles dans ce type de services, le besoin pour les clients et les opérateurs économique de moyens rapides, sûrs et peu coûteux, en plus de la possibilité de payer à distance nécessitait l'existence de ces technologies de paiement modernes.

Alors l'activité monétique rentre en jeu et devient une nécessité car elle constitue un instrument qui répond favorablement aux exigences du développement, c'est un moyen d'accompagnement et la mise en œuvre d'une stratégie commerciale. Bref elle constitue inéluctablement un moyen concret de modernisation du secteur bancaire.

Et l'Algérie n'est pas à l'abri de ces évolutions et de ces exigences et sous ces nouveaux changements globaux et face à l'ouverture économique et à l'ouverture de la voie aux banques étrangères et leurs efforts pour suivre le rythme de l'évolution mondiale, elle s'est trouvée obligée de renforcer leur compétitivité pour faire face à ces défis conformément aux réformes bancaires qu'il avait engagées, en particulier la loi monétaire et des crédits en 1990, et le secteur bancaire était considéré comme le principal facteur pour une transition vers une économie de marché. Cependant, l'introduction et l'utilisation des technologies modernes et l'introduction des moyens de paiement modernes afin de moderniser les services bancaires qui n'ont pas commencé qu'en 1995 avec la création du la SATIM. Cependant, les efforts consentis à cet égard avancent lentement, ce qui explique le grand écart technologique entre les banques algériennes par rapport aux banques occidentales.

A travers notre travail de recherche réaliser au niveau de la direction CNEP-banque de Tizi-Ouzou nous avons essayé d'investiguer l'état de l'organisme et ces politiques, ces volantes dégages envers le sujet de la modernisation des services bancaire et les paiements électronique, il nous a permis de de constater que :

L'émergence des méthodes de paiement électronique a contribué à éliminer de nombreux problèmes qui affectent la banque et l'économie nationale en générale, comme éliminer le problème de la pénurie de liquidités et réduire considérablement le problème de la fraude de la devise, et cela est principalement dû au fait que ces moyens n'utilisent pas de la monnaie tangible.

Manque de concurrence entre les banques en raison du monopole des banques publiques, et par conséquent du manque de nouveaux services et de nouvelles technologies.

Le manque de distributeurs automatiques, et même qu'ils ont commencé à diminuer depuis un an, notamment l'absence de support et de maintenance pour ces appareils en cas de panne.

Les moyens de paiement électronique n'ont pas d'effet tangible sur les activités des banques algériennes, car il y a une grande réticence des clients à leur égard, et leur préférence pour les méthodes traditionnelles.

Cela reflète la culture du client, y compris le manque de confiance dans la technologie, en particulier en ce qui concerne l'argent.

Pour les perspectives, nous pensons que la résistance des clients envers les moyens de paiement dématérialisés, peut toutefois changer, en les amenant à les utiliser d'avantage et ce par la promotion des mesures suivantes :

- La CNEP-banque doit être conscientes que les services financiers électroniques représentent un défi important pour elles ;
- Investir sur le facteur humaine en formant des compétences et des cadres bancaires pour une parfaite maitrise et utilisation des derniers systèmes technologique bancaires ;
- Suivre les matériaux électroniques et les entretenir en cas de défaut ou de panne pour donner une image fidèle à la modernisation des services bancaire ;
- Encourager les clients à utiliser des méthodes de paiement électronique, en appliquant des réductions lors du paiement électronique, par exemple ;
- Créer un vaste réseau de médias électroniques et utiliser un matraquage médiatique afin d'attirer le plus grand nombre de clients ;
- Créer des produits bancaires islamiques pour augmenter le taux de bancarisations ce qui implique une augmentation de nombre de carte épargne et CIB ;
- Développer des actions entre les organismes bancaires algérienne qui peut influencer sur la résolution de problème de l'informelle qui reste l'obstacle numéro un qui empêche le paiement électronique ;

- L'Algérie devrait prendre en compte les expériences des pays développés et même des pays voisins afin de promouvoir l'utilisation des moyens de paiement et moderniser les services bancaires.

Au terme de ce travail de recherche nous espérons avoir apporté un éclairage dans le domaine de la modernisation des systèmes de paiement électronique « *Monétique* ». Nous ne prétendons pas avoir traité le sujet dans son intégralité, car il ne constitue qu'une initiation à la recherche mais on peut dire que ces recommandations ne peuvent avoir un impact réel sauf s'il y'a une volonté de changement des mentalités dans la société algérienne ainsi que des réelles démarches d'actions auprès des autorités monétaires.



Bibliographie



Bibliographie

Ouvrages

- Alphonse Christian IVINZA LEPAPA « *Monétique et Transactions électroniques Concepts et Principes de base Avril 2018* ». NDE Principe de technique bancaire, 25^{ème} édition, DUNOD.
- FADY NAMMOUR, « *instruments de paiement et de crédit* » 1^{er} édition : Mars 2008.
- Frederic Mishkin monnaie banque et marché financier 8^{ème} édition,
- G. LEGRAND & H. MARTINI, « *Management des opérations de commerce international* », 4^{ème} édition – DUNOD, Paris, 1999.
- Jean Marc Béguin, Arnaud Bernard, « *L'essentielle des techniques bancaires* », Éditions Groupe Eyrolles, 2008.
- Li-Chun YUAN, « *Nouveaux instruments de paiement : une analyse du point de vue de la banque centrale* », Novembre 2003.
- Lu Christian Gavalda, Jean Stoufflet Droit du crédit (2) : « *Chèques, effets de commerce, cartes de paiement et de crédit* » 2^{ème} édition.
- Monique Zollinger Éric Lamaraque « *Marketing et stratégie de la banque* » 5^{ème} édition
- Nadia Piffaretti « *Monnaie électronique, monnaie et intermédiation bancaire* », FRIBOURG 2000.
- Philippe Monnier Sandrine Mahier-Lefrançois Les techniques bancaires.
- Vered Keren, « *la Bancassurance* », 1^{ère} édition 1997, septembre.
- Yassine Boudghene, Eric De Keuleneer, « *Pratiques et techniques bancaires* ».

Thèse de doctorat

- Adou Christelle LOBA : thèse de doctorat « *La modernisation des systèmes de paiement – Le projet SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euros)* » à UNIVERSITÉ MONTESQUIEU – BORDEAUX IV.
- BATTAHAR Ali, Les réformes du système bancaire algérien et leurs impacts sur la mobilisation de l'épargne et le financement du développement, université d'Alger, 2006.
- BERNET-ROLLA Refka ABDELLAOUI, « *Intégration des moyens de paiement non bancaires sur Internet, Doctorat de l'Université de Caen Basse-Normandie, le 4 juillet 2012.*
- *La Firme bancaire* » - Thèse complémentaire pour le Doctorat es-Sciences Économiques / L. Lévy-Garboua. (Mars 1973).
- MOSTEFA KARA Ame, « *marketing bancaire et communication, thèse de doctorat* », Université Djilali LIABES – Sidi – Bel – Abbès Faculté des Sciences Economiques, Commerciales Et des Sciences de Gestion.

Mémoire

- Harouna Ibrahim SIDIBE, cartographie des risques liés à la compensation interbancaire cas de la banque atlantique du Mali, , centre africain d'études supérieures en gestion, Avril 2011.

Articles et revus

- Article 543 bi Davide bounie et Sébastien Soriano, la substitution de la monnaie électronique a la monnaie fiduciaire modèle et simulation, volume 20, n°3, 2006. pp. 153-182.
- Article, Dhafere SAIDANE, Asma BOUGHEZELA les cahiers de GRATICE n °16, printemps 1999 pp 171-190, les raisons d'être et spécificité de la firme bancaire, pour qui la banque n'est une entreprise comme les autres.

- Article, Histoire et origine des Banques par Yassin Atbir, consulté le 28/04/2021
- Article, L'Italie, berceau des banques et du capitalisme par Jean-Baptiste Noé date de création : jeudi le 26 novembre 2015, consulté le 28 /04/2021 sur le site www.jbnoe.fr .
- Article, Tout savoir sur l'histoire de la banque par Sarbacane , date de création :18 septembre 2019 consulté le 28/04/2021 sur le site www.jeretiens.net.références.
- Centre de recherche et documentation sur la consommation, 1969, numéro 01 janviers mars OUNOO ÉDITEUR.
- R Article, Histoire de la banque : des origines à nos jours par AUDREY, date de création :13/03/2008 dernière mise à jour 19/05/2020, consulté le 28/04/2021. Sur le site www.infinance.fr.
- Revu de droit et des sciences humaines, numéro 35(2) Dr. GODIH Djamel Torqui, Dr. LAZREG Mohammed, Réforme et modernisation du secteur bancaire et financier en Algérie: un enjeu majeur face aux défis de l'avenir.
- Rim Akkarene, **Nabil Bouda, ***Louiza Ameziane, Utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur bancaire : cas des banques de la ville de Bejaïa-Algérie.
- YVES RANDOUX, LA SÉCURISATION DU PAIEMENT SUR LES RÉSEAUX OUVERTS, Revu d'économie et fin Article, Le monde comptera 726 milliards de paiements électroniques en 2020, par le Par Le Figaro.
- Le revu d'économie et financière, 2017/3 (N° 127). Olena HAVRYLCHYK, Marianne VERDIER « l'intermédiation financière à l'ère des fintechs : le rôle des plateforme crowdlending », P 208.

Forum

- Estelle Brack, Africa Banking Forum Abidjan, 23&24 mai 2013, Innovation et bancarisation Etude de cas : mobile banking 6, 7.

Ordonnance

- Bit 23 du code de commerce algérien .
- Loi à partir du journal officiel N°29, date 10 mai 1963.
- Ordonnance N° 66-178 du 13 juin 1966 du journal officiel N°51, date 14 juin 1966.
- Ordonnance N° 66-366 du 19 décembre 1966 du journal officiel n°75, date 5 septembre 1969.
- JO Décret n°85-85 du 30 avril 1985, Rubrique Législative Algérie, Edition du CNRS, 1985.
- Loi n° 88-01 du 12 janvier 1988 relative à l'orientation des entreprises publiques économiques.
- Journal officielle de la république algérienne, Vendredi 2 juin 1967, Numéro 45.
- Ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit article 69 Modifié par : la loi de finances complémentaire pour 2009 Et l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010, approuvée par la loi n°10-10 du 27 octobre 2010] .
- JORA du n° 1 (5 janvier 1982) au n° 18 (3 mai 19 83) .

Autres documents

- KOMPAS Algérie SPA, le guide des banques en Algérie.
- KPMG, « *guide des banques et des établissements en Algérie* », Edition ELLIPSE, Algérie 2012.
- Le guide de la banque compte, carte bancaire services, Guigal, Mérinis et Desguée édition Fine Media, 2011.
- Document interne de la CNEP-banque.

Webographie

- Modèle d'organigramme de la banque posté par Danièle le 08/25/2020 sur www.edrawsoft.com
- www.c2i-revision.fr Article, les différents protocoles utilisés sur internet
- www.bank-of-algeria.dz Présentation de la Banque d'Algérie, histoire de la banque : les sièges de la banque d'Algérie consulté le 15/03/2021
- www.c2i-revision.fr La sécurité des moyens de paiement sur Internet, bulletin de la banque de france – N° 98 – février 2002, sur le site le 03/03/2021 à 17h39
- www.satim.dz, Qui sommes nous ? consulté le 23 mars 2021.
- www.bna.dz consulté le 01/04/2021
- www.zebank.fr, le rôle des banques, consulté le 02/05/2021
- www.techno-finance.fr, L'importance des banques dans l'économie, publié le 16 octobre 2018, consulté le 02/05 /2021.
- www.lemagdelentreprise.com , Qu'est-ce qu'un escompte : définition, avantages et intérêt pour l'entreprise, L'escompte bancaire, consulté le 02/05/2021.
- www.bank-of-algeria.dz, chapitre 8 : système bancaire : intermédiation supervision et modernisation.

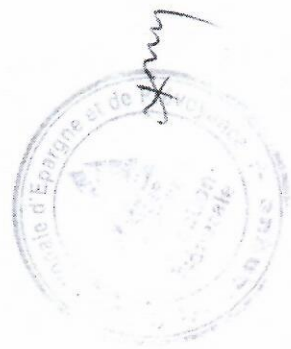
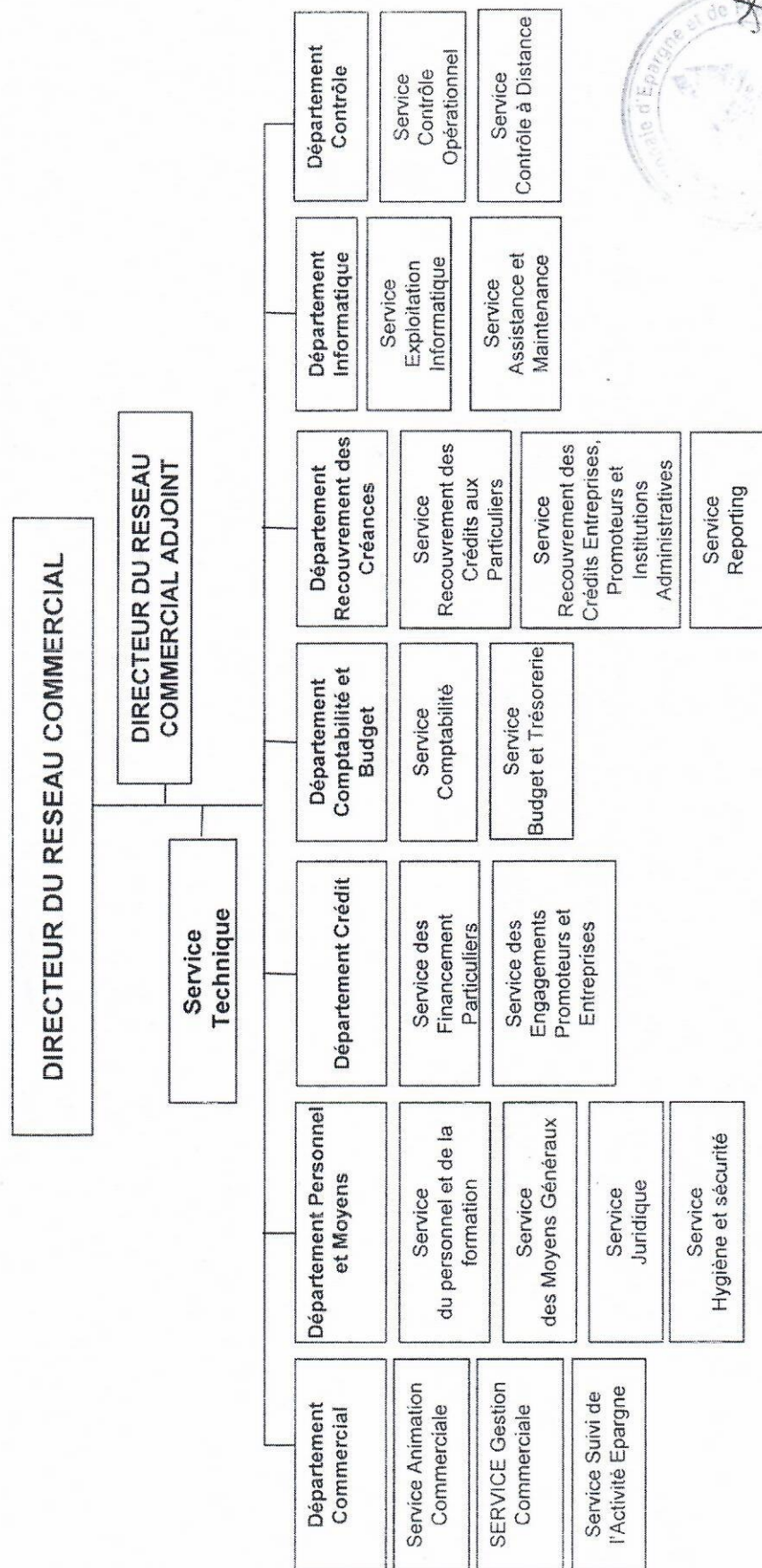


Annexes



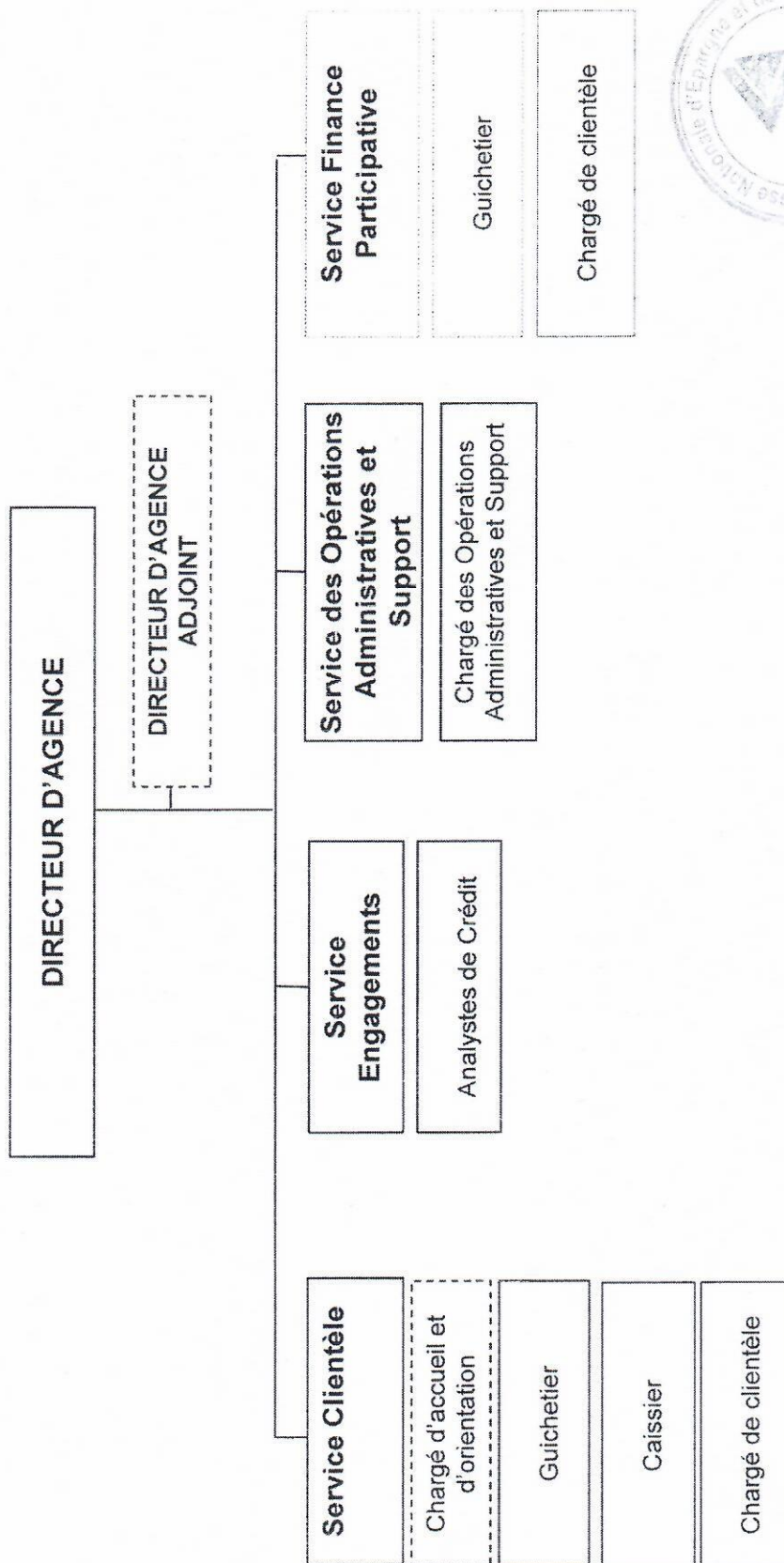
Annexe 2 : Direction du Réseau Commercial ORGANIGRAMME

Page 116



Annexe 3 : Direction d'Agence Généraliste ORGANIGRAMME

Page 117





Liste des illustrations



Liste des tableaux

Tableau N°	Intitulés	Pages
01	L'évolution des nombres des TPE	82
02	L'évolution des nombres et le montant de transaction avec les TPE	82
03	Evolution du nombre de carte CIB	96
04	Evolution de nombre de carte épargne au niveau de la CNEP- banque Tizi-Ouzou	97
05	Comparaison entre l'utilisation du chèque et la carte CIB	97
06	Le mode de paiement le plus utilisé	101
07	Connaissance de la notion de la carte bancaire	102
08	Détenteur de carte bancaire	102
09	Les raisons qui poussent les personnes interrogées à ne pas procédé une carte interbancaire CIB	103
10	Méthode d'obtention de la carte CIB	104
11	La nature d'utilisation de votre carte CIB	104
12	La fréquence d'utilisation de la carte CIB	105
13	L'automate le plus utilisé	105
14	Appréciation des paiements électroniques	106
15	Problème lors de l'utilisation la carte	107

Liste des graphiques

Graphique N°	Intitulés	Pages
01	Le mode de paiement le plus utilisé	10
02	Connaissance de la notion de la carte bancaire	102
03	Détenteur de carte bancaires	102
04	Les raisons qui poussent les personnes interrogées à ne pas procédé une carte interbancaire CIB	103
05	Méthode d'obtention de la carte CIB	104
06	La nature d'utilisation de votre carte CIB	104
07	La fréquence d'utilisation de la carte CIB	105
08	L'automate le plus utilisé	105
09	Appréciation des paiements électroniques	106
10	Problème lors de l'utilisation la carte	107

Liste des figures

Figure N°	Intitulés	Pages
01	L'organigramme d'une banque commerciale	10
02	Le marketing mix	23
03	La forme de la carte bancaire	53
04	Le système bancaire algérien après s la réforme 1970	68
05	Le système bancaire algérien actuel	71
06	La carte de paiement classique pour certaines banques	79
07	La carte de paiement gold pour certaines banques	80
08	La carte CIB Perle	80
09	La forme de la carte visa	80



Table des matières



Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre 01 : Notions sur les banques commerciales	
Introduction	6
Section 01 : Généralités sur les banques commerciales	7
1. Emergence et développement des banques commerciales	7
2. Définition et la structure organisationnelle des banques commerciale.....	8
2-1. Définition de la banque commerciale	8
2-2. La structure organisationnelle des banques commerciales.....	9
03. Importance des banques commerciales.....	11
04. Spécificités des banques commerciales.....	12
Section 02 les différents types d'activités bancaires	13
1. Activités commerciales	13
1-1 Acceptation des dépôts et développement de l'épargne	13
1-1-1 dépôt à vue.....	14
1-1-2 dépôt à terme	14
1-1-3 compte à préavis	14
1-1-4 dépôt épargne.....	14
1-2 Facilités et prêts bancaires	14
1-2-1 : facilités bancaires	15
1-2-1-1 Emission des lettres de garantie	15
1-2-1-2 Le crédit renouvelable (revolving)	15
1-2-1-3. Les services des chèques certifiés	15
1.2.2. L'octroi des crédits	15
1-2-2-1 Crédit financiers (directe)	16
1-2-2-1-1Crédit avec différentes garanties.....	16
1-2-2-1-2 Crédit sans garanties	16
1-2-2-2 L'escompte des effets de commerce (indirecte)	16
1-3 Les services des encaissements	16
1-3-1 Encaissement et paiement des coupons	17
1-3-2 L'escompte des effets de commerces	17
1-3-3 Les services des encaissement intérieures	17
1-3-4 Les services des encaissements extérieurs	17
1-3-5 L'encaissement documentaire	18
1-3-6 Autres services bancaires commerciaux.....	18
1-3-7 Location de coffres-forts et des casiers	18
1-3-8 Les opérations de change	18
1-3-9 Fournir des services d'assurance	18
2. Activités financières	19
2-1 Emission des nouveaux titres financiers	19
2-2 Les services de courtage et la négociation des obligations	20

2-3 Gestion des portefeuilles.....	20
3. Activité de marketing	21
3-1 Définitions de marketing bancaire	21
3-2 Marketing mix bancaire	22
3-3 Types d'activités de marketing bancaire	23
3-3-1 La promotion	23
3-3-2 La distribution	24
3-3-3 Recherche marketing	24
3-3-4 Nouveau design de produit	24
3-3-5 3.3.5. Prix	24
3-3-6 Les raisons de la nécessité d'appliquer le marketing bancaire	25
Section 03 : Les nouvelles activités bancaires	26
1. Les activités non classiques	26
1-1 Diversification des activités et services bancaires	26
1-2 Epargne pour fêtes	27
1-3 Cartes de crédit	27
1-4 Services électroniques	27
1-5 Services bancaires internationales.....	27
1-6 Expansion dans l'utilisation des innovations financières	28
1-7 Services bancaires privé (VIP)	28
2 Les services bancaires électroniques en ligne	28
2-1 Consultation de compte	28
2-2 Transfert des fonds	28
2-3 Paiement des factures	29
2-4 Déterminer les qualités spéciales du travail	29
2-5 Fournir de nouveaux marchés au consommateur	29
2-6 Ouverture d'un compte courant avec intérêts.....	29
2-7 Remboursement d'une partie des frais des automates de paiement	29
2-8 Acheter des certificats d'épargne	29
2-9 L'obtention des prêts	29
2-10 Remplir une demande de carte de crédit	29
2-11 Services de planification financière	30
2-12 Fournir des services d'assurance	30
2-13 Les services de courtages	30
2-14 Les services techniques	30
2-15 Les services de fiscalité	30
2-16 La Protection et la confidentialité	30
2-17 L'affacturage (factoring)	30
2-18 Services d'ordres des paiements bancaires	30
2-19 Les factures électroniques (Electronic Billings)	31
2-20 Le système de dépôt direct (en ligne)	31
3 Avantages et inconvénients pour les banques	31
3-1 Les Avantages	31
3-2 Les inconvénients	33
Conclusion	34

Chapitre 02 : Notions fondamentales sur les moyens de paiement

Introduction	35
Section 01 : évolution historique et définition des moyens de paiement	36
1. L'évolution historique des moyens de paiements	36
1.1. Définition des moyens de paiements	37
2. Facteurs d'évolution des modes de paiement	38
2-1. Lacunes liées à l'utilisation des moyens de paiement traditionnels	38
2-1-1 inadéquation	39
2-1-2 Les paiements ne sont pas effectués en temps réel	39
2-1-3 l'insécurité	39
2-1-4 Coût des transactions élevé	39
2-2 L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le domaine bancaire	39
2-3. Orientation vers le commerce électronique	40
3. formes de moyens de paiement classique (traditionnelle)	40
3-1 La monnaie	40
3-1-1. Définition de la monnaie	40
3-2 Les formes de la monnaie	41
3-2-1 La monnaie fiduciaire	41
3-2-2 La monnaie scripturale	42
3-2-2-1 Le chèque	42
3-2-2-2 Le versement	42
3-2-2-3 Le virement	43
3-2-2-4 Le prélèvement	43
3-2-2-6 Le warrant	43
3-2-2-7 Bon de caisse	44
3-2-2-8 Titre de transport	44
3-2-2-8 Les obligations assimilables du trésor	44
3-2-2-9 Les effets de commerce	44
3-2-2-9-1 Lettre de change	44
3-2-2-9-2 Billet à ordre	45
Section 02 : Passage aux moyens de paiement électroniques	46
1- Définition des moyens de paiement électroniques	46
2- Spécificité des moyens de paiements électroniques	46
2. Les canaux bancaire électroniques	47
2-1 La banque mobile	48
2-2 La compensation électronique (la télé-compensation)	48
2-3 La banque à distance	48
3 Les formes de prévention contre les risques des paiement électroniques	49
4- Avantages et inconvénients des paiements électroniques	51
4-1 Avantages des moyens de paiement électronique	51
4-2 Inconvénients des méthodes de paiement électroniques	51
Section 03 : Type de moyens de paiement électroniques	52
1 : Définition et types de carte bancaire	52

1-1 Définition de la carte bancaire	52
1-2 Types de carte bancaires	54
1-2-1 Carte de débit.....	54
1-2-2 Carte de paiement	54
1-2-3 Carte de crédit	54
1-2-3-1 Types de carte	55
a- Les cartes de crédit en termes d'avantages procurée à leur titulaire	55
a-1 Carte en argent	55
a-2 Carte en or (Gold card)	55
a-3 Carte en diamant.....	55
b Cartes de crédit en termes d'utilisation	55
b-1 Carte de crédit ordinaire.....	55
b-2 Carte de retrait d'espèces électronique.....	55
b-3 La carte locale	55
b- Les cartes de crédit en fonction de leur émetteurs.....	56
c-1 Cartes Visa.....	56
c-2 Cartes de crédit MasterCard	56
c-3 Grandes institutions financières	56
c-4 Cartes American Express	56
1-2-4 Carte chèque	56
1-2-5 Carte internet	57
2. Carte intelligente (smart card) :	57
3. Monnaie électronique et le portefeuille électronique :	57
3-1 La monnaie électronique	57
3-2 Portefeuilles électroniques (Electronic Purse).....	58
4 Chèques électroniques et les transferts financiers électroniques	58
4-1 Les chèques électroniques ou numériques.....	58
4-2 Le transfert électronique des fonds	59
Conclusion de chapitre	60
Chapitre 03 : Le développement et la modernisation de système bancaire algérien	
Introduction	61
Section 01 : Généralités sur le système bancaire algérien	62
1. L'évolution du système bancaire algérien	62
2. Les composants du système bancaire algérien	62
2-1 Le trésor public	62
2-2 Banque centrale d'Algérie	63
2-3 La Caisse Nationale de Développement (CND)	63
2-4 La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP)	64
2-5 La banque nationale d'Algérie BNA	64
2-6 Le Crédit Populaire d'Algérie	64
2-7 La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)	64
2-8 La banque du développement locale (BDL)	65
2-8 Banque Extérieure d'Algérie (BEA).	65
3. Les réformes essentielles connues par le système bancaire algérien et leurs raisons.....	66
3-1. Les raisons et les causes de la réforme du système bancaire	66
3-1-1 Les raisons internes	66
3-1-2 Les raisons extérieures	67
3-2 Les réformes essentielles de système bancaire algérien.....	67

3-2-1. Réformes bancaires avant la loi monétaire et de crédit 10 /90	68
3-2-2 Réformes bancaires dans le cadre de la loi monétaire et de crédit 10/90	69
4.Les défis du système bancaire algérien	72
4-1Les défis interne	72
4-1-1 La taille des banques	72
4-1-2 Concentration dans la part des banques	72
4-1-3 Segmentation de l'activité bancaire	72
4-1-4 La structure de propriété des banques	73
4-1-5 L'inefficacité des systèmes de paiement	73
4-1-6 Faible utilisation et surveillance de la technologie	73
4-1-7 Marché monétaire primaire et secondaire étroit.....	73
4-1-8 Restrictions financières, comptables et réglementaires	74
4-1-9 Restrictions juridiques	74
4-2 Les défis extérieurs	74
4-2-1 Le phénomène de la mondialisation	74
4-2-2 Le phénomène d'intégration du marché international	74
4-2-3 Le phénomène de fusion bancaire	75
4-2-4 Le phénomène des banques électroniques	75
Section 02 : Le développement des moyens de paiements bancaire en Algérie	75
1. Création de la SATIM	75
1-1 Définition de la SATIM	75
1-2 Missions de la SATIM	76
1-3 Les contras de la société SATIM	76
1-4 Réseau Monétique interbancaire RMI	77
1-5 Le réseau de transmission des données (Pack DZ)	77
1-5-1 Les objectifs du réseaux	77
2. Projet de paiement par carte en Algérie	78
2-1 Cartes de la société SATIM.....	78
2-1-1 Définition de la CIB.....	78
2-1-2 La forme de la carte.....	79
3. Les étapes de développement de la carte de paiement en Algérie	80
4. Les moyens utilisés dans la distribution des produits bancaires électroniques	81
4-1 Le Distributeurs Automatique des Billets (DAB)	81
4-2 Les Guichets Automatique du Billets (GAB)	82
4-3 Terminale de Paiement Electronique TPE	82
Conclusion	83
Chapitre 04 : Etude des moyens de paiements électronique de la CNEP- banque	
Introduction	84
Section 01 : présentation de la CNEP banque	86
1-Historique de la CNEP-Banque	86
2-Organisation de la CNEP-Banque	87
3-Missions et opérations de la CNEP-Banque	90
3-1 Missions de la CNEP-Banque	90
3-1-1 La collecte de l'épargne	90
3-1-2 Le financement de l'habitat	90
3-1-3 La promotion de l'immobilier	90
3-2 Les opérations de la CNEP-Banque	91

4-Présentation du Réseau de Tizi-Ouzou	91
5-Présentation du Département Contrôle du Réseau	93
5-1 Missions du département Contrôle	93
5-2 Organisation du département contrôle	94
Section 02 : Les produits monétiques proposées par la CNEP-banque	94
1 Carte interbancaire (CIB)	94
1-1. Fonction de la carte CIB.....	94
1-2. Types de commissions.....	95
1-3. Modalités de délivrance	95
1-4. Résiliation du contrat (CIB).....	96
1-5. Evolution de nombre de carte CIB dans les agences de la CNEP Banque T-O.....	96
2.La carte épargne CE	97
2-1. Fonctions de la carte épargne	97
2-2. Résiliation de la carte.....	98
3. La carte RASMALI	98
4. Les démarches d'inscription aux services E-Banking de la CNEP-Banque	99
4-1. Le formulaire à remplir.....	99
4-2. La confirmation et la demande à distance	99
4-3. La confirmation au niveau de l'agence domicilié.....	99
Section 03 : Etude empirique sur l'état d'avancement des produits électroniques à Tizi- Ouzou.....	100
1 Méthodologie de travail	100
1-1 Élaboration d'un questionnaire	100
1-2 Choix de la méthode d'enquête.....	100
2 Interprétation des résultats de recherche	101
2-1 Questions pour le publique	101
2-2 Question pour le personnel de la banque	107
Section 04 : L'impact des paiements électroniques sur les services de la CNEP banque T- O.	109
1- Libérer les clients des restrictions de temps et d'espèce	109
2- Permettre aux banques de fournir des services à leurs clients via internet	109
3- Réduire le cout réel des paiements et des opérations de compensations	109
4- Réduire les effectifs dans les banques	110
5- Assurer un contrôle	110
Conclusion.....	111
Conclusion générale	112
Bibliographie	
Liste des illustrations	
Annexes	
Résumé	

Résumé

La consommation de services d'une manière électronique ou numérique est devenue dans toutes les activités économiques dans les pays émergent une favori et un élément essentielle pour chaque entreprise , et cela en raison des avantages impressionnants qu'elle procure en termes de précision, de rapidité et l'augmentation du niveau de profit et de performance pour les entreprises, et l'établissement bancaire comme les autres établissements, est un établissement à but lucratif , elle n'a d'autre choix que de suivre le rythme des progrès dans le domaine de la modernisation de ces services en introduisant d'abord les dernières technologies de paiement électronique

Et l'Algérie avance très lentement dans le domaine de la modernisation des services bancaire, en raison de l'absence d'une sérieuse et une réelle volonté politique pour garantir un environnement approprié pour l'utilisation des moyens de paiement électronique dans diverses transactions commerciales.

Et à travers notre étude sur la réalité des moyens de paiement électronique à la CNEP-Banque il nous a apparu que la responsabilité n'incombe pas uniquement à l'État, mais qu'il existe un facteur culturel qui peut être surmonté en utilisant la sensibilisation.

Mots clés : Paiement électronique, modernisation, services bancaires, monétique.

Abstract

The consumption of services in an electronic or digital way has become in all economic activities in emerging countries a favorite and an essential element for every company, and this because of the impressive advantages it provides in terms of precision, speed. and increasing the level of profit and performance for companies, and the banking establishment like other establishments, is a for-profit establishment, it has no choice but to keep pace with the progress in the field the modernization of these services by first introducing the latest electronic payment technologies

And Algeria is advancing very slowly in the field of modernizing these services of the banking system, due to the lack of serious and real political will to guarantee an appropriate environment for the use of electronic payment means in various business transactions.

And through our study on the reality of electronic payment means at the CNEP-Bank, it appeared to us that the responsibility does not lie solely with the State, but that there is a cultural factor that can be overcome by using the sensitization.

Key words: Electronic payment, modernization, banking services, electronic banking.